

# En mouvement pour le climat

---

Rapport 2024 sur les risques et  
opportunités liés aux changements  
climatiques du Mouvement Desjardins

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>	<b>GESTION DES RISQUES</b>	<b>32</b>
Mise en garde sur les énoncés prospectifs	3	Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques	32
Mot du chef du développement durable	4	Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques	34
À propos de ce rapport	5		
Portrait général	6		
Structure du Mouvement Desjardins	7		
Notre action climatique en bref	8		
<b>GOUVERNANCE</b>	<b>9</b>	<b>MESURES ET CIBLES</b>	<b>36</b>
Supervision par le conseil d'administration	9	Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques	36
Rôle de la direction	12	Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations et carboneutralité – portées 1, 2 et 3 (catégories 1, 5 et 6)	40
Rémunération	14	Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – portée 3, catégorie 15	42
		Autres indicateurs liés aux changements climatiques	47
<b>STRATÉGIE</b>	<b>15</b>	<b>Annexes</b>	<b>48</b>
Risques climatiques	15	Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques	48
Opportunités liées aux changements climatiques	17	Éléments clés de notre plan de transition	51
Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur	19	Méthodologie	52
Notre ambition climatique	25	Rapport d'assurance limitée	59
Nos piliers	26		
Scénarios climatiques et résilience de la stratégie	28		
Notre action pour protéger la biodiversité	31		

# Mise en garde sur les énoncés prospectifs

## INTRODUCTION

### Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Mot du chef du développement durable

À propos de ce rapport

Portrait général

Structure du Mouvement Desjardins

Notre action climatique en bref

## GOUVERNANCE

## STRATÉGIE

## GESTION DES RISQUES

## MESURES ET CIBLES

## ANNEXES

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent de temps à autre des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Des énoncés prospectifs se retrouvent dans le présent document et peuvent aussi être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs que contient le présent document sont formulés conformément aux lois applicables sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis et sont assujettis à notre mise en garde concernant les énoncés prospectifs qui figure dans la section « Mise en garde sur les énoncés prospectifs » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement Desjardins.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et peuvent inclure, sans s'y limiter, des observations concernant nos objectifs, nos priorités, nos stratégies, nos engagements et nos cibles en matière de développement durable ou des mesures qui seront prises pour les réaliser, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités, les causes et les répercussions potentielles des changements climatiques à l'échelle mondiale, l'approche que nous utilisons pour identifier et gérer les risques et les opportunités liés aux changements climatiques, ainsi que certains risques auxquels nous sommes exposés.

De tels énoncés sont généralement reconnaissables par l'utilisation de termes ou d'expressions comme « cible », « objectif », « échéancier », « perspective », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables dans toutes variantes grammaticales.

Ils ont pour but d'aider les lecteurs à comprendre notre vision, notre stratégie et nos objectifs en matière de développement durable et de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Par leur nature même, ces énoncés comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans le présent document, étant donné qu'un certain nombre de facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, peuvent influencer, individuellement ou collectivement, sur la justesse des hypothèses, des prédictions, des prévisions ou d'autres énoncés prospectifs.

Notre capacité à atteindre nos objectifs, nos priorités et nos cibles en matière de développement durable et de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (notamment en ce qui a trait à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2040) est fondée sur plusieurs hypothèses et dépend d'un certain nombre de facteurs. Bon nombre de ces facteurs sont indépendants de notre volonté et peuvent être difficiles à prévoir, dont la rapidité et l'ampleur de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et notre capacité à répondre aux attentes des parties prenantes en ce qui concerne les questions environnementales et sociales; la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes (y compris nos employés, nos clients, nos membres, nos fournisseurs, les gouvernements, les collectivités dans lesquelles nous sommes présents, etc.); la disponibilité de données exhaustives et de qualité sur les émissions de gaz à effet de serre et d'autres données provenant de tiers; notre capacité à mettre au point des indicateurs pour suivre efficacement

notre progression; le développement et le lancement de nouvelles technologies et de produits durables; notre capacité à cibler des opportunités liées aux changements climatiques ainsi qu'à évaluer et à gérer les risques liés à de tels changements; la conjoncture économique générale, les incertitudes géopolitiques et le conflit commercial avec les États-Unis; les changements apportés à la réglementation qui ont une incidence sur nos activités; l'élaboration d'exigences réglementaires en matière d'environnement, de société et de gouvernance; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; notre capacité à réaliser nos stratégies à long terme et nos priorités clés à court terme; notre capacité à recruter du personnel clé dans un marché du travail concurrentiel, et à le retenir; et les conséquences possibles d'événements majeurs sur les économies locales et mondiales, tels que les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les crises de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient entraîner des répercussions sur la capacité du Mouvement Desjardins à atteindre ses objectifs. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement Desjardins et peuvent être mis à jour dans les rapports de gestion trimestriels subséquents.

De plus, les hypothèses, les données, les indicateurs, les mesures, les méthodologies, les scénarios et les autres normes utilisés pour élaborer nos hypothèses et nos estimations et pour suivre notre progression, jugés raisonnables au moment de préparer ce document, pourraient éventuellement se révéler inexacts. Bon nombre de ces hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes continuent d'évoluer et peuvent différer sensiblement de ceux que d'autres utilisent, ou de ceux que nous pourrions utiliser à l'avenir ou que des autorités gouvernementales et réglementaires ou d'autres organismes de normalisation pourraient imposer plus tard. Cette évolution et ces changements pourraient avoir une incidence sur les hypothèses et les estimations que nous utilisons et sur la comparabilité de l'information et des données entre secteurs ou entreprises et d'une période de divulgation à l'autre, ainsi que sur notre capacité à réaliser nos objectifs, nos priorités, nos stratégies de même que nos engagements et nos cibles en matière de développement durable.

De façon générale, la qualité des données sur lesquelles s'appuient la planification et la déclaration relatives aux changements climatiques n'est souvent pas encore au même niveau que celle de l'information traditionnelle.

Rien dans le présent document ne constitue une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'un titre ou d'un autre instrument financier du Mouvement Desjardins, de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« FCDQ ») ou d'un membre de leur groupe, ni ne fait partie d'une telle offre ou sollicitation, ni ne constitue une invitation, une recommandation ou un incitatif à participer à une activité d'investissement. Aucune partie du présent document ne doit servir de fondement à un contrat, à un engagement ou à une décision d'investissement, quelle qu'elle soit, ni être prise en compte dans le cadre de ceux-ci.

Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs écrits ou verbaux que nous pourrions formuler ou qui pourraient être formulés en notre nom, de temps à autre, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois applicables.

## INTRODUCTION

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

### ► Mot du chef du développement durable

À propos de ce rapport

Portrait général

Structure du Mouvement Desjardins

Notre action climatique en bref

## GOUVERNANCE

## STRATÉGIE

## GESTION DES RISQUES

## MESURES ET CIBLES

## ANNEXES

# Mot du chef du développement durable

## Concrétiser nos ambitions climatiques

Bonjour,

C'est pour moi une grande fierté que de vous présenter le 7<sup>e</sup> rapport En mouvement pour le climat de Desjardins, qui témoigne de notre action résolue en matière de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à leurs effets.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail collaboratif entre les différentes équipes au sein de Desjardins. Nous avons su adapter nos processus et nos modes de collaboration afin de produire ce rapport et de répondre aux nouvelles exigences réglementaires en matière de divulgation climatique.

L'année 2024 aura été la première avec une température globale moyenne supérieure de 1,5 °C à celle de l'ère préindustrielle<sup>1</sup>. Durant cette année, la crise climatique s'est manifestée sous la forme de catastrophes météorologiques de grande ampleur à travers le monde (inondations au Pakistan et en Espagne et ouragan *Helene* aux États-Unis, pour n'en citer que quelques-unes), qui ont causé des milliers de morts et des dommages majeurs. Au Canada, inondations, incendies et tempêtes de grêle ont durement touché les populations, et pour la première fois, le seuil de 8 G\$ de dommages assurés liés à des phénomènes météorologiques extrêmes a été dépassé<sup>2</sup>. En parallèle, nous avons connu un contexte social et politique agité, avec une polarisation du débat et une hausse des opinions climatosceptiques et anti-ESG – autant de facteurs constituant des freins au déploiement d'actions qui convergeraient vers une transition rapide, juste et ordonnée.

Dans ce contexte, Desjardins est déterminé à poursuivre ses efforts pour sensibiliser ses membres et clients et leur proposer des solutions et des conseils leur permettant de préserver leur autonomie financière et de tirer parti des opportunités qui émergent dans un contexte de transition énergétique.



À la suite de l'intégration d'une orientation spécifique sur les questions ESG dans la planification stratégique du Mouvement Desjardins, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre programme ESG. Ce projet transversal nous permet de renforcer la robustesse de nos données ESG, notamment climatiques, de toujours mieux surveiller nos risques et de répondre adéquatement aux nouvelles exigences réglementaires en matière de divulgation et de prise en compte des risques climatiques.



Dans ce cadre, nous avons mené des travaux de modélisation selon plusieurs scénarios climatiques afin de mieux comprendre quelles pourraient être les conséquences de l'évolution des risques climatiques pour Desjardins, nos membres et clients et leurs communautés.

Nous avons également poursuivi notre travail pour détailler la manière dont nous comptons atteindre notre ambition climatique<sup>3</sup>, avec notamment un important travail sur notre positionnement pour contribuer à réduire les émissions du secteur de l'immobilier, qui doit se concrétiser dans le courant de l'année 2025. Ce positionnement transversal fera suite à celui que nous avons déjà adopté sur le secteur de l'énergie en 2023.

Je suis fier du travail de collaboration entre les différents secteurs de Desjardins pour contribuer à la définition de nos positionnements, à leur déploiement dans nos activités et à l'opérationnalisation de nos cibles de décarbonation.

Je salue d'ailleurs ici le travail extraordinaire réalisé par nos équipes pour accélérer le développement des énergies renouvelables et ainsi atteindre en avance nos cibles de financement (5 G\$) et d'investissement (2 G\$) dans ce secteur<sup>4</sup>.

La sensibilisation est essentielle pour atteindre nos objectifs. En 2024, nous avons d'ailleurs formé 1 394 employés de plus à La Fresque du Climat, un atelier d'une durée de trois heures. C'est donc un total de 2 028 employés qui l'ont suivie jusqu'à maintenant! Nous poursuivons également la mise en œuvre de formations métiers pointues, notamment en investissement responsable auprès de nos conseillers en finances personnelles, mais aussi de nos employés en contact avec la clientèle des entreprises, afin qu'ils soient en mesure de bien accompagner nos membres et clients dans la transition.

Enfin, bien que nous soyons concentrés sur nos objectifs climatiques, nous gardons à l'esprit que la biodiversité est elle aussi cruciale, et que sa préservation a également une incidence positive sur le climat. C'est pourquoi nous avons lancé des travaux afin de définir une feuille de route pour Desjardins en matière de biodiversité, en plus de continuer à sensibiliser les instances de Desjardins à ce sujet.

En 2025, nous poursuivrons nos efforts pour mettre en œuvre notre feuille de route et progresser vers l'atteinte des cibles de notre ambition climatique. Nous sommes conscients des défis. Mais nous avons également confiance en l'intelligence collective de nos plus de 55 200 employés et de notre écosystème de parties prenantes et de partenaires, ainsi qu'en la force de mobilisation de nos membres et clients. Ensemble, nous pouvons faire converger les efforts et bouger l'aiguille pour une transition vers une économie sobre en carbone et des collectivités résilientes face aux aléas climatiques.

Bonne lecture!



Gildas Poissonnier



Gildas Poissonnier  
Chef du développement durable,  
Mouvement Desjardins

<sup>1</sup> Carbon Brief, [State of the climate: 2024 will be first year above 1.5C of global warming \(en anglais seulement\)](#), 7 novembre 2024.

<sup>2</sup> Bureau d'assurance du Canada, [À 8,5 milliards de dollars, l'année 2024 bat le record de l'année la plus coûteuse de l'histoire du Canada en pertes liées à des phénomènes météorologiques extrêmes](#), 13 janvier 2025.

<sup>3</sup> Pour plus de renseignements, voir la section « Notre ambition climatique » à la page 25.

<sup>4</sup> Pour plus de renseignements sur l'avancement de nos cibles de financement et d'investissement, voir la section « Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques » aux pages 36 à 39.

# À propos de ce rapport

## INTRODUCTION

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Mot du chef du développement durable

### ► À propos de ce rapport

Portrait général

Structure du Mouvement Desjardins

Notre action climatique en bref

## GOUVERNANCE

### STRATÉGIE

### GESTION DES RISQUES

### MESURES ET CIBLES

### ANNEXES

Publié annuellement depuis 2017, ce rapport présente les progrès du Mouvement Desjardins dans la réalisation de son ambition climatique. Il détaille non seulement ses initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses opérations et ses émissions financées, mais aussi, les mesures prises pour divulguer, évaluer et superviser adéquatement les divers risques et opportunités liés aux changements climatiques.

## Portée de ce rapport



Dans ce rapport, « le Mouvement », « Desjardins », « nous », « notre » et « nos » désignent le Mouvement Desjardins. Celui-ci regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (les « caisses »), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération ») et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Sauf indication contraire, ce rapport porte sur les activités du Mouvement Desjardins.

## Rapport d'assurance limitée



PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC) a réalisé une mission d'assurance limitée et indépendante à l'égard de certains indicateurs de performance marqués du symbole  dans le présent rapport. Le rapport complet est également disponible en annexe à la page 59 du présent rapport.

## Cadre de présentation de l'information

La structure et le contenu du présent rapport s'appuient, entre autres, sur la réglementation, les recommandations et les normes suivantes :



- La Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Pour plus de renseignements, voir l'annexe à la page 48 du présent rapport.
- La ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).
- Les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).
- Les normes du Protocole des gaz à effet de serre.
- Les normes du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).

## Période de référence



Sauf indication contraire, les renseignements et les données figurant dans le présent rapport se rapportent à l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

## Devise



À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.



# Portrait général

## INTRODUCTION

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Mot du chef du développement durable

À propos de ce rapport

## Portrait général

Structure du Mouvement Desjardins

Notre action climatique en bref

## GOUVERNANCE

## STRATÉGIE

## GESTION DES RISQUES

## MESURES ET CIBLES

## ANNEXES

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec un actif de 470,9 G\$. Au 31 décembre 2024, il regroupe 203 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Fier de sa nature coopérative, le Mouvement Desjardins fournit les leviers nécessaires pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses administratrices et administrateurs, ses gestionnaires et ses employés. Elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière et il croit que le modèle coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 55 200 employés et sur l'engagement de plus de 2 300 administratrices et administrateurs dans les caisses.

Le Mouvement Desjardins continue de progresser dans la mise en œuvre de ses engagements et de mesures concrètes visant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à son modèle d'affaires et à la gestion de ses opérations, à lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité et à s'adapter à ces réalités. Il le fait notamment par l'entremise de ses actions en matière d'éducation financière et de finance solidaire. Le Mouvement le fait également avec une offre de produits et services couvrant l'ensemble des besoins financiers des membres et clients.

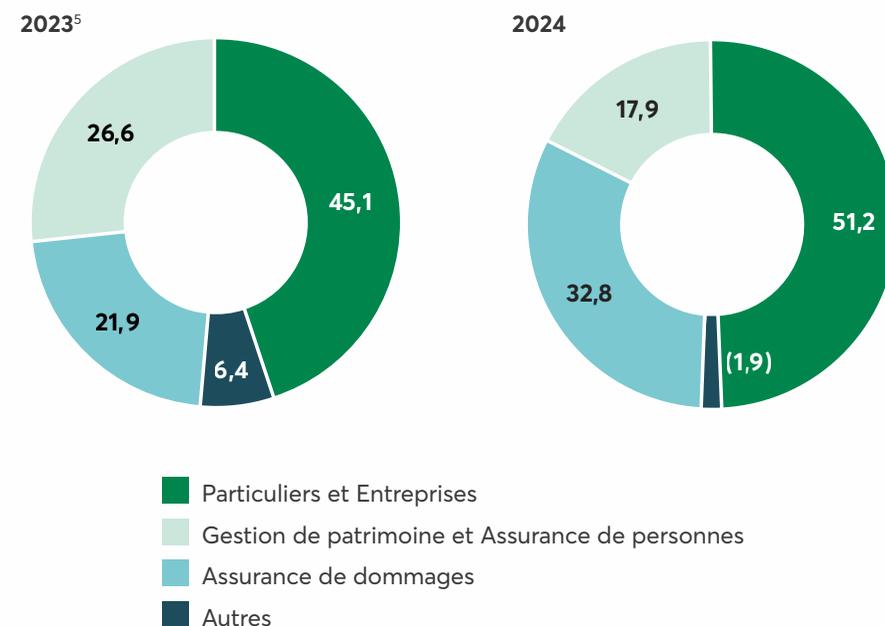
Actif de  
**470,9 G\$**

**204**  
caisses

Plus de  
**55 200**  
employés

Plus de  
**2 300**  
administrateurs et  
administratrices

**Figure 1** Contributions des secteurs d'activité aux excédents avant ristournes aux membres (en %)



<sup>5</sup> Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

# Structure du Mouvement Desjardins

## INTRODUCTION

Mise en garde sur les énoncés prospectifs  
 Mot du chef du développement durable  
 À propos de ce rapport  
 Portrait général

## Structure du Mouvement Desjardins

Notre action climatique en bref

## GOUVERNANCE

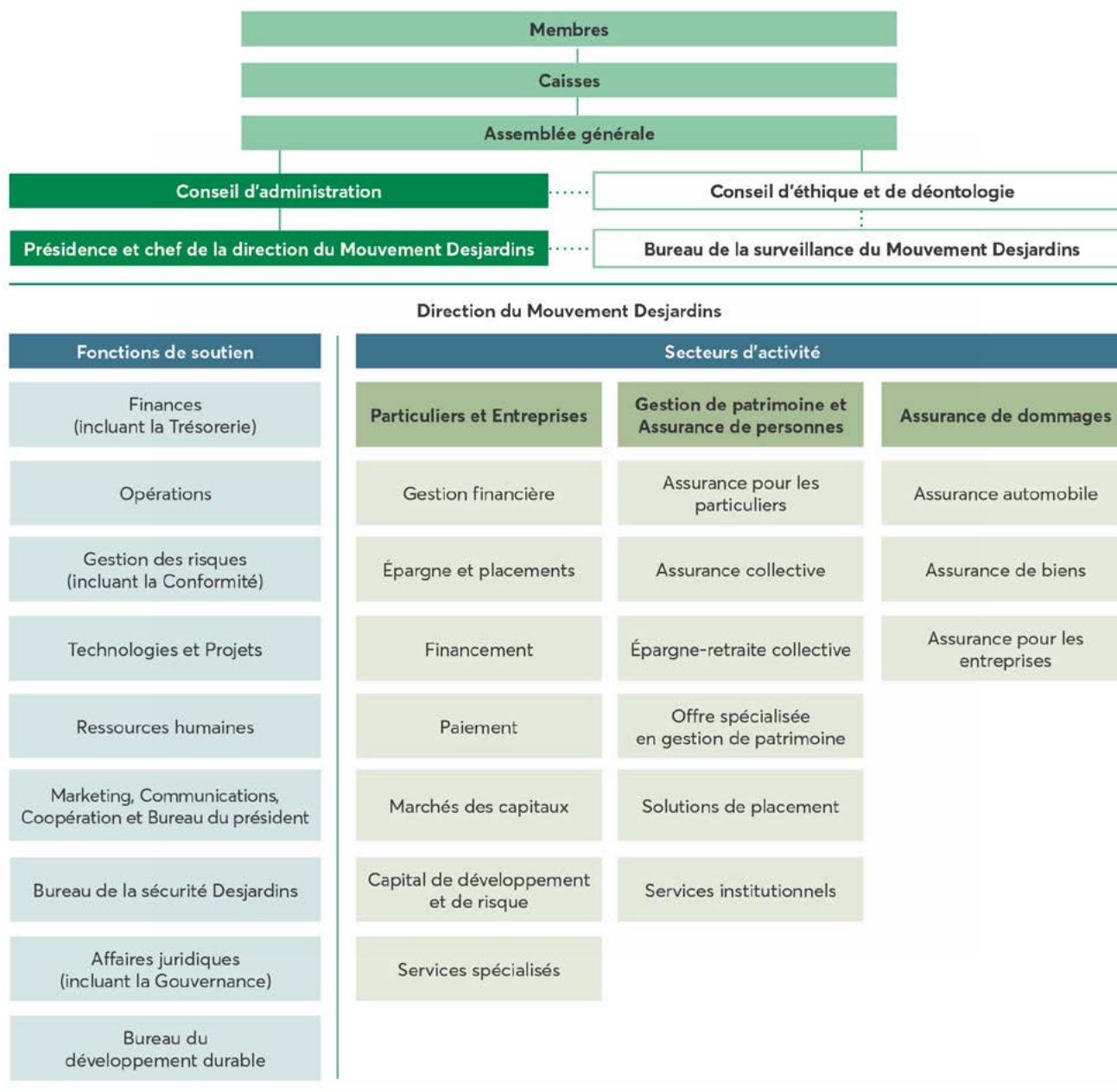
## STRATÉGIE

## GESTION DES RISQUES

## MESURES ET CIBLES

## ANNEXES

Figure 2 Structure du Mouvement Desjardins



La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, la Fédération et ses filiales, le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. peuvent s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, et Assurance de dommages) leur permettant d'accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.

# Notre action climatique en bref

## INTRODUCTION

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Mot du chef du développement durable

À propos de ce rapport

Portrait général

Structure du Mouvement Desjardins

## ► Notre action climatique en bref

## GOUVERNANCE

## STRATÉGIE

## GESTION DES RISQUES

## MESURES ET CIBLES

## ANNEXES

**Tableau 1** Stratégie, opérations et activités de financement et d'investissement

Notre stratégie	
	<p><b>2040</b> Année cible pour notre ambition climatique d'atteindre un bilan zéro émission nette sur nos activités opérationnelles<sup>1</sup> et nos activités financières dans trois secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre<sup>2</sup></p>
	<p>Desjardins est signataire de ces initiatives<sup>3</sup> :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> </div>
Nos opérations <sup>4</sup>	
	<p><b>96 %</b> Consommation d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable</p>
	<p><b>88 %</b> Part des énergies renouvelables dans notre consommation énergétique totale</p>
	<p><b>-22 %</b> Évolution de nos émissions directes de GES de portée 1 et indirectes de portée 2 en 2024<sup>5</sup></p>

Nos activités de financement et d'investissement <sup>4</sup>	
<b>89 %</b>	Part des énergies renouvelables dans nos financements du secteur de la production d'électricité
<b>69 %</b>	Part des énergies renouvelables dans nos financements du secteur de l'énergie
<b>24 %</b>	Notre exposition en cas de défaut pour le risque de crédit <sup>6</sup> des portefeuilles de financement dans les secteurs liés au carbone
<b>0,5 %</b>	Notre exposition en cas de défaut pour le risque de crédit <sup>6</sup> des portefeuilles de financement dans le secteur des énergies fossiles
<b>+15 %</b>	Évolution de l'intensité des émissions de GES financées de nos portefeuilles de prêts <sup>7</sup> liées aux opérations des entreprises du secteur pétrolier et gazier <sup>5</sup>
<b>-36 %</b>	Évolution des émissions de GES financées absolues de nos portefeuilles de prêts <sup>8</sup> liées à l'utilisation des produits vendus par les entreprises du secteur pétrolier et gazier <sup>5</sup>
<b>-18 %</b>	Évolution des émissions de GES financées absolues des entreprises de l'ensemble du secteur pétrolier et gazier du portefeuille d'actions et d'obligations de sociétés de nos assureurs <sup>5</sup>
<b>6,1 G\$</b>	Nouveaux engagements dans le portefeuille de financement depuis 2020 pour soutenir des projets d'énergie renouvelable et de transition énergétique
<b>2,1 G\$</b>	Investissements dans les infrastructures d'énergie renouvelable <sup>9</sup>
<b>1,7 G\$</b>	Nos émissions d'obligations durables et vertes sur les marchés canadien et européen depuis 2021, dont une émission d'un montant de 500 millions d'euros en 2024
<b>24,2</b>	Ratio des financements engagés dans les énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles comparativement à 2023

<sup>1</sup> Bâtiments, déplacements d'affaires et chaîne d'approvisionnement.

<sup>2</sup> Énergie, immobilier et transport pour les activités de financement et les activités d'investissement de nos assureurs.

<sup>3</sup> Pour le résumé de nos principaux engagements, voir la section 5.2 « Encadrements ESG » de notre [Rapport de responsabilité sociale et coopérative 2024](#).

<sup>4</sup> Pour plus de renseignements, voir la section « Mesures et cibles » de ce rapport.

<sup>5</sup> Par rapport à 2020, notre année de référence.

<sup>6</sup> Exposition en cas de défaut dans les secteurs liés au carbone, selon la définition de 2021 du GIFCC centrée sur le secteur de l'énergie. Pour plus de renseignements, voir la section « Exposition aux secteurs liés au carbone et au secteur de la production d'électricité » de ce rapport.

<sup>7</sup> Émissions de GES financées directes (portée 1) et indirectes liées à l'utilisation d'électricité et de vapeur, au chauffage et au refroidissement (portée 2) des entreprises des secteurs intégrés, soit les entreprises actives sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'exploration à la distribution de pétrole et de gaz aux consommateurs finaux, et en amont, c'est-à-dire les entreprises actives dans l'exploration et la production, en intensité physique (t éq. CO<sub>2</sub>/TJ).

<sup>8</sup> Des entreprises des secteurs en amont et intermédiaire (pipelines), des raffineries et des compagnies intégrées (t éq. CO<sub>2</sub>, calcul à partir de l'engagement).

<sup>9</sup> Au 30 septembre 2024. Incluant les investissements d'un montant de 1,2 G\$ réalisés par le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD).

## INTRODUCTION

### GOVERNANCE

#### ► Supervision par le conseil d'administration

Rôle de la direction

Rémunération

## STRATÉGIE

## GESTION DES RISQUES

## MESURES ET CIBLES

## ANNEXES

## Supervision par le conseil d'administration

Les dossiers relatifs aux changements climatiques sont supervisés par le conseil d'administration du Mouvement, appuyé par les commissions Gouvernance et finance responsable (CGFR), Gestion des risques et Ressources humaines ainsi que par la commission d'audit et d'inspection. En 2024, le sujet des changements climatiques a été abordé sur une base régulière lors des rencontres de ces organes de gouvernance, dont les rôles et responsabilités sont présentés au tableau 2. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2024 du Mouvement.

Le conseil d'administration adopte, sur recommandation de la commission Gouvernance et finance responsable, les positionnements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que les cibles afférentes à ces positionnements. La CGFR reçoit périodiquement une reddition de comptes des engagements et des cibles. Une revue de la performance du Mouvement Desjardins, destinée à la haute direction et au conseil d'administration, est également effectuée trimestriellement. Celle-ci inclut une mise à jour sur l'atteinte des engagements climatiques du Mouvement ainsi que le Rapport de mesure des risques Mouvement. Les risques liés aux changements climatiques et le risque de perte de biodiversité font partie des risques couverts par ce rapport.

Le conseil d'administration réalise un processus d'autoévaluation des compétences de ses membres. D'après cette autoévaluation, 58 % des membres du conseil d'administration (11 sur 19 au 31 décembre 2024) affirment avoir des connaissances et des compétences considérées comme avancées ou expertes en matière de développement durable et de finance responsable. Ces membres ont notamment une connaissance et de l'expérience concernant les enjeux prioritaires en matière d'ESG, dont le risque climatique et sa pertinence pour Desjardins, les facteurs ESG dans les stratégies et la prise de décisions, et les impacts et opportunités des changements climatiques sur le modèle d'affaires. De plus, les membres du conseil d'administration du Mouvement participent annuellement à différentes activités d'appropriation ou d'approfondissement en lien avec leur rôle et leurs responsabilités, notamment en matière d'ESG. Pour plus de renseignements sur le processus d'évaluation des compétences des membres du conseil d'administration, voir la section « Cadre de gouvernance » aux pages 247, 249 et 270 du rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins.



**Tableau 2** Organes de gouvernance ESG et climat du Mouvement

INTRODUCTION

**GOUVERNANCE**

► **Supervision par le conseil d'administration**

Rôle de la direction  
Rémunération

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

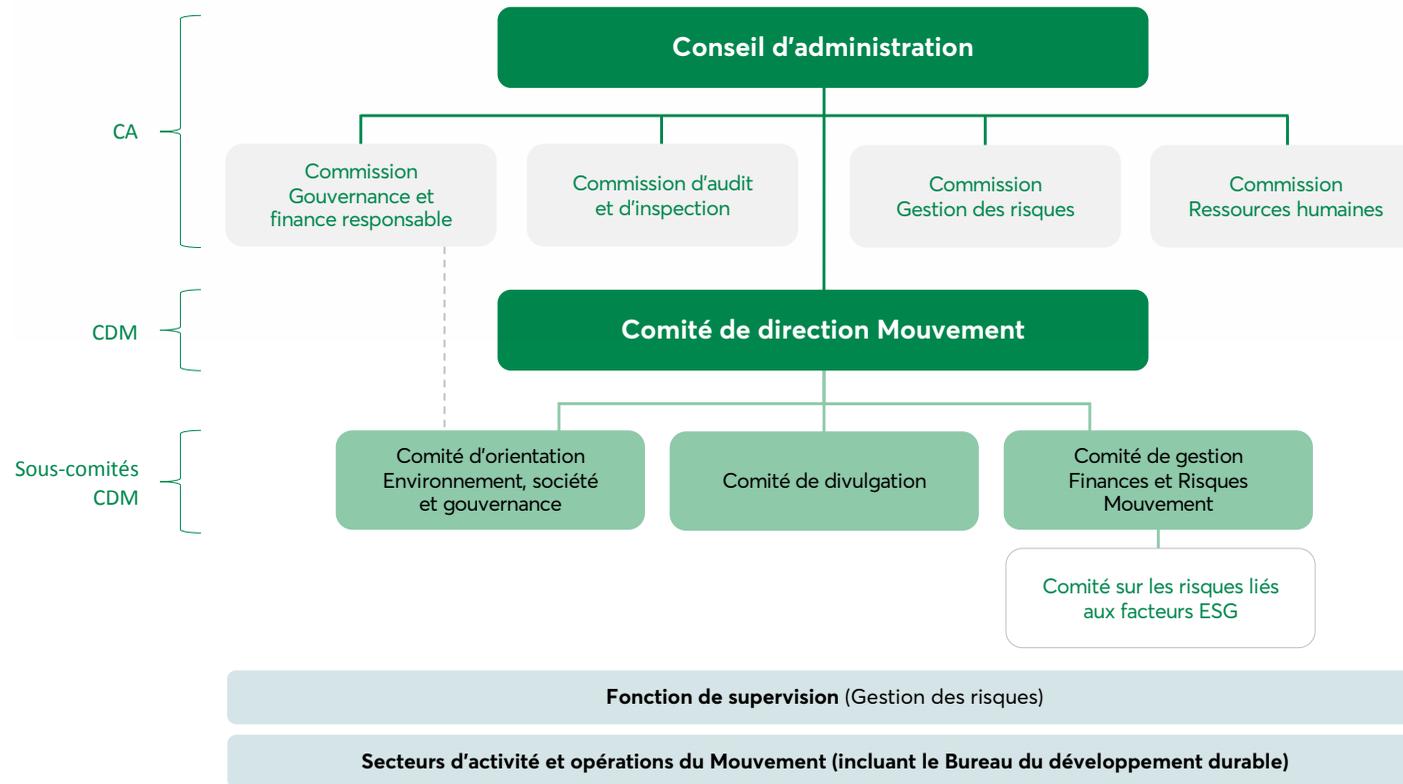
Organe de gouvernance	Fréquence <sup>1</sup>	Responsabilités en matière d'ESG	Exemples d'activités ou de sujets abordés
Conseil d'administration	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à l'intégration des facteurs ESG, y compris les changements climatiques, aux activités du Mouvement, et en assurer le suivi.</li> <li>Superviser les dossiers relatifs aux changements climatiques.</li> <li>Adopter l'orientation stratégique du Mouvement, y compris la stratégie climatique.</li> </ul>	Revue de performance, politique de développement durable, engagements internationaux, positionnements ESG, vigies.
Commission Gouvernance et finance responsable	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommander au CA des positionnements ESG et recevoir les redditions de comptes périodiques.</li> <li>Suivre l'évolution de l'intégration des facteurs ESG (incluant la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à leurs effets) dans le modèle d'affaires de Desjardins, et veiller au suivi de la performance ainsi qu'à la formation des employés et des membres des conseils d'administration.</li> <li>Veiller à ce qu'il y ait une vigie de l'évolution des tendances et pratiques de l'industrie en matière de gouvernance et de développement durable (finance responsable).</li> </ul>	Ambitions climatiques, formations ESG, indicateurs ESG, vigies sur les tendances de gouvernance et en développement durable.
Commission d'audit et d'inspection	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Superviser les processus et les contrôles internes visant l'intégrité, l'exactitude et la fiabilité des données et des indicateurs relatifs aux changements climatiques dans les divulgations de l'information financière ainsi que dans le présent rapport.</li> <li>Examiner les divulgations relatives aux changements climatiques dans les divulgations de l'information financière ainsi que dans le présent rapport.</li> <li>Recommander l'approbation du présent rapport au conseil d'administration avant sa publication.</li> </ul>	Rapport En mouvement pour le climat, y compris le processus de divulgation et les contrôles associés, vigies et formations.
Commission Gestion des risques	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Superviser l'intégration et le suivi des risques liés aux facteurs ESG, y compris les risques liés aux changements climatiques, en cohérence avec les cadres d'appétit pour le risque et de gestion intégrée des risques du Mouvement.</li> <li>Examiner les risques associés aux stratégies, initiatives et positionnements en matière d'ESG.</li> <li>Surveiller les tendances du marché en ce qui a trait aux mesures de contrôle et à l'intégration des risques liés aux facteurs ESG, y compris les risques liés aux changements climatiques.</li> </ul>	Registre des risques, analyses de risques, rapport En mouvement pour le climat, vigies et formations.
Commission Ressources humaines	Semestrielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Superviser les stratégies d'équité, de diversité et d'inclusion ainsi que celles relatives à la santé et au bien-être du capital humain, et surveiller leur intégration dans les pratiques de gestion des ressources humaines.</li> <li>Superviser l'intégration des facteurs ESG dans les programmes de rémunération, incluant les avantages sociaux, en cohérence avec les orientations, objectifs et priorités stratégiques du Mouvement Desjardins.</li> <li>Obtenir toute reddition pertinente du Bureau équité, diversité et inclusion et du Bureau du respect de la personne.</li> </ul>	Régime général d'intéressement intégrant l'indicateur ESG (pour plus de renseignements, voir la section « Rémunération » du présent rapport).

<sup>1</sup> Fréquence minimale des mises à jour sur le climat ou de l'examen des questions climatiques par les organes de gouvernance.

Les conseils d'administration des filiales d'assurance du Mouvement Desjardins, appuyés par leurs comités respectifs, assument les responsabilités liées aux facteurs ESG, incluant le risque climatique, en fonction de leur contexte, de leurs spécificités et de leur mission en tant que composantes du Mouvement. Ils veillent notamment au respect des orientations et objectifs du Mouvement en matière d'ESG, à l'intégration des risques liés aux facteurs ESG dans le cadre de gestion intégrée des risques et à la surveillance des risques importants en cette matière afin qu'ils soient pris en compte dans la stratégie et les décisions.

Le cadre de gestion intégrée des risques liés aux facteurs ESG et aux changements climatiques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de gestion des risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins, comme l'illustre la figure suivante.

**Figure 3** Gouvernance liée aux facteurs ESG et aux changements climatiques du Mouvement Desjardins



# Rôle de la direction

Le comité de direction Mouvement s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, sur le comité de divulgation, sur le comité sur les risques liés aux facteurs ESG et sur le comité d'orientation ESG. Les comités de gouvernance ESG et climat du Mouvement ainsi que leurs responsabilités en matière d'ESG sont présentés dans le tableau 3.

**Tableau 3 Comités de gouvernance ESG et climat du Mouvement**

Comités	Membres <sup>1</sup>	Fréquence <sup>2</sup>	Responsabilités en matière d'ESG
Comité de direction Mouvement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président et chef de la direction</li> <li>PVPE et chef de l'exploitation</li> <li>Ensemble des PVP responsables des différents secteurs d'activité et fonctions de soutien du Mouvement Desjardins</li> </ul>	Mensuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approuver les positionnements en développement durable du Mouvement, notamment l'intégration des facteurs ESG dans le modèle d'affaires du groupe et la lutte contre les changements climatiques.</li> <li>Adopter les stratégies du Mouvement en matière d'ESG, y compris la gestion des risques et opportunités liés aux changements climatiques, avec l'appui du comité d'orientation ESG.</li> <li>Adopter les cibles ESG, dont les cibles relatives à l'ambition climatique du Mouvement, et suivre les progrès accomplis vers l'atteinte de celles-ci.</li> </ul>
Comité d'orientation ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chef du développement durable</li> <li>Certains VP responsables des différents secteurs d'activité et fonctions de soutien du Mouvement Desjardins ayant des responsabilités en matière d'ESG</li> </ul>	Mensuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir un plan et des stratégies ESG en adéquation avec la planification stratégique, la vision et l'ambition ESG du Mouvement.</li> <li>Établir des indicateurs de performance ESG et des cibles afférentes pour le Mouvement, et veiller à l'atteinte de ces dernières en coordination avec les secteurs d'activité et les fonctions de soutien.</li> <li>Soutenir la gestion adéquate de ses activités en ce qui concerne les risques ESG en respectant l'appétit pour le risque de l'organisation, en cohérence avec le comité sur les risques liés aux facteurs ESG.</li> <li>Assurer le suivi de l'offre en finance responsable, du programme d'obligations durables et des opportunités d'affaires afférentes, en coordination avec les secteurs d'activité et les fonctions de soutien.</li> </ul>
Comité de gestion Finances et Risques Mouvement	<ul style="list-style-type: none"> <li>PVPE et chef de l'exploitation</li> <li>PVP Finances et chef de la direction financière</li> <li>PVP Gestion des risques</li> <li>PVP Services aux entreprises</li> <li>VP Placements</li> <li>Chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels</li> <li>Chef de la sécurité</li> <li>Chef des affaires juridiques</li> </ul>	Mensuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une revue régulière des risques auxquels le Mouvement est exposé, y compris les risques climatiques.</li> <li>Appuyer le comité d'orientation ESG dans l'établissement des positionnements ESG.</li> </ul>
Comité sur les risques liés aux facteurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certains VP, DP et directeurs(-trices) issu(e)s de différents secteurs d'activité et fonctions de soutien du Mouvement Desjardins et ayant des responsabilités en matière d'ESG</li> <li>Chef du développement durable</li> </ul>	Toutes les six semaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la surveillance des risques liés aux facteurs ESG auxquels le Mouvement est exposé, y compris les risques climatiques.</li> </ul>
Comité de divulgation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président et chef de la direction</li> <li>PVPE et chef de l'exploitation</li> <li>PVP Finances et chef de la direction financière</li> <li>PVP Gestion des risques</li> <li>Chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels</li> <li>Chef de la surveillance du Mouvement</li> <li>Chef de la trésorerie</li> <li>Chef des affaires juridiques</li> </ul>	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la mise en place et l'efficacité des systèmes, des procédés et des contrôles requis dans les divulgations d'information financière et dans ce rapport.</li> <li>Examiner, avant leur diffusion ou leur dépôt, les divulgations relatives aux changements climatiques dans les divulgations de l'information financière ainsi que dans ce rapport.</li> </ul>

<sup>1</sup> PVPE : premier(-ière) vice-président(e) exécutif(-ive); PVP : premier(-ière) vice-président(e); VP : vice-président(e); DP : directeur(-trice) principal(e).

<sup>2</sup> Fréquence minimale des mises à jour sur le climat ou de l'examen des questions climatiques par les organes de gouvernance.

INTRODUCTION

**GOUVERNANCE**

Supervision par le conseil d'administration

**Rôle de la direction**

Rémunération

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

## INTRODUCTION

### GOVERNANCE

Supervision par le conseil d'administration

#### Rôle de la direction

Rémunération

## STRATÉGIE

## GESTION DES RISQUES

## MESURES ET CIBLES

## ANNEXES

En plus de la structure de gouvernance du Mouvement Desjardins, les principaux secteurs d'activité se sont dotés d'une structure de gestion afin d'intégrer les critères ESG et la finance responsable dans leurs opérations, y compris la question des changements climatiques. Concrètement, on retrouve un comité directeur en développement durable au sein du secteur Assurance de dommages, un comité directeur en investissement responsable et en assurance responsable soutenu par une communauté de pratique sur ces sujets dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, et un groupe de travail ESG sur l'intégration des facteurs ESG et du développement durable dans le secteur

Particuliers et Entreprises. Formées de professionnels de ces questions, les équipes qui se consacrent à la prise en compte des considérations ESG et des changements climatiques ont continué d'évoluer et de se renforcer en 2024.

En plus des comités et des organes de gouvernance décrits ci-dessus, les membres de la haute direction du Mouvement sont également responsables de la gestion des risques et opportunités ESG et climatiques sous différents angles. Leurs rôles et responsabilités sont présentés dans le tableau 4.

**Tableau 4** Rôles et responsabilités ESG et climat des membres de la haute direction du Mouvement

Poste	Rôles et responsabilités liés à l'ESG et aux changements climatiques
Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins <sup>1</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prend en considération les facteurs ESG ainsi que les enjeux liés aux changements climatiques dans le cadre de ses responsabilités, lesquelles sont définies dans la Politique de gouvernance de la Fédération. Il doit notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>définir la vision, les orientations et les objectifs stratégiques du Mouvement et les faire approuver par le CA;</li> <li>s'assurer que les normes et politiques de la Fédération, ainsi que les lignes directrices des autorités réglementaires applicables, sont bien interprétées et appliquées dans le Mouvement.</li> </ul> </li> </ul>
Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assure de l'intégration des facteurs ESG dans les stratégies et pratiques d'affaires.</li> <li>Met en place des mécanismes de suivi pour mesurer les progrès réalisés et ajuste les stratégies en conséquence.</li> <li>Supervise la mise en œuvre des politiques et initiatives ESG.</li> <li>Octroie les budgets annuels liés aux initiatives ESG et alloue les ressources financières nécessaires pour atteindre les objectifs ESG.</li> <li>Supervise la mise en œuvre du plan de transition climatique et s'assure qu'il est aligné sur les objectifs de développement durable.</li> </ul>
Chef du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développe les stratégies et les positionnements ESG du Mouvement, accompagne leur mise en œuvre et en assure le suivi en collaboration avec les secteurs d'activité et fonctions de soutien.</li> <li>Assure la cohérence des plans d'action climatiques à l'échelle du Mouvement Desjardins.</li> <li>Agit comme fonction de conseil interne sur les changements climatiques et la gestion des risques climatiques.</li> </ul>
Chef de la surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Joue un rôle essentiel dans l'évaluation et l'amélioration continue des processus de divulgation ESG du Mouvement Desjardins. Des audits internes portent notamment sur la fiabilité des données ESG, l'intégration des facteurs ESG dans nos activités et l'efficacité des contrôles internes.</li> <li>Agit comme observateur dans les comités de risques et de projets ESG, assurant ainsi une surveillance indépendante et contribuant à une saine gouvernance des initiatives de développement durable.</li> </ul>
Première vice-présidente Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intègre les critères ESG dans la rémunération de l'ensemble des employés du Mouvement Desjardins, y compris les membres de la haute direction.</li> </ul>
Premier vice-président Gestion des risques et chef de la gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encadre et surveille la gestion des risques environnementaux, et en rend compte comme un risque à part entière et comme partie intégrante des autres catégories de risques.</li> </ul>
Premier vice-président Finances et chef de la direction financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assume la responsabilité des processus et de l'application de contrôles internes visant l'intégrité, l'exactitude et la fiabilité des données et des indicateurs relatifs aux changements climatiques dans les divulgations de l'information financière ainsi que dans le présent rapport.</li> <li>Examine les informations relatives aux changements climatiques dans les divulgations de l'information financière ainsi que dans le présent rapport.</li> </ul>
Premières vice-présidences des secteurs d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillent les risques environnementaux sous leur responsabilité.</li> <li>Assument, conjointement avec leurs secteurs d'affaires et fonctions de soutien en tant que première ligne de défense, la responsabilité d'identifier, d'évaluer, de comprendre et d'atténuer leurs risques à l'aide de processus et de contrôles appropriés, dont la performance et l'efficacité sont évaluées, et rendent compte de ces risques, sur demande, à la deuxième ligne de défense.</li> <li>Identifient, évaluent et saisissent les opportunités liées aux changements climatiques dans leur secteur d'activité.</li> </ul>

<sup>1</sup> Depuis mai 2024, le rôle de président du conseil d'administration est séparé du rôle de président et chef de la direction. Les responsabilités du président et chef de la direction guident l'approche du Mouvement dans ses activités, notamment la définition de la vision et des orientations stratégiques en matière d'ESG, l'établissement du modèle de gouvernance et de soutien aux instances dans l'application des critères ESG, la clarification des rôles et des responsabilités de chaque instance dans la mise en œuvre des initiatives ESG, et l'établissement d'objectifs clairs et mesurables de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## INTRODUCTION

### GOVERNANCE

Supervision par le conseil d'administration

Rôle de la direction

### Rémunération

## STRATÉGIE

## GESTION DES RISQUES

## MESURES ET CIBLES

## ANNEXES

# Rémunération

Les considérations liées aux changements climatiques sont prises en compte dans la rémunération de l'ensemble des gestionnaires et des employés du Mouvement, incluant les cadres supérieurs, par le biais de la rémunération variable.

La rémunération variable est déterminée par le régime général d'intéressement, qui correspond à une bonification annuelle de la rémunération conditionnelle à l'atteinte d'objectifs prédéterminés. L'un des 12 indicateurs suivis dans le cadre du régime est l'indicateur « Agences de notation ESG ». Celui-ci regroupe les évaluations de quatre agences et organismes de notation extrafinancière externes, soit [MSCI](#), [Sustainalytics](#), [S&P Global CSA](#) (liens vers des pages en anglais seulement) et Moody's ESG Solutions<sup>1</sup>, et évalue la performance ESG du Mouvement en regard de celle de ses pairs. Il couvre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris les considérations liées aux changements climatiques. Sont par exemple évaluées la gouvernance des considérations liées aux changements climatiques, la gestion des risques et opportunités climatiques ainsi que les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour plus de renseignements sur la rémunération variable, voir la section « Déclaration de la rémunération des membres de la haute direction de la Fédération » de la notice annuelle 2024 de la Fédération des caisses Desjardins du Québec aux pages 39 à 66.

<sup>1</sup> Au cours de l'année 2024, Moody's a formé un partenariat avec MSCI et a cessé ses propres activités de notation extrafinancière. Source : [Moody's to close ESG Solutions business following MSCI tie-up](#), 2 juillet 2024, *Environmental Finance* (en anglais seulement).



## Risques climatiques

Desjardins reconnaît l'importance d'identifier et d'évaluer les risques et les opportunités liés aux impacts physiques des changements climatiques et à la transition vers une économie faible en carbone. Les répercussions à long terme des changements climatiques sont imprévisibles et complexes, et nos prévisions à cet effet diffèrent en fonction des scénarios climatiques considérés et de nos secteurs d'activité. Nous continuons donc d'investir dans le développement de nos compétences et dans nos analyses en matière de risques climatiques afin d'être proactifs. En 2023, nous avons intégré les risques ESG dans notre cadre de gestion intégré des risques. À cet effet, le registre des risques du Mouvement a été actualisé pour mieux représenter les risques climatiques (et ceux liés à la biodiversité) à l'aide d'une taxonomie qui inclut les risques physiques et les risques de transition. En 2024, nous avons poursuivi sur cette lancée en affinant davantage plusieurs de nos méthodologies, dans le but de mieux intégrer dans nos processus décisionnels la considération des risques liés aux facteurs ESG.

En plus de ces travaux sur les risques climatiques, le Mouvement a identifié plusieurs opportunités liées aux changements climatiques, et diverses initiatives ont vu le jour afin de les mettre en oeuvre. Ces opportunités sont présentées à la section « Opportunités liées aux changements climatiques » du présent rapport.

Afin de renforcer la compréhension de ces risques et opportunités, Desjardins a identifié trois horizons temporels, chacun ayant des implications spécifiques pour ses activités et sa stratégie. Ces horizons sont définis comme le court terme (0 à 4 ans), le moyen terme (5 à 10 ans) et le long terme (10 à 30 ans ou plus).



INTRODUCTION

GOVERNANCE

STRATÉGIE

Risques climatiques

Opportunités liées aux changements climatiques

Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur

Notre ambition climatique

Nos piliers

Scénarios climatiques et résilience de la stratégie

Notre action pour protéger la biodiversité

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

**Tableau 5** Taxonomie du risque environnemental - changements climatiques

INTRODUCTION

GOVERNANCE

STRATÉGIE

► Risques climatiques

Opportunités liées aux changements climatiques

Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur

Notre ambition climatique

Nos piliers

Scénarios climatiques et résilience de la stratégie

Notre action pour protéger la biodiversité

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

Risques		Définition	Événements possibles	Horizons temporels de l'incidence	Répercussions financières potentielles <sup>1</sup>
Risques physiques	Aigus	Risques découlant des changements climatiques et pouvant être attribués à des événements, notamment une gravité accrue des situations extrêmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hausse du nombre et de la gravité :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>des vagues de chaleur,</li> <li>des inondations,</li> <li>des tempêtes,</li> <li>des incendies de forêt.</li> </ul> </li> </ul>	Court et moyen termes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution de la valeur des actifs des entreprises et des ménages contribuant à une hausse des pertes de crédit attendues.</li> <li>Baisse de la valeur marchande des entreprises résultant de perturbations de leur chaîne d'approvisionnement.</li> <li>Augmentation de la sinistralité en assurance de dommages due à la fréquence accrue des événements extrêmes.</li> </ul>
	Chroniques	Risques découlant des changements climatiques et pouvant être attribués à des changements à plus long terme dans les modèles climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hausse des températures moyennes.</li> <li>Hausse du nombre et de la gravité des sécheresses.</li> <li>Modification / variabilité du régime des précipitations.</li> </ul>	Moyen et long termes	
Risques de transition	Politiques et réglementation	Risques liés à la mise en place de nouvelles réglementations qui ont pour but de réduire les effets négatifs des changements climatiques ou de favoriser l'adaptation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification de la politique énergétique.</li> <li>Modification des incitatifs économiques et autres.</li> <li>Modification reliée à la divulgation et au risque d'écoblanchiment.</li> </ul>	Court et moyen termes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des coûts d'exploitation (exemple : coûts de conformité plus élevés).</li> <li>Augmentation de la fréquence des litiges et des coûts associés.</li> </ul>
	Évolution technologique	Risques qui découlent du développement et de l'utilisation de technologies émergentes visant à faciliter la transition vers une économie faible en carbone.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification de la production, du stockage et de la distribution de l'énergie.</li> <li>Amélioration de la performance énergétique et économies d'énergie.</li> <li>Accessibilité et efficacité des moyens de transport à faibles émissions de GES.</li> </ul>	Moyen et long termes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de la rentabilité des entreprises due à la hausse des coûts relatifs à l'adoption de nouvelles technologies.</li> <li>Baisse de la compétitivité et de la solidité financière due à l'adoption tardive de technologies émergentes.</li> <li>Avancées technologiques susceptibles d'avoir un impact sur les individus, les processus et les systèmes.</li> </ul>
	Comportements des membres, des clients et des investisseurs	Risques liés aux changements de l'offre et/ou de la demande pour certains produits et services en raison de la prise en compte des risques et opportunités liés aux changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation vers la finance climatique.</li> <li>Stigmatisation des secteurs d'activité émetteurs de GES et des entreprises polluantes.</li> </ul>	Moyen et long termes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande réduite de produits et de services en raison du changement de préférences des consommateurs.</li> <li>Modification de la composition et des sources des revenus, entraînant un ralentissement de la croissance.</li> </ul>

<sup>1</sup> Nous présentons les informations sur les incidences financières actuelles ou prévues de manière qualitative étant donné que les informations quantitatives comportent un degré d'incertitude élevé.

# Opportunités liées aux changements climatiques

## INTRODUCTION

## GOVERNANCE

## STRATÉGIE

Risques climatiques

### Opportunités liées aux changements climatiques

Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur

Notre ambition climatique

Nos piliers

Scénarios climatiques et résilience de la stratégie

Notre action pour protéger la biodiversité

## GESTION DES RISQUES

## MESURES ET CIBLES

## ANNEXES

Le Mouvement Desjardins est convaincu que les changements climatiques seront aussi source d'opportunités pour certains secteurs économiques et pour les institutions qui les accompagnent. L'identification et la gestion des opportunités liées aux changements climatiques s'effectuent de manière décentralisée par ses secteurs d'activité. Afin de maximiser le développement des opportunités, ces derniers entreprennent les activités suivantes : veille, balisage et analyse de marché pour l'identification des opportunités, développement des produits et services en coordination avec les équipes de marketing et d'intégration, ainsi que suivi de la performance de ces produits et services responsables. Desjardins s'engage également dans des actions de sensibilisation et des partenariats dans le but de développer le marché pour ses nouveaux produits et services.

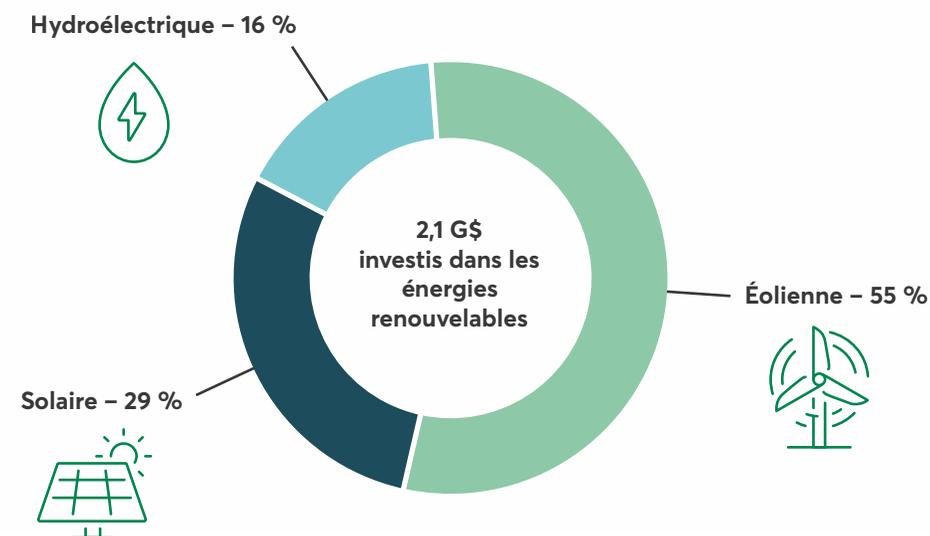
Le Mouvement Desjardins participe ainsi à la transition énergétique équitable de notre société de multiples manières : développement d'une offre en finance responsable, actionariat engagé, investissements privés et financement de projets d'infrastructures en énergie renouvelable, financement de programmes universitaires pour développer une main-d'œuvre qualifiée, notamment en finance responsable et en économie circulaire, et contribution à l'électrification des transports par l'augmentation de l'offre de bornes de recharge électrique sur le territoire qu'il dessert au Québec et en Ontario.

Desjardins est un pionnier en matière d'offre de produits en investissement responsable (IR) au Canada, avec 76 solutions en IR représentant près de 14,6 G\$ d'actifs sous gestion au 31 décembre 2024. Les Fonds et Portefeuilles Desjardins SociéTerre figurent parmi nos produits clés et visent à offrir un potentiel de rendement attrayant, tout en intégrant des approches spécifiques en matière d'investissement responsable, dont l'exclusion de certaines activités en lien avec les énergies fossiles. En effet, depuis juin 2020, nos 29 Fonds et Portefeuilles Desjardins SociéTerre excluent les producteurs et les transporteurs spécialisés d'énergies fossiles.

Le Mouvement Desjardins et le Régime de rentes du Mouvement Desjardins détiennent un important portefeuille d'infrastructures. Ainsi, 41 % de leurs investissements dans les infrastructures sont concentrés dans le secteur de l'énergie renouvelable. Les investissements dans ces énergies continuent de croître, avec un portefeuille, pour le Mouvement Desjardins et le Régime de rentes du Mouvement Desjardins, de 2,1 G\$ au 30 septembre 2024 (voir la figure 4), une augmentation de 70 % depuis le 30 septembre 2020.

Figure 4

## Ventilation des investissements en énergie renouvelable par sources (énergie éolienne, solaire et hydroélectrique)



## 1,7 milliard de dollars d'obligations durables et vertes

Après ses deux premières émissions d'obligations durables en 2021 et 2023 pour un montant total de 1 G\$, Desjardins a réalisé en 2024 une émission d'obligations vertes, cette fois-ci sur le marché européen, pour un montant de 500 millions d'euros. Cette émission servira à financer des projets dans plusieurs des huit catégories environnementales du Cadre des obligations durables Desjardins, comme les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les transports propres. La firme indépendante Moody's Ratings a jugé notre cadre de référence « avancé »<sup>2</sup>. La réception très positive du marché à ces émissions crée de la valeur pour nos membres et clients, et démontre la rigueur et la pertinence de notre approche. Pour plus d'information, consultez le [Rapport sur les obligations durables 2024](#) ainsi que le [Cadre des obligations durables Desjardins](#).

<sup>2</sup> Voir l'[évaluation indépendante du Cadre des obligations durables de Desjardins](#). À noter que Vigeo Eiris a été acquise par Moody's Investors Service (maintenant Moody's Ratings) et renommée Moody's ESG Solutions après que l'évaluation a été finalisée.

# Initiatives du Mouvement Desjardins

Depuis 20 ans, le Mouvement Desjardins met en place de nombreuses initiatives au sein de ses secteurs d'activité pour concrétiser sa stratégie climatique. Leur mise en œuvre lui permet de diminuer ses émissions de GES, de soutenir la résilience de ses membres et clients, et d'informer et de sensibiliser ceux-ci relativement à la transition vers la carboneutralité. Voici les mises à jour de ces initiatives pour 2024.

## INTRODUCTION

## GOVERNANCE

## STRATÉGIE

Risques climatiques

### ► Opportunités liées aux changements climatiques

Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur

Notre ambition climatique

Nos piliers

Scénarios climatiques et résilience de la stratégie

Notre action pour protéger la biodiversité

## GESTION DES RISQUES

## MESURES ET CIBLES

## ANNEXES

**Tableau 6** Initiatives au sein des secteurs d'activité du Mouvement

Secteurs d'activité du Mouvement	Initiatives
<b>Particuliers et Entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Offre habitation durable de Desjardins propose un financement pour l'achat d'une construction neuve répondant aux conditions des programmes Novoclimat, ENERGY STAR® ou LEED® Canada, ou encore pour la rénovation écologique selon les conditions du programme Rénoclimat. L'offre inclut des remises en argent (jusqu'à 2 000 \$), des rabais sur l'assurance habitation et la gratuité du service Assistance habitation.</li> <li>Le Prêt auto Desjardins – Option électrique et hybride offre aux membres Particuliers des solutions de financement, et aux concessionnaires automobiles, le versement d'une commission légèrement plus élevée que dans l'offre standard.</li> <li>En 2024, Desjardins, à titre de prêteur et coordonnateur unique, a effectué un swap ESG de 95 M\$ pour le parc éolien de Témiscouata II au Québec, un projet de 52 MW annoncé par Boralex. Le swap ESG est un produit dérivé de financement associé à des indicateurs clés de performance qui sont liés à des objectifs de développement durable. Cette transaction et les autres financements liés aux énergies renouvelables conclus en 2024 démontrent le leadership de Desjardins dans l'écosystème des énergies renouvelables au Québec et partout au pays.</li> <li>Plusieurs initiatives ont été déployées en 2024 grâce à des partenariats qui ont permis de sensibiliser les équipes de prestation de services ainsi que les membres et clients et de les outiller avec des ressources pour accélérer le virage vert de leur entreprise.</li> <li>Des services-conseils ont été offerts en 2024 par Valeurs mobilières Desjardins (VMD) pour la mise en place du cadre et de la distribution de 20 produits financiers verts, à retombées sociales, et liés au développement durable.</li> <li>En 2024, VMD a participé à la distribution de plus de 13,9 G\$ en obligations vertes, à retombées sociales et liées au développement durable.</li> </ul>
<b>Assurance de dommages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2024, Desjardins Assurances a travaillé en collaboration avec le Bureau d'assurance du Canada et le gouvernement fédéral sur le développement du Programme national d'assurance contre les inondations, une solution visant à offrir une couverture d'assurance abordable contre les inondations pour les ménages canadiens situés dans les zones à risque élevé, actuellement non couvertes par les assureurs privés.</li> <li>Les capacités de quantification des risques climatiques de Desjardins Assurances ont été rehaussées grâce à l'intégration des modèles de catastrophes à ses outils.</li> <li>Afin d'accompagner ses membres et clients, Desjardins Assurances intègre désormais dans ses contrats d'assurance trois mesures de reconstruction résiliente à la suite d'un sinistre. En Alberta, cela comprend le revêtement de maison (1 000 \$ par côté pour le remplacement d'un revêtement de vinyle par un revêtement résistant à la grêle) et la réparation de toiture (2 500 \$ pour le remplacement des bardeaux endommagés d'une toiture standard par des bardeaux résistants à la grêle de classe IV, à la suite d'un sinistre couvert, pour 69 municipalités à haut risque). Desjardins Assurances offre également aux sinistrés 1 000 \$ pour les dispositifs d'atténuation des dommages causés par l'eau à la suite d'un sinistre provoqué par un refoulement d'égout.</li> <li>Une formation sur les impacts des catastrophes naturelles au Canada et sur les couvertures d'assurance a été développée en 2024 et est en cours de déploiement auprès des agents d'assurance de Desjardins.</li> </ul>
<b>Gestion de patrimoine et Assurance de personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En assurance de personnes, plusieurs travaux ont été menés au cours des dernières années afin de mieux comprendre les impacts des différents risques physiques (vagues de chaleur, mauvaise qualité de l'air, maladies vectorielles). Une formation sur les Principes pour une assurance responsable, incluant un module sur les impacts des changements climatiques sur la santé des Canadiens, est également déployée auprès des employés depuis 2022.</li> <li>Desjardins Société de placement inc. (DSP) participe à l'initiative <a href="#">Net Zero Asset Managers (NZAM) (en anglais seulement)</a>, en cohérence avec son ambition zéro émission nette pour les Fonds et Portefeuilles Desjardins d'ici 2050.</li> <li>Une capsule de formation sur les changements climatiques ainsi qu'une conférence sur la route zéro émission nette des Fonds et Portefeuilles Desjardins ont été diffusées auprès des conseillères et conseillers des caisses.</li> <li>En tant que gestionnaire d'actifs des assureurs du Mouvement, Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA) continue ses efforts de décarbonation et d'alignement sur les cibles basées sur la science pour le portefeuille d'actions et d'obligations de sociétés et le portefeuille de placements directs en immobilier (investissements des assureurs) selon les exigences de la Science Based Targets initiative (SBTi).</li> <li>DGIA participe également à différentes initiatives dans le cadre de sa stratégie climatique, telles que <a href="#">NZAM (en anglais seulement)</a>, <a href="#">Engagement climatique Canada</a> et <a href="#">Climate Action 100+ (en anglais seulement)</a>.</li> </ul>

Risques climatiques

Opportunités liées aux changements climatiques

► **Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur**

Notre ambition climatique

Nos piliers

Scénarios climatiques et résilience de la stratégie

Notre action pour protéger la biodiversité

# Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur

Dans un contexte de plus en plus marqué par les changements climatiques, Desjardins s'engage à évaluer de manière proactive et prospective leurs impacts potentiels sur ses activités et ses parties prenantes, particulièrement ses partenaires, ses membres et clients et ses investisseurs, notamment par le biais d'évaluations qualitatives et quantitatives. Pour plus de renseignements, voir la section « Scénarios climatiques et résilience de la stratégie » aux pages 28 à 30 de ce rapport. L'évaluation qualitative des risques climatiques permet de mieux comprendre les facteurs de vulnérabilité auxquels est exposé le Mouvement, qu'ils soient d'ordre physique ou transitionnel. Cette analyse a été réalisée avec la collaboration des représentants des principaux secteurs d'activité du Mouvement. Elle a permis de hiérarchiser les risques en fonction de la probabilité qu'ils se produisent et de leur impact direct et indirect sur l'organisation.

Ce processus vise l'alignement des décisions stratégiques sur les éléments environnementaux et facilite la détection de certaines opportunités en lien avec ceux-ci. Il permet également d'identifier les activités ainsi que les secteurs économiques les plus vulnérables aux risques physiques et de transition liés aux changements climatiques, comme présenté dans les tableaux 7 et 8 ci-dessous. Dans le tableau 8, les activités d'investissement sont en fonction de la valeur totale du portefeuille d'investissement des assureurs, alors que les activités de financement sont en fonction des expositions en cas de défaut (ECD). Pour plus de renseignements concernant les ECD, voir la section 4.2.3 « Risque de crédit » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement Desjardins.

**Considérations méthodologiques de l'évaluation qualitative des risques liés aux changements climatiques (tableaux 7 et 8 ci-dessous) :** Cette matrice provient de l'analyse qualitative des risques climatiques, qui a été mise à jour en 2023. La méthodologie de cette analyse a également été améliorée en 2023 grâce à l'intégration d'une taxonomie des risques climatiques plus détaillée. Cette analyse s'appuie sur la coopération de plus de 20 représentants des principaux secteurs d'activité du Mouvement. Au cours de cette collaboration, la probabilité que les risques climatiques se produisent ainsi que leurs impacts ont été évalués pour les secteurs d'activité concernés. Les évaluations ont été conduites sur la base des risques inhérents et en fonction des connaissances des spécialistes rencontrés. La matérialisation d'un facteur de risque, qu'il soit physique ou de transition, peut varier considérablement d'un événement à l'autre, en raison par exemple des variations de l'ampleur de l'événement, de la région touchée ou du secteur concerné. Les impacts évalués dans l'analyse se rapportent aux opérations directes et à l'approvisionnement auprès de nos membres et clients.



Tableau 7

## Évaluation qualitative des risques liés aux changements climatiques : activités d'assurance

INTRODUCTION

GOUVERNANCE

**STRATÉGIE**

Risques climatiques

Opportunités liées aux changements climatiques

► **Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur**

Notre ambition climatique

Nos piliers

Scénarios climatiques et résilience de la stratégie

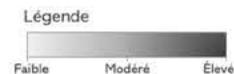
Notre action pour protéger la biodiversité

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

		Facteurs de risque physique						Facteurs de risque de transition								
		Aigus				Chroniques		Politique et réglementation		Évolution technologique		Comportements des membres et clients				
Activités du Mouvement Desjardins potentiellement les plus touchées	Secteurs économiques potentiellement les plus touchés	Hausse du nombre et de la gravité des vagues de chaleur	Hausse du nombre et de la gravité des inondations	Hausse du nombre et de la gravité des tempêtes	Hausse du nombre et de la gravité des incendies de forêt	Hausse des températures moyennes	Hausse du nombre et de la gravité des sécheresses	Modification / variabilité du régime des précipitations	Modification de la politique énergétique	Modification des incitatifs économiques et autres	Divulgarion et écoblanchiment	Modification de la production, du stockage et de la distribution de l'énergie	Amélioration de la performance énergétique et économies d'énergie	Accessibilité et efficacité des moyens de transport à faibles émissions de GES	Orientation vers la finance climatique	Stigmatisation des activités émettrices de GES
		Assurance de dommages	Automobile													
Entreprises																
Assurance de biens																
Assurance de personnes	Assurance collective et épargne-retraite collective – populations vulnérables															
	Assurance pour les particuliers – populations vulnérables															



Risques climatiques

Opportunités liées aux changements climatiques

**Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur**

Notre ambition climatique

Nos piliers

Scénarios climatiques et résilience de la stratégie

Notre action pour protéger la biodiversité

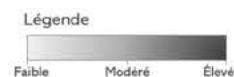
Tableau 8

**Évaluation qualitative des risques liés aux changements climatiques : activités d'investissement et de financement**

				Facteurs de risque physique					Facteurs de risque de transition									
				Aigus			Chroniques		Politique et réglementation		Évolution technologique	Comportements des membres et clients						
Activités du Mouvement Desjardins potentiellement les plus touchées	Secteurs économiques potentiellement les plus touchés <sup>3</sup>	Investissements T4 2024		Hausse du nombre et de la gravité des vagues de chaleur	Hausse du nombre et de la gravité des inondations	Hausse du nombre et de la gravité des tempêtes	Hausse du nombre et de la gravité des incendies de forêt	Hausse des températures moyennes	Hausse du nombre et de la gravité des sécheresses	Modification / variabilité du régime des précipitations	Modification de la politique énergétique	Modification des incitatifs économiques et autres	Divulgaration et écoblanchiment	Modification de la production, du stockage et de la distribution de l'énergie	Amélioration de la performance énergétique et économies d'énergie	Accessibilité et efficacité des moyens de transport à faibles émissions de GES	Orientation vers la finance climatique	Stigmatisation des activités émettrices de GES
		(M\$)	(%) <sup>4</sup>															
Investissements des assureurs	Énergie	1 508	3,4 %															
	Finance et assurance	5 854	13,2 %															
	Industrie	1 469	3,3 %															
	Infrastructure	1 710	3,9 %															
	Immobilier	5 866	13,3 %															
	Services publics	2 164	4,9 %															

<sup>3</sup> Seuls les secteurs du Mouvement Desjardins ayant été identifiés comme étant les plus vulnérables au risque climatique sont présentés dans ce tableau.

<sup>4</sup> Valeur des investissements des assureurs dans le secteur économique par rapport à la valeur totale des investissements des assureurs de 44 G\$.



**Tableau 8** Évaluation qualitative des risques liés aux changements climatiques : activités d'investissement et de financement (suite)

INTRODUCTION

GOVERNANCE

**STRATÉGIE**

Risques climatiques

Opportunités liées aux changements climatiques

**Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur**

Notre ambition climatique

Nos piliers

Scénarios climatiques et résilience de la stratégie

Notre action pour protéger la biodiversité

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

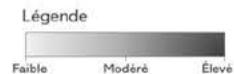
ANNEXES

Activités du Mouvement Desjardins potentiellement les plus touchées	Secteurs économiques potentiellement les plus touchés <sup>5</sup>	Exposition en cas de défaut (ECD)		Facteurs de risque physique						Facteurs de risque de transition								
		T4 2024 <sup>6</sup>		Aigus			Chroniques			Politique et réglementation		Évolution technologique		Comportements des membres et clients				
		(M\$)	(%) <sup>7</sup>	Hausse du nombre et de la gravité des vagues de chaleur	Hausse du nombre et de la gravité des inondations	Hausse du nombre et de la gravité des tempêtes	Hausse du nombre et de la gravité des incendies de forêt	Hausse des températures moyennes	Hausse du nombre et de la gravité des sécheresses	Modification / variabilité du régime des précipitations	Modification de la politique énergétique	Modification des incitatifs économiques et autres	Divulguation et écoblanchiment	Modification de la production, du stockage et de la distribution de l'énergie	Amélioration de la performance énergétique et économies d'énergie	Accessibilité et efficacité des moyens de transport à faibles émissions de GES	Orientation vers la finance climatique	Stigmatisation des activités émettrices de GES
Financement (particuliers et entreprises)	Agriculture	10 993	2,4 %	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
	Pétrole et gaz	679	0,2 %	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
	Services publics	4 548	1,0 %	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
	Construction	5 606	1,2 %	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
	Fabrication	6 211	1,3 %	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
	Commerce de détail	4 315	0,9 %	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
	Transport	1 990	0,4 %	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
	Immobilier commercial et particulier	243 865	52,9 %	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
	Soins de santé	879	0,2 %	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
	Hébergement	574	0,1 %	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré

<sup>5</sup> Les différents secteurs sont déterminés selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord. Seuls les secteurs du Mouvement Desjardins ayant été identifiés comme étant les plus vulnérables au risque climatique sont présentés dans ce tableau.

<sup>6</sup> Pour plus de renseignements concernant les ECD, voir la section 4.2.3 « Risque de crédit » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement Desjardins.

<sup>7</sup> Valeur de l'exposition en cas de défaut (ECD) dans le secteur économique par rapport à l'exposition totale en cas de défaut de 461 G\$ du Mouvement.



À la suite de cette évaluation qualitative des risques physiques et de transition, il a été conclu que l'exposition aux risques climatiques pour le Mouvement Desjardins était jugée faible à moyenne. Les constats suivants ont également été formulés :

**Risques physiques**

- Les risques physiques reliés aux inondations, aux tempêtes, aux sécheresses et à la variabilité du régime des précipitations sont considérés comme plus élevés pour le secteur économique de l'agriculture et, dans une moindre mesure, pour le secteur des services publics, du pétrole et du gaz, de la construction, du commerce de détail, de la fabrication et de l'hébergement. Les secteurs d'activité de l'assurance pour les entreprises et de l'assurance de biens du secteur de l'assurance de dommages sont exposés à des risques modérés à élevés en ce qui a trait aux tempêtes et aux inondations.

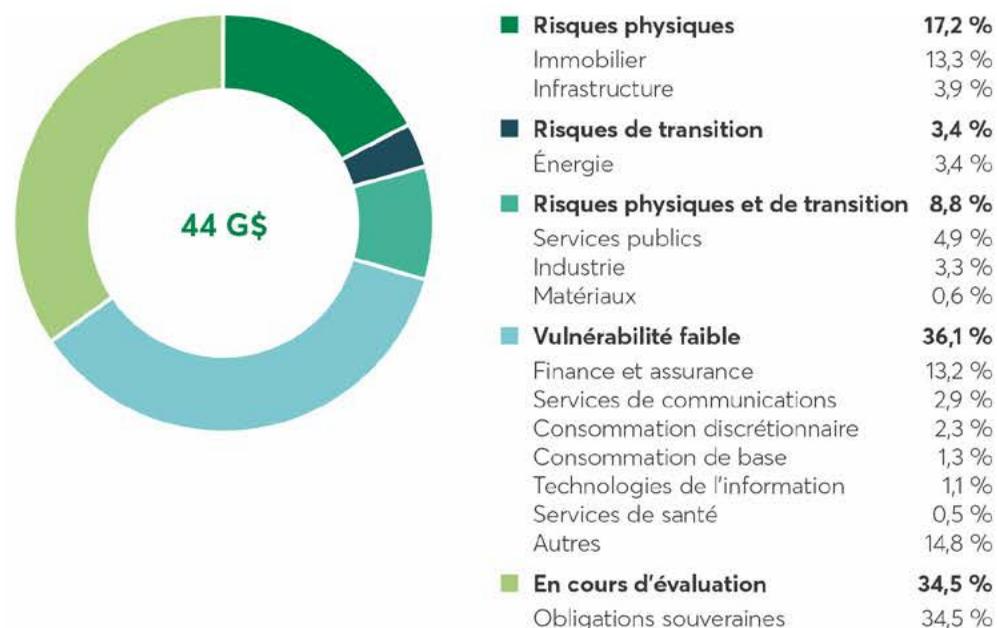
**Risques de transition**

- Le secteur du pétrole et du gaz ainsi que celui de l'énergie ressortent comme étant potentiellement les plus touchés par les risques de transition, notamment en ce qui concerne les modifications des politiques énergétiques, l'orientation vers la finance climatique et la stigmatisation des activités émettrices de GES.
- Les impacts de moindre mesure concernent les services publics, le transport, l'agriculture, la construction et la fabrication. Ils sont liés à l'augmentation des coûts induite par les prix du carbone et, dans certains cas, à la stigmatisation des activités plus émettrices de GES. Le secteur de l'immobilier commercial et particulier ainsi que celui de l'infrastructure demeurent aussi à surveiller dans un avenir rapproché.

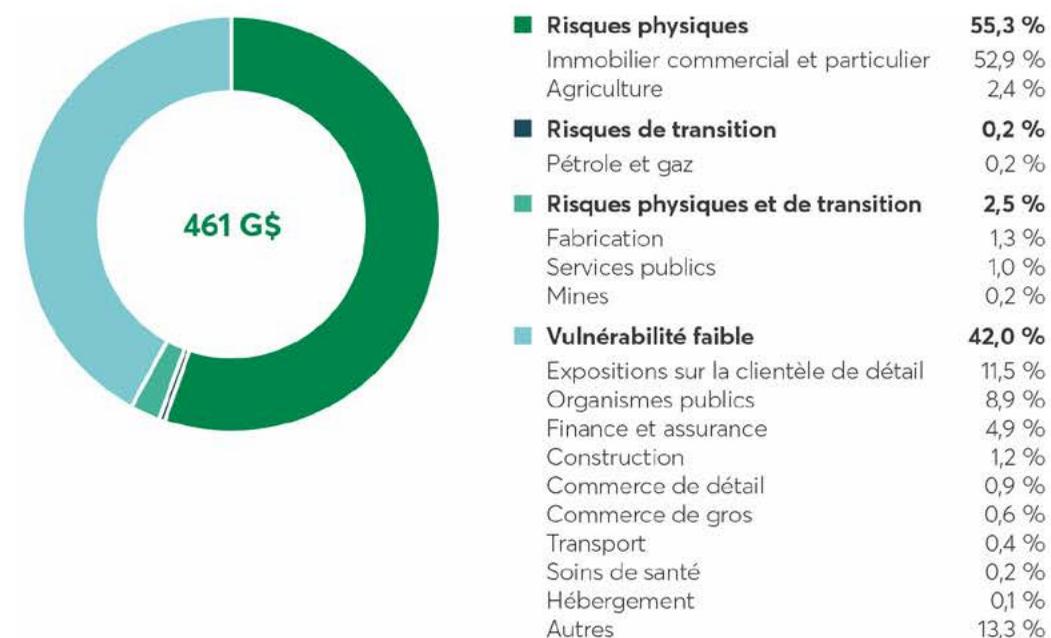
## Vulnérabilité aux risques climatiques des portefeuilles d'investissement et de financement

Comme l'a révélé le processus d'analyse qualitative présenté dans le tableau 8 ci-dessus, les portefeuilles de financement et d'investissement de Desjardins sont exposés aux risques climatiques de diverses manières. Comme illustré dans les graphiques ci-dessous, les secteurs de l'immobilier sont plus exposés aux risques physiques, tandis que les secteurs liés aux industries extractives, notamment le secteur de l'énergie et celui du pétrole et du gaz, sont plus exposés aux risques de transition. Certains secteurs sont exposés à ces deux catégories de risques, par exemple celui des services publics. Ces expositions peuvent entraîner des vulnérabilités potentielles pour ces secteurs.

**Figure 5** Exposition aux risques liés aux changements climatiques du portefeuille total d'investissements des assureurs (au 31 décembre 2024)



**Figure 6** Exposition aux risques liés aux changements climatiques du portefeuille de financement, selon l'ECD<sup>8</sup> (au 31 décembre 2024)



En complément de cette analyse qualitative des risques liés aux changements climatiques, nous avons amorcé des travaux similaires pour évaluer nos impacts et nos dépendances quant à la nature et à la biodiversité, en lien avec les investissements des assureurs du Mouvement ainsi qu'avec les Fonds et Portefeuilles Desjardins SociéTerre. Pour plus de renseignements, voir la section « Protéger la biodiversité et le capital naturel » du [Rapport d'activité sur l'investissement responsable](#) de Desjardins Gestion internationale d'actifs, ainsi que la section « Évaluation de l'impact des Fonds SociéTerre sur la biodiversité » aux pages 28 et 29 du [Rapport annuel 2024 sur l'investissement responsable](#) des Fonds Desjardins.

<sup>8</sup> Pour plus de renseignements concernant les ECD, voir la section 4.2.3 « Risque de crédit » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement Desjardins.

# Exposition aux secteurs liés au carbone et au secteur de la production d'électricité

## INTRODUCTION

## GOVERNANCE

### STRATÉGIE

Risques climatiques

Opportunités liées aux changements climatiques

### ► Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur

Notre ambition climatique

Nos piliers

Scénarios climatiques et résilience de la stratégie

Notre action pour protéger la biodiversité

## GESTION DES RISQUES

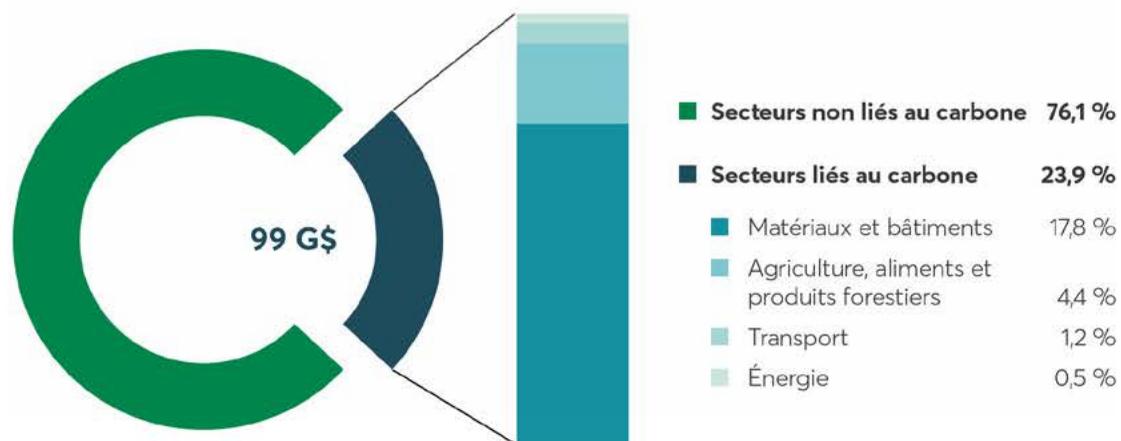
## MESURES ET CIBLES

## ANNEXES

L'indicateur d'exposition aux secteurs liés au carbone utilise la méthodologie recommandée par le GIFCC (2021). Il inclut quatre secteurs : le transport, les matériaux et les bâtiments, l'agriculture, les aliments et les produits forestiers, ainsi que l'énergie, ce dernier secteur incluant les services publics, mais excluant les services des eaux, les producteurs d'électricité indépendants et les producteurs d'électricité renouvelable. Ces secteurs représentent une exposition potentielle totale correspondant à 23,9 % de l'exposition en cas de défaut (ECD) de notre portefeuille de financement pour le risque de crédit (qui exclut les transactions assimilables à des pensions et les dérivés de gré à gré). Cette exposition du portefeuille se concentre dans les entreprises du secteur des matériaux et des bâtiments (17,8 %) ainsi que de l'agriculture, des aliments et des produits forestiers (4,4 %). Le Mouvement Desjardins est plus faiblement exposé aux secteurs du transport (1,2 %) et de l'énergie, avec 0,5 % de l'ECD concentrée dans la production de combustibles fossiles ou d'électricité générée à partir d'une source fossile.

Au 31 décembre 2024, comme illustré dans le graphique ci-dessous, notre exposition aux secteurs liés au carbone s'élevait à 99 G\$, représentant 23,9 %<sup>9</sup> de l'exposition aux risques liés aux changements climatiques de notre portefeuille de financement<sup>10</sup>.

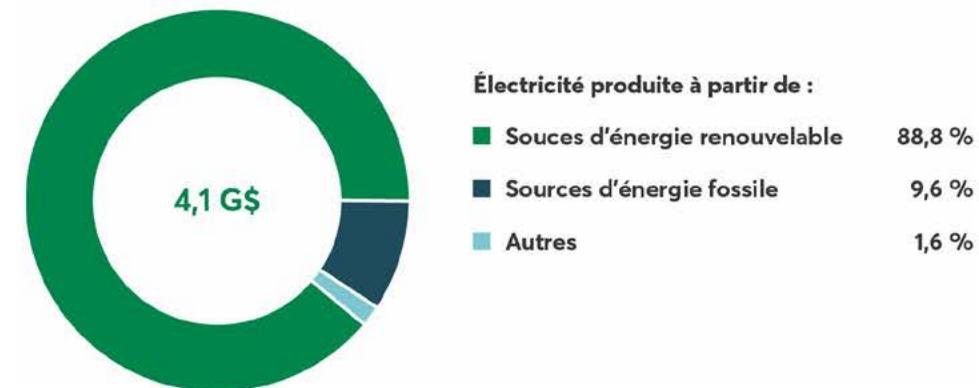
**Figure 7** Exposition aux secteurs liés au carbone



Une analyse détaillée de notre portefeuille de financement spécifiquement lié au secteur de la production d'électricité révèle que seulement 9,6 % de ce portefeuille concerne la production à partir de combustibles fossiles, soit environ 394 M\$. Il est important de souligner qu'une exposition ou une vulnérabilité sectorielle ne se traduit pas nécessairement par un risque concret pour tous les membres et clients de ce secteur. La matérialisation de ce risque dépendra de la localisation des actifs et de certaines caractéristiques spécifiques, telles que les mesures d'atténuation du risque.

Au 31 décembre 2024, comme illustré dans le graphique ci-dessous, notre exposition au secteur de la production d'électricité<sup>11</sup> s'élevait à 4,1 G\$, représentant environ 1 % de l'exposition aux risques liés aux changements climatiques de notre portefeuille de financement<sup>10</sup>.

**Figure 8** Exposition au secteur de la production d'électricité



<sup>9</sup> Ce pourcentage est calculé en divisant l'exposition en cas de défaut (ECD) dans les secteurs liés au carbone de 99 G\$, par le total de l'exposition aux risques liés aux changements climatiques du portefeuille de financement, excluant les transactions assimilables à des pensions et les dérivés de gré à gré. Pour plus de renseignements sur les ECD, voir la section « Risque de crédit » aux pages 39 à 81 du [Rapport au titre du troisième pilier 2024](#) du Mouvement Desjardins.

<sup>10</sup> Correspond à l'exposition totale aux risques liés aux changements climatiques du portefeuille de financement de 461 G\$, excluant les transactions assimilables à des pensions de 41 G\$ et les dérivés de gré à gré de 7 G\$. Pour plus de renseignements, voir la page 76 du [Rapport au titre du troisième pilier 2024](#) du Mouvement Desjardins.

<sup>11</sup> Ce pourcentage est calculé sur la base de l'ECD des entreprises du secteur de la production d'électricité. Une répartition en fonction de l'électricité produite en GWh pour chaque entreprise est ensuite appliquée.

# Notre ambition climatique

## INTRODUCTION

## GOVERNANCE

### STRATÉGIE

Risques climatiques

Opportunités liées aux changements climatiques

Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur

### ► Notre ambition climatique

Nos piliers

Scénarios climatiques et résilience de la stratégie

Notre action pour protéger la biodiversité

## GESTION DES RISQUES

## MESURES ET CIBLES

## ANNEXES

Le Mouvement Desjardins vise à atteindre, d'ici 2040, un bilan zéro émission nette sur ses activités opérationnelles (bâtiments, déplacements d'affaires et chaîne d'approvisionnement), ainsi que sur ses activités financières (investissements de ses assureurs et financements) dans trois secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre : l'énergie, l'immobilier et le transport. Les actifs inclus dans le périmètre de notre ambition climatique représentent 47,4 % des actifs totaux du Mouvement, qui se chiffraient à 470,9 G\$ au 31 décembre 2024. Cette ambition s'inscrit dans notre engagement avec l'initiative Business Ambition for 1.5°C et est précisée par des cibles intermédiaires (échéances entre 2025 et 2030), détaillées dans la section « Mesures et cibles » de ce rapport.

Notre ambition climatique s'appuie sur les projets et stratégies mis en place dans le passé, y compris les cibles de décarbonation des investissements des assureurs et du Régime de rentes du Mouvement Desjardins, les investissements et les financements importants dans le secteur des énergies renouvelables, ainsi que l'intégration graduelle des facteurs ESG dans les activités du Mouvement, soutenue par

l'engagement de la haute direction. Pour plus de renseignements, voir notre [Rapport de responsabilité sociale et coopérative 2024](#).

L'inclusion au sein du périmètre de notre stratégie climatique d'émissions qui sont hors du contrôle direct du Mouvement Desjardins nécessite une transformation en profondeur de nos pratiques. Cela se traduit par la mise en place de cibles et d'initiatives à court et à moyen termes en lien avec nos activités financières, précisées dans le tableau 12 de la section « Mesures et cibles ». Ces cibles incluent le soutien aux énergies renouvelables, l'accompagnement des secteurs intenses en carbone et l'élaboration d'un positionnement sur le secteur de l'énergie. Ces cibles et initiatives concernent également la réduction de l'empreinte carbone de nos opérations (cible basée sur la science et quantification des émissions de GES de notre chaîne d'approvisionnement). En parallèle, nous travaillons toujours à former nos employés aux concepts du développement durable.

Figure 9 Ambition climatique

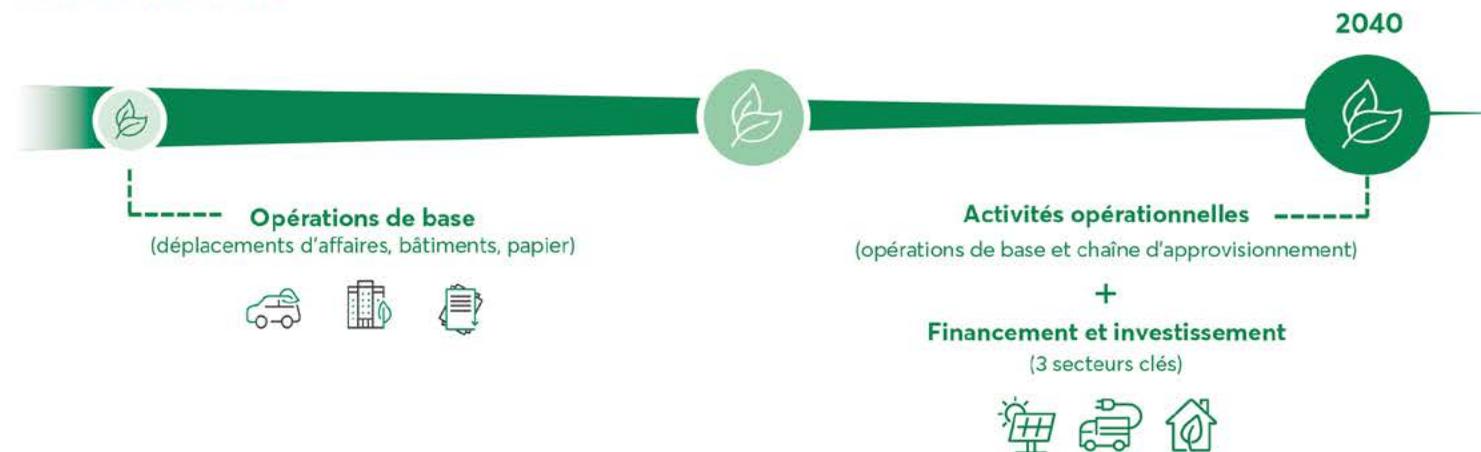
## Objectif zéro émission nette d'ici 2040

Desjardins est résolument engagé dans la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. D'ici 2040, il souhaite atteindre un bilan zéro émission nette sur ses activités opérationnelles et sur ses activités financières (investissement de ses assureurs et financement) dans trois secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre : l'énergie, l'immobilier et le transport.



### Zéro émission nette

Équilibre entre l'émission et l'élimination de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère



# Nos piliers

Afin d'atteindre son ambition climatique, le Mouvement Desjardins a entrepris des changements à son modèle d'affaires ainsi que des efforts directs et indirects d'atténuation et d'adaptation qui sont présentés ci-dessous.

## INTRODUCTION

## GOUVERNANCE

### STRATÉGIE

Risques climatiques

Opportunités liées aux changements climatiques

Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur

Notre ambition climatique

### ► Nos piliers

Scénarios climatiques et résilience de la stratégie

Notre action pour protéger la biodiversité

## GESTION DES RISQUES

## MESURES ET CIBLES

## ANNEXES

**Tableau 9 Efforts directs et indirects d'atténuation et d'adaptation**

Piliers	Initiatives	Cibles
<b>Activités opérationnelles – Opérations de base</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancé en avril 2022, le Défi Coopérons pour le climat est une initiative interne regroupant tous les secteurs d'activité et fonctions de soutien de Desjardins afin de mobiliser l'organisation dans l'atteinte de ses cibles opérationnelles de réduction des GES à travers cinq volets d'intervention prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation de papier</li> <li>Déplacements professionnels</li> <li>Consommation énergétique des immeubles</li> <li>Chaîne d'approvisionnement</li> <li>Formation et mobilisation</li> </ul> </li> <li>Dans le cadre du Défi Coopérons pour le climat, nous invitons nos employés à participer aux ateliers de La Fresque du Climat. Pour plus de renseignements, voir la section « Formation des employés du Mouvement aux changements climatiques » à la page 27.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteindre notre cible opérationnelle de réduction des GES de 50 % pour 2030 (incluant notre cible alignée sur la science pour les émissions de portées 1 et 2).</li> </ul>
<b>Activités opérationnelles – Chaîne d'approvisionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En mai 2024, nous sommes devenus membres du programme CDP Supply Chain, en vue d'améliorer la qualité des données climatiques et le niveau d'engagement auprès de nos 100 plus importants fournisseurs, dans le cadre de l'objectif de réduire l'empreinte carbone de notre chaîne d'approvisionnement.</li> <li>En parallèle, les résultats des travaux d'évaluation effectués en 2024 concernant le calcul des émissions de GES de notre chaîne d'approvisionnement vont permettre de renforcer nos processus de suivi pour l'atteinte de cet objectif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteindre notre cible zéro émission nette 2040 pour nos activités opérationnelles, incluant la chaîne d'approvisionnement.</li> </ul>
<b>Financement et investissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Desjardins a adopté en 2020 et 2023 deux positionnements pour soutenir la transition vers un secteur énergétique faible en carbone et aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris. Ces positionnements reflètent des travaux approfondis d'analyse et des efforts continus pour mesurer notre exposition, identifier les opportunités d'investissement et de financement et soutenir nos membres et clients ainsi que les sociétés dans lesquelles nous investissons dans le cadre de la transition.</li> <li>Afin de maintenir nos efforts pour soutenir la transition vers une économie résiliente et sobre en carbone, un positionnement sur le secteur de l'immobilier est en développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter notre <a href="#">positionnement sur le charbon thermique</a>.</li> <li>Atteindre les cibles de notre <a href="#">positionnement sur le secteur énergétique</a></li> <li>Financer 6 projets de biométhanisation (+5 projets par rapport à 2020) d'ici 2025.</li> <li>Atteindre nos <a href="#">cibles basées sur la science (en anglais seulement)</a> d'ici 2030 pour nos financements et les investissements de nos assureurs, selon les exigences de la SBTi. Pour plus de renseignements, voir la section « Mesures et cibles » aux pages 36 à 39.</li> </ul>

Risques climatiques

Opportunités liées aux changements climatiques

Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur

Notre ambition climatique

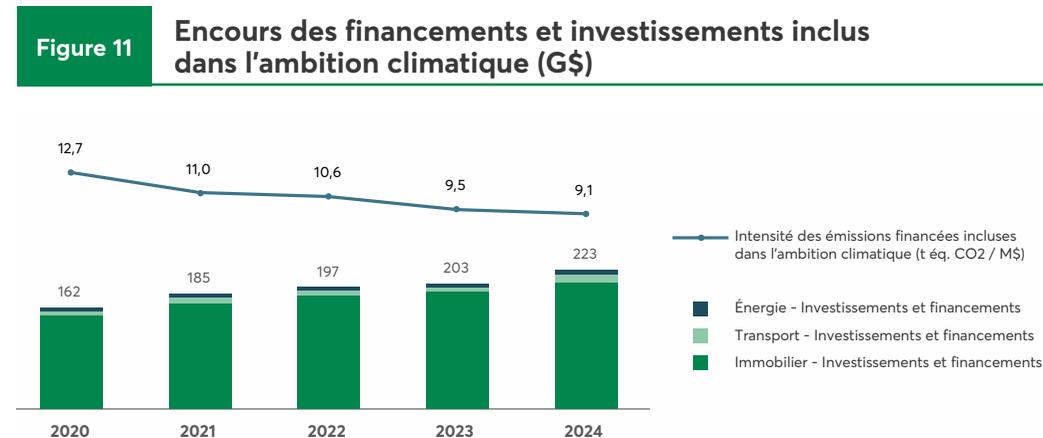
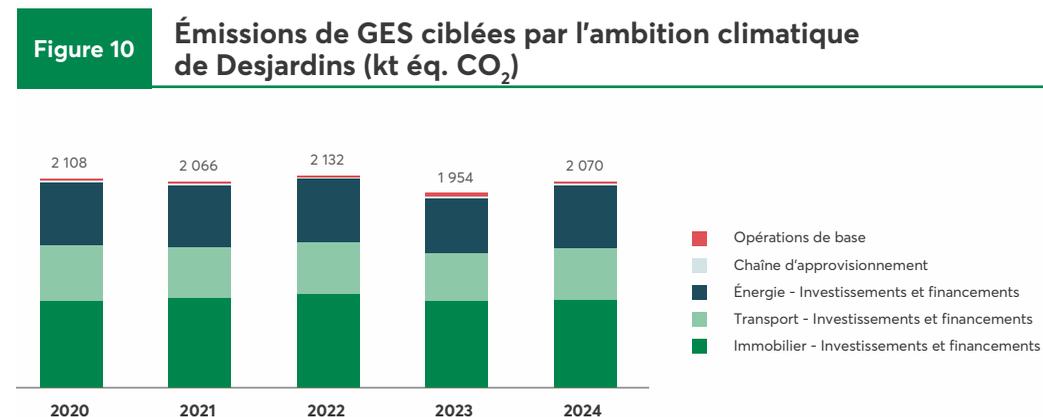
Nos piliers

Scénarios climatiques et résilience de la stratégie

Notre action pour protéger la biodiversité

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution des activités incluses dans le périmètre de notre ambition climatique en émissions absolues depuis 2020 et en millions de dollars financés ou investis dans les secteurs du transport, de l'immobilier et de l'énergie. Le détail des émissions opérationnelles et financées se trouve dans la section « Mesures et cibles » de ce rapport.

Comme indiqué à la figure 10, à la fin 2024, les émissions de GES opérationnelles et financées du périmètre de notre ambition climatique se chiffraient à 2,1 millions de t éq. CO<sub>2</sub>. Depuis 2020, nos émissions absolues sont restées stables (-2 %), malgré une hausse importante de nos actifs totaux inclus dans ce périmètre, qui sont passés de 162 G\$ à 223 G\$ (+38 %) (voir figure 11). En dépit de cette hausse, nous avons réussi à réduire l'intensité carbone de nos portefeuilles d'investissement et de financement de manière notable, soit de 29 %.



Le suivi de notre ambition climatique se révèle actuellement très complexe en raison des défis liés à la disponibilité de données réelles, précises et granulaires, notamment dans les secteurs de l'immobilier et du transport. Nous travaillons constamment à améliorer les données utilisées pour réaliser ces calculs dans le cadre d'un programme pluriannuel visant à définir et à mettre en œuvre une approche transversale de collecte et de valorisation des données ESG pour suivre la performance ESG de Desjardins, gérer les risques et répondre aux attentes des parties prenantes et des organismes réglementaires, notamment en matière de divulgation.

**Formation des employés du Mouvement aux changements climatiques**

La sensibilisation et la formation des employés du Mouvement aux enjeux et conséquences des changements climatiques sont l'une des voies pour atteindre nos cibles. Ces formations se présentent de plusieurs manières :

- Formation obligatoire sur les concepts clés du développement durable pour l'ensemble des employés du Mouvement et de ses composantes sous la forme d'une capsule de 30 minutes, laquelle avait été suivie, au 31 décembre 2024, par 94 % de nos 55 290 employés. Cela surpasse notre objectif de former au moins 85 % de notre personnel aux principes du développement durable.
- Développement de formations métiers ou thématiques spécifiques :
  - Un programme de formation obligatoire en finance responsable a été déployé auprès de l'ensemble des employés des services aux entreprises pour une meilleure intégration des facteurs ESG dans nos stratégies d'affaires et pour un accompagnement efficace adapté à la réalité des membres et clients.
  - Un parcours de formation en investissement responsable a été créé, selon les rôles et métiers des employés. Cela comprend l'initiation aux Principes pour l'investissement responsable (PRI) ou des formations spécifiques pour les employés offrant des conseils en investissement et ceux assurant la gestion d'actifs. Certaines formations ont été développées à l'interne et d'autres proviennent d'organismes reconnus (comme CSI, l'Association pour l'investissement responsable, le Sustainability Accounting Standards Board, le CFA Institute). À la fin 2024, plus de 3 600 employés au sein du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et du réseau des caisses avaient suivi ces formations.
  - Une formation sur les principes pour une assurance responsable et les manières de les intégrer dans nos modes de fonctionnement et prises de décision a été mise en place. Cette formation comprend un module sensibilisant les employés aux enjeux liés aux changements climatiques et à leurs impacts sur la santé des Canadiens et Canadiennes, afin d'anticiper l'évolution des besoins de nos membres, de nos clients et de nos partenaires dans ce nouveau contexte.
- Offre de programmes et d'activités volontaires de formation aux enjeux climatiques :
  - L'Académie du climat, un programme complet de formation incluant des contenus généraux sur les changements climatiques ainsi que des contenus spécifiques à certains métiers tels que la gestion immobilière ou la gestion des risques.
  - La Fresque du Climat, des ateliers collaboratifs d'une durée de trois heures conduits par 89 employés du Mouvement formés à l'animation. Ces ateliers sont effectués de manière volontaire ou dans le cadre d'activités d'équipe (obligatoires). Depuis 2022, 2 028 employés du Mouvement ont participé à au moins un atelier.

# Scénarios climatiques et résilience de la stratégie

## INTRODUCTION

## GOVERNANCE

### STRATÉGIE

Risques climatiques

Opportunités liées aux changements climatiques

Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur

Notre ambition climatique

Nos piliers

### ► Scénarios climatiques et résilience de la stratégie

Notre action pour protéger la biodiversité

## GESTION DES RISQUES

## MESURES ET CIBLES

## ANNEXES

En 2024, le Mouvement Desjardins a poursuivi ses efforts en matière de quantification des impacts potentiels des risques liés aux changements climatiques sur l'organisation par l'entremise de deux exercices d'analyse de scénarios climatiques, soit des scénarios normalisés et des scénarios internes propres à Desjardins. En effet, l'AMF et le BSIF ont demandé aux institutions de dépôts et assureurs sous leur autorité de se soumettre à un exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques (ENASC). Les principaux objectifs de l'ENASC, tels que décrits par les régulateurs, sont la sensibilisation des institutions financières aux risques liés aux changements climatiques, le renforcement de leurs capacités et l'établissement d'une évaluation quantitative normalisée en matière de risques climatiques. Pour permettre une pleine intégration des résultats des scénarios climatiques à notre cadre de gestion des risques et aux processus décisionnels, stratégiques et d'affaires, nous avons également entrepris un premier exercice d'analyse de scénarios climatiques internes, dont le développement s'est fait en adéquation avec les scénarios de référence définis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et le Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS). La personnalisation de ces scénarios pour refléter la réalité du Mouvement Desjardins et l'apport d'une granularité additionnelle, autant pour la quantification du risque physique que pour celle du risque de transition, nous permettront, à maturité, d'atteindre les objectifs décrits précédemment. La sensibilisation, le rehaussement des capacités du Mouvement Desjardins en matière de risques climatiques et une meilleure compréhension de nos vulnérabilités à l'égard de ces risques sont également des objectifs poursuivis par nos premières analyses de scénarios internes. Le tableau 10 ci-dessous fournit une vue d'ensemble des deux exercices d'analyse de scénarios et permet d'apprécier leur portée respective et leur complémentarité.

Le développement des scénarios internes s'est fait en tirant profit de l'expertise transversale présente dans le Mouvement Desjardins et couvrant la majorité de ses activités, tout en s'appuyant sur le processus de simulations de crise en place dans l'organisation. Nous avons donc bénéficié d'une gouvernance établie et robuste permettant d'assurer la crédibilité et la pertinence de l'exercice à long terme. L'initiative sera également intégrée aux prochains cycles des processus internes d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) et d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment, ou ORSA), respectivement liés à nos activités de financement et d'assurance. Compte tenu du caractère évolutif des scénarios internes, et comme il s'agit d'un premier exercice, nous demeurons prudents dans l'interprétation et l'utilisation des résultats et nous nous concentrons sur la priorisation des pistes d'amélioration identifiées lors de l'exercice, notamment en ce qui a trait à la définition des scénarios et à leur portée, à la qualité des données et au choix méthodologique.

La participation à l'ENASC et le développement de scénarios internes s'inscrivent dans la continuité de travaux entrepris par le Mouvement Desjardins ces dernières années. Ceux-ci incluent les premières simulations de crise permettant d'évaluer l'impact des changements climatiques sur nos activités d'assurance (risques physiques) et sur nos investissements (risques de transition). De plus, afin d'intégrer les plus récents développements sectoriels sur ce sujet dans une approche coordonnée au niveau mondial, le Mouvement Desjardins participe depuis 2018 à plusieurs projets pilotes, groupes de travail et formations de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE IF). Les domaines couverts dans le cadre de ces initiatives sont divers et incluent les outils d'analyse des risques climatiques, les plateformes externes d'analyse des risques climatiques, les approches de simulation de crise climatique et les données de risques climatiques.

L'intégration complète des analyses de scénarios climatiques et de leurs résultats aux processus décisionnels, stratégiques et d'affaires a débuté et se poursuivra, notamment par le biais d'un rehaussement de la disponibilité et de la qualité des données internes, en plus du raffinement de nos modèles et scénarios. Les exercices d'analyse de scénarios pour l'année 2024 ont tout de même permis de rehausser notre compréhension des expositions du Mouvement aux risques climatiques. Combinés à notre participation aux diverses initiatives externes comme la PNUE IF, ces exercices auront également permis de renforcer l'expertise interne du Mouvement Desjardins. Ainsi, les objectifs visés ont été atteints, et cela nous permettra d'aborder les exercices d'analyse de scénarios climatiques 2025 dans une optique d'amélioration continue en maintenant un objectif de création de valeur pour nos membres et clients, assurée par une gestion saine et prospective de nos risques climatiques.



**Tableau 10** Analyse des scénarios climatiques

INTRODUCTION

GOUVERNANCE

**STRATÉGIE**

Risques climatiques

Opportunités liées aux changements climatiques

Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur

Notre ambition climatique

Nos piliers

► **Scénarios climatiques et résilience de la stratégie**

Notre action pour protéger la biodiversité

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

		Description des scénarios	Portée	Horizon temporel	Nature des extraits
ENASC (AMF et BSIF)	Transition	<p>Les analyses liées au risque de transition examinent trois scénarios différents, chacun rendant compte de divers degrés de risque de transition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intervention immédiate (sous 2 °C) – intervention immédiate des pouvoirs publics pour contenir le réchauffement mondial moyen sous 2 °C d'ici 2100.</li> <li>Intervention différée (sous 2 °C) – intervention différée des pouvoirs publics pour contenir le réchauffement mondial moyen sous 2 °C d'ici 2100.</li> <li>Carboneutralité en 2050 (1,5 °C) – intervention immédiate plus ambitieuse des pouvoirs publics pour limiter le réchauffement mondial moyen à 1,5 °C d'ici 2100; ce scénario tient compte des engagements actuels de certains pays à atteindre la carboneutralité.</li> </ul> <p>Les éléments descriptifs des trois scénarios sont comparés à ceux d'un scénario de référence (parfois appelé scénario de base).</p>	<p><u>Risque de crédit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Obligations de sociétés.</li> <li>Actions privilégiées et expositions sur prêts aux grandes entreprises ou prêts commerciaux qui relèvent de la norme comptable relative aux pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.</li> </ul> <p><u>Risque de marché</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Obligations de sociétés et actions privilégiées.</li> <li>Actions ordinaires.</li> </ul> <p><u>Immobilier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les évaluations de l'exposition aux risques de transition couvrent les portefeuilles de prêts garantis par des actifs immobiliers (résidentiels, non résidentiels, terrains, etc.) et les actifs immobiliers détenus par l'institution pour son propre usage ou pour des fins d'investissement.</li> </ul>	2050	<p><u>Risque de crédit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pertes de crédit attendues ajustées pour le climat.</li> </ul> <p><u>Risque de marché</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Valeur marchande des actions ordinaires, actions privilégiées et obligations de sociétés ajustée pour le climat.</li> </ul> <p><u>Immobilier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Valeur d'exposition (encours pour un prêt et valeur marchande pour un immeuble détenu) catégorisée par sources de chauffage et d'énergie.</li> </ul>
	Physique	<p>Le module de risques physiques vise à mieux comprendre notre exposition à certains aléas physiques. Il ne vise pas à évaluer les répercussions financières, mais constitue plutôt un exercice fondamental qui pourrait servir à éclairer les futures analyses de scénarios climatiques.</p> <p>Les évaluations de l'exposition aux risques physiques se limitent aux expositions au Canada et englobent deux types d'aléas physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Inondations fluviales et côtières : <ul style="list-style-type: none"> <li>Scénario climatique de référence fondé sur les conditions climatiques historiques récentes selon une période de récurrence d'une fois tous les cinq ans.</li> <li>Scénario climatique futur selon une approche stochastique considérant un éventail de scénarios (selon le Representative Concentration Pathway (RCP)) en 2050 et selon une période de récurrence d'une fois tous les 100 ans.</li> </ul> </li> <li>Feux de forêt : <ul style="list-style-type: none"> <li>Scénario climatique de référence fondé sur les conditions météorologiques propices aux incendies sur la période 1971 à 2000.</li> <li>Scénario climatique futur selon un ensemble statistique moyen basé sur le scénario climatique RCP 4.5 et projeté pour la période 2041-2070.</li> </ul> </li> </ul>	<p><u>Immobilier</u></p> <p>Les évaluations de l'exposition aux risques physiques couvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les portefeuilles de prêts garantis par des actifs immobiliers (résidentiels, non résidentiels, terrains, etc.) et les actifs immobiliers détenus par l'institution pour son propre usage ou pour des fins d'investissement;</li> <li>les expositions liées aux activités d'assurance de dommages.</li> </ul>	<p>Inondations : 2050</p> <p>Feux de forêt : 2041-2070</p>	<p>Montant de l'exposition associé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la profondeur de l'inondation du scénario projeté et celle du scénario de référence;</li> <li>l'indice du combustible disponible<sup>(1)</sup> et la durée de la saison des incendies (en nombre de jours).</li> </ul> <p><sup>(1)</sup> L'indice du combustible disponible est une évaluation numérique de la quantité de matière combustible prête à brûler dans des conditions spécifiques, prenant en compte l'humidité, la répartition et la disponibilité des combustibles pour alimenter un incendie.</p>

**Tableau 10** Analyse des scénarios climatiques (suite)

INTRODUCTION

GOUVERNANCE

**STRATÉGIE**

- Risques climatiques
- Opportunités liées aux changements climatiques
- Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur
- Notre ambition climatique
- Nos piliers

► **Scénarios climatiques et résilience de la stratégie**

Notre action pour protéger la biodiversité

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

		Description des scénarios	Portée	Horizon temporel	Nature des extraits
Scénarios climatiques internes	Transition	<p>À la suite du maintien des politiques actuelles et des émissions annuelles jusqu'en 2030, une transition s'opère, de telle sorte que l'objectif de limitation du réchauffement à 2 °C d'ici la fin du siècle est atteint (transition différée). Pour ce faire, des politiques contraignantes sont mises en place, et 80 % des pays ayant une politique zéro émission nette respectent leurs engagements, ce qui entraîne des perturbations économiques.</p> <p>Le scénario a été élaboré en s'appuyant sur les projections du scénario désordonné (le scénario différé) de la phase 4 du NGFS. Cette approche a été ensuite affinée pour inclure des prévisions spécifiques à chaque région ainsi que des variables additionnelles adaptées au contexte d'affaires unique du Mouvement Desjardins.</p>	<p><u>Risque de crédit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligations de sociétés, prêts et financement aux entreprises, cartes de crédit pour entreprises.</li> </ul> <p><u>Risque de marché</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligations de sociétés et actions ordinaires.</li> </ul> <p><u>Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Portefeuille d'investissement.</li> </ul>	2050	<p><u>Risque de crédit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertes de crédit attendues ajustées pour le climat.</li> </ul> <p><u>Risque de marché</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur marchande ajustée pour le climat.</li> </ul> <p><u>RRMD</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Variation de la valeur marchande des actifs du régime en 2050 par rapport au scénario de base.</li> <li>• Variation des espérances de rendement des classes d'actifs par rapport au scénario de base.</li> </ul>
	Physique	<p>Les émissions mondiales continuent d'augmenter tout au long du 21<sup>e</sup> siècle, ce qui entraîne une augmentation de la température moyenne mondiale de près de 4 °C en 2100 (RCP 8.5).</p> <p>Les évaluations de l'exposition aux risques physiques englobent l'aléa physique d'inondation (inondations riveraines, côtières et pluviales combinées).</p>	<p><u>Immobilier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédit : expositions sur prêts liées aux actifs immobiliers (résidentiels, non résidentiels, terrains, etc.).</li> <li>• Assurance : expositions liées aux activités d'assurance de dommages.</li> <li>• RRMD : investissements en infrastructure et en immobilier.</li> </ul>	2050	<p>Quantification des impacts directs d'inondations résultant de la trajectoire climatique définie sur nos activités.</p> <p><u>Risque de crédit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertes de crédit attendues ajustées pour le climat.</li> <li>• Variation du ratio prêt-valeur.</li> </ul> <p><u>Assurance de dommages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertes en assurance ajustées pour le climat.</li> </ul> <p><u>RRMD</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Variation de la valeur marchande des actifs du régime en 2050 par rapport au scénario de base.</li> <li>• Variation des espérances de rendement des classes d'actifs par rapport au scénario de base.</li> </ul>

# Notre action pour protéger la biodiversité

## INTRODUCTION

## GOUVERNANCE

## STRATÉGIE

Risques climatiques

Opportunités liées aux changements climatiques

Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur

Notre ambition climatique

Nos piliers

Scénarios climatiques et résilience de la stratégie

## ► Notre action pour protéger la biodiversité

## GESTION DES RISQUES

## MESURES ET CIBLES

## ANNEXES

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Elle constitue la richesse de notre planète. Les changements climatiques et la perte croissante de biodiversité mettent en danger notre qualité de vie et le développement économique de nos sociétés. Le Forum économique mondial classe la perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes comme le deuxième risque en importance dans le monde au cours des dix prochaines années. En effet, l'organisation estime que plus de 50 % du PIB mondial est modérément ou fortement dépendant de la nature. Les 50 % restants y demeurent liés dans une moindre mesure<sup>1</sup>.

La prise en compte de la nature et de la biodiversité dans le secteur financier est un sujet clé, mais encore en émergence sous beaucoup d'aspects. Le Mouvement Desjardins a continué en 2024 à développer les connaissances et les capacités organisationnelles sur ce sujet.

## Engagements et partage de connaissances



Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA) et Desjardins Société de placement inc. (DSP) ont signé, en 2022, l'engagement du milieu financier pour la biodiversité [Finance for Biodiversity Pledge \(en anglais seulement\)](#). L'objectif de cet engagement est que les entreprises signataires prennent en compte la restauration et la protection de la biodiversité.

Des représentants du Mouvement Desjardins ont assisté en 2023 et en 2024 à plusieurs présentations sur ce sujet lors de conférences comme celles des [Principes pour l'investissement responsable \(PRI\) \(en anglais seulement\)](#), de l'[Association pour l'investissement responsable \(AIR\)](#) et de l'[Association canadienne du commerce des valeurs mobilières \(ACVM\)](#). Le Mouvement Desjardins et Développement international Desjardins ont également participé aux événements en lien avec la 16<sup>e</sup> conférence des parties sur la biodiversité (COP16) qui s'est tenue du 21 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2024 à Cali, en Colombie.

Les équipes du Mouvement ont de plus participé à de nombreux groupes de travail dans le but d'approfondir leurs connaissances quant à l'intégration de la biodiversité dans les activités de l'organisation, par exemple le Nature Reference Group des Principes pour l'investissement responsable. Composé de 70 signataires des PRI, ce groupe vise à renforcer les connaissances des investisseurs en matière d'impacts, de dépendances, de risques et d'opportunités liés à la nature. Les rencontres sont l'occasion d'assister à des exposés et à la présentation de travaux de recherche, de partager des meilleures pratiques et des solutions, ainsi que de discuter d'outils et de cadres de divulgation pertinents.

Par ailleurs, depuis 2021, DGIA est membre de l'initiative [FAIRR \(Farm Animal Investment Risk & Return Initiative\)](#), et a rejoint, en 2023, [Nature Action 100](#) (liens vers des pages en anglais seulement). Ces deux initiatives facilitent la collaboration entre les investisseurs sur des thématiques liées à la biodiversité, incluant la pollution plastique, la gestion des déchets et l'usage de l'eau.

## Intégration de la nature et de la biodiversité dans nos activités

Au-delà des opportunités de co-construire la connaissance avec leurs pairs du secteur financier, le Mouvement et ses filiales ont approfondi en 2024 l'intégration de la biodiversité de différentes manières.

Au niveau du Mouvement, la prise en compte des risques liés à la dégradation de la nature est un élément explicite de la directive sur la gestion des risques liés aux facteurs environnementaux. Des travaux visant à structurer notre approche en matière de biodiversité ont été amorcés et ont conduit à des formations sur le sujet au comité de direction Mouvement ainsi qu'à la commission Gouvernance et finance responsable du conseil d'administration.

Depuis la signature du Finance for Biodiversity Pledge, DGIA a intégré des considérations liées à la biodiversité et au capital naturel dans sa politique d'investissement responsable et sa politique de vote par procuration. DGIA a également réalisé une étude sur les impacts de ses portefeuilles (sur une base sectorielle) sur la biodiversité et ses dépendances à celle-ci en utilisant l'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure)<sup>2</sup>. Outre les initiatives de collaboration, DGIA poursuit l'établissement de dialogues avec les sociétés en portefeuille, notamment quant à l'intégration et à la compréhension des risques liés à la biodiversité. Des informations complémentaires sont disponibles dans la section « Protéger la biodiversité et le capital naturel » du [Rapport d'activité sur l'investissement responsable](#) de DGIA.

En 2023, DSP a adopté son approche d'intendance basée sur trois thèmes prioritaires, soit le climat, la nature et les droits de la personne. À titre de gestionnaire de fonds de Desjardins, DSP partage la responsabilité commune de considérer ces trois enjeux, qui peuvent avoir des effets négatifs non seulement sur la valeur à long terme des titres en portefeuille, mais également de manière systémique sur la collectivité et la planète. Pour en savoir plus, consulter la [politique d'intendance des Fonds Desjardins](#). De plus, DSP a réalisé une évaluation des impacts négatifs potentiels des Fonds Desjardins SociétéTerre sur la biodiversité en basant son approche sur l'outil ENCORE, afin d'identifier les industries ayant le plus d'impacts négatifs sur la biodiversité ainsi que la nature de ces impacts. Des informations complémentaires sont disponibles dans la section « Notre approche relative à la protection de la nature et de la biodiversité » aux pages 26 à 30 du [Rapport annuel 2024 sur l'investissement responsable](#) des Fonds Desjardins.

Enfin, la compensation de l'empreinte carbone de Desjardins permet de favoriser la conservation de forêts et de leurs écosystèmes. Parmi les projets axés sur la biodiversité figurant dans notre portefeuille de compensation, on trouve le Great Bear Forest Carbon Project en Colombie-Britannique, un projet de conservation et de gestion de la plus grande forêt pluviale tempérée dans le monde (14 millions d'acres). Les vastes ressources de cette forêt sont précieuses pour les Premières Nations, les groupes environnementaux, les entreprises forestières et les gouvernements qui, ensemble, ont adopté une approche de gestion écosystémique valorisant la forêt comme un système équilibré qui soutient la biodiversité et les communautés.

<sup>1</sup> World Economic Forum, [The Global Risks Report 2025](#), janvier 2025; World Economic Forum, [Half of World's GDP Moderately or Highly Dependent on Nature, Says New Report](#), 19 janvier 2020 (liens vers des pages en anglais seulement).

<sup>2</sup> [Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure \(en anglais seulement\)](#).

## Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

### Cadre de gestion des risques climatiques

Les risques ESG sont partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement et font l'objet de la Politique Mouvement sur la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. De cette politique découle la Directive sur la gestion des risques liés aux facteurs environnementaux, qui définit les risques environnementaux (incluant les risques liés aux changements climatiques), détaille le cycle de maîtrise de ces risques et identifie les rôles et responsabilités de l'ensemble des secteurs impliqués dans leur gestion. La mise en œuvre de ces encadrements permet notamment aux secteurs d'activité et aux fonctions de soutien d'intégrer les critères reliés aux risques ESG à leurs processus décisionnels, stratégiques et d'affaires.

Ces encadrements sont accompagnés d'un cadre d'appétit pour le risque qui a pour but de soutenir la prise de décision et d'assurer la conformité aux exigences réglementaires. L'appétit pour le risque permet de guider les décisions d'affaires en définissant les types et les niveaux de risques que le Mouvement Desjardins souhaite prendre pour atteindre ses objectifs stratégiques. Il s'incarne dans une philosophie de prise de risques ainsi que dans un énoncé d'appétit. En établissant son appétit pour les risques liés aux changements climatiques, le Mouvement confirme qu'il exerce son rôle de leader socioéconomique pour le développement d'une économie sobre en carbone, tout en assurant une gestion saine et prospective de ces risques, et ce, au bénéfice de ses membres et clients et d'autres parties prenantes. Le cadre d'appétit est complété par un indicateur qui permet de faire le suivi de l'atteinte de sa cible de carboneutralité. Le détail de cette cible est disponible à la section « Notre ambition climatique » à la page 25 de ce rapport.

### Modèle des trois lignes de défense

En conformité avec le modèle des trois lignes de défense, avec le Cadre de gestion intégrée des risques (voir la figure 12 à la page suivante) et avec nos encadrements, les secteurs d'activité agissent comme première ligne de défense et sont propriétaires des risques découlant de leurs activités. Ils ont, par conséquent, la responsabilité d'identifier et d'évaluer les risques liés aux changements climatiques qui résultent de leurs opérations, de s'assurer de l'efficacité des contrôles qui y sont rattachés, de les atténuer lorsqu'ils dépassent l'appétit pour le risque et de profiter des opportunités qu'ils offrent. Une saine gestion des risques climatiques implique que chaque secteur d'activité mette en œuvre les encadrements et intègre les critères liés aux risques ESG à même ses processus, de manière à être en mesure de prendre des décisions dans le respect du cadre d'appétit du Mouvement en la matière. Des travaux sont réalisés en continu dans les secteurs avec le soutien de la fonction de gestion des risques afin d'atteindre cet objectif. Ainsi, dans la dernière année, certains critères liés aux risques climatiques ont été, entre autres, intégrés au processus d'attestation des ententes avec les tiers et sont en cours d'intégration au processus d'évaluation des risques lors de la signature de nouvelles ententes. Enfin, une sensibilisation en continu sur les bonnes pratiques en matière de gestion des risques climatiques est réalisée au sein des secteurs d'activité. Une équipe spécialisée du Bureau du développement durable les appuie dans cette gestion, en plus de jouer un rôle d'agrégateur et de coordonner les initiatives transversales à portée Mouvement.



**Figure 12** Cadre de gestion intégrée des risques

INTRODUCTION

GOVERNANCE

STRATÉGIE

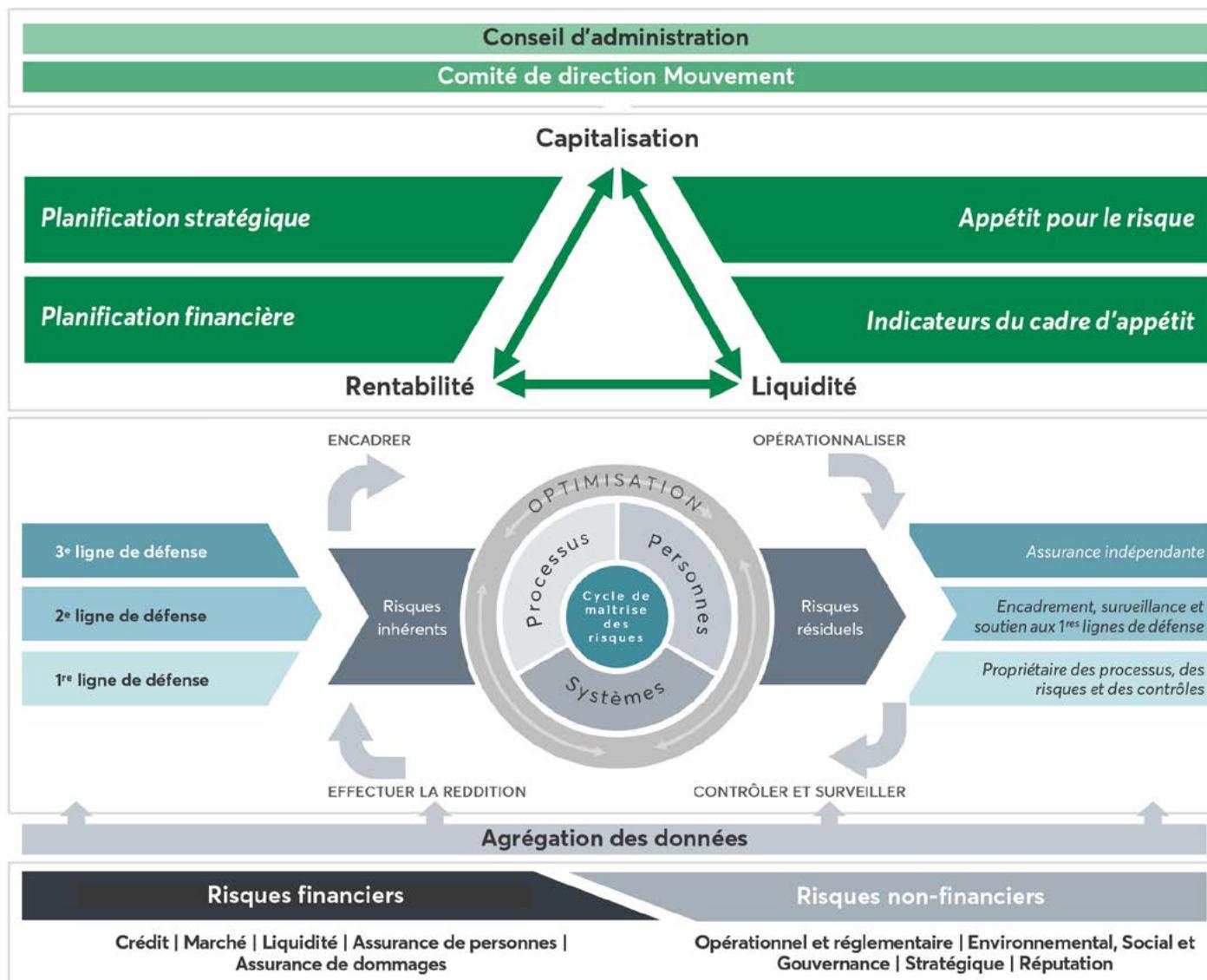
**GESTION DES RISQUES**

► **Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques**

Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques

MESURES ET CIBLES

ANNEXES



Pour sa part, la fonction de gestion des risques, en tant que deuxième ligne de défense, encadre et surveille les risques liés aux changements climatiques par l'intermédiaire de son programme de surveillance spécifique. De plus, considérant la transversalité des risques climatiques, la gestion des risques ESG vise l'intégration des critères liés aux risques climatiques dans les activités de gestion d'autres risques spécialisés, tels que les risques de crédit, de marché et d'assurance. L'élaboration de scénarios climatiques, comme le requièrent nos autorités réglementaires, permet également de surveiller ces risques et de renforcer notre résilience. C'est également la fonction de gestion des risques qui contribue trimestriellement à la reddition du profil de risque climatique du Mouvement, notamment par la production du Rapport de mesure des risques Mouvement pour la haute direction et le conseil d'administration. De son côté, le comité sur les risques liés aux facteurs ESG (CR ESG), qui relève du comité de gestion Finances et Risques Mouvement (CGFRM), appuie la haute direction et la commission Gestion des risques dans l'exercice de leurs mandats en disposant d'une vue transversale et en assurant la surveillance des risques ESG auxquels le Mouvement est exposé. Plus spécifiquement, le CR ESG veille à la mise en place des initiatives ESG et signale aux instances appropriées toute situation pouvant compromettre l'atteinte des objectifs afférents. Il veille également au suivi des plans d'action et s'assure que le Mouvement répond aux attentes réglementaires en matière de divulgation et de gestion des risques. À cet effet, il effectue un suivi périodique du profil de risque du Mouvement.

Finalement, le Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins exerce son rôle de troisième ligne de défense en s'assurant que tous les éléments nécessaires à une bonne gestion des risques liés aux changements climatiques sont ou seront mis en œuvre dans les délais prévus et appropriés, et que leur efficacité est démontrée. Après un premier audit sur la mise en œuvre de la Politique de développement durable du Mouvement Desjardins par les secteurs d'activité en 2019, un nouvel audit, portant cette fois-ci sur l'intégration des facteurs ESG (incluant les risques) au modèle d'affaires et aux opérations de Desjardins, a été effectué en 2022. Les plans d'action développés en réponse aux constats du Bureau de la surveillance sont en cours de réalisation, et ces travaux s'échelonneront jusqu'en 2025.

# Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques

## Processus de gestion des risques

Le Mouvement comprend l'importance de gérer adéquatement ses risques et d'en mesurer les effets actuels et futurs, et c'est pourquoi le déploiement du cadre de gestion du risque climatique et de ses encadrements s'est poursuivi en 2024. Nous pouvons ainsi nous assurer que les critères liés aux risques climatiques sont intégrés à même les processus décisionnels, stratégiques et d'affaires. Cette étape est essentielle pour faire en sorte que les risques liés aux changements climatiques soient identifiés, évalués, surveillés et signalés de manière uniforme au sein de l'organisation.

## Processus de gestion du risque climatique

### Identification du risque

L'identification du risque débute par la réalisation de différentes vigies sur l'évolution des risques liés aux changements climatiques et sur les risques émergents. Ces dernières sont effectuées dans le but de cerner en continu les risques auxquels l'organisation est exposée et de voir à l'évolution constante des pratiques de gestion de ces risques. Les principaux éléments ressortant de ces vigies sont transmis aux commissions concernées du conseil d'administration ainsi qu'au comité de direction Mouvement, lorsque pertinent.

L'identification des risques climatiques se fait également par les secteurs d'activité lors du démarrage de projets majeurs, de transactions importantes et du développement de nouveaux produits, de même que dans le cadre des positionnements. Afin de procéder à l'identification des risques, les secteurs d'activité se basent sur le Registre des risques du Mouvement Desjardins.

### Évaluation et priorisation

Une fois les risques identifiés, ils sont évalués et priorisés suivant l'échelle de probabilité et d'impact Mouvement. Cette échelle constitue la source standardisée et faisant autorité pour l'évaluation de toutes les catégories de risques du Mouvement. Des analyses quantitatives et qualitatives ciblées viennent également renseigner et appuyer l'évaluation des risques climatiques.

### Gestion et surveillance

Lorsqu'il s'avère qu'un risque dépasse le cadre d'appétit, les experts des domaines et des secteurs concernés identifient les éléments nécessaires pour l'atténuer afin de le maintenir à l'intérieur du cadre. Dans le cas où l'évaluation du risque, après la prise en compte des mesures de contrôle et d'atténuation, dépasse l'appétit pour le risque, ou lorsque le processus décisionnel l'exige, un mécanisme de signalement est enclenché afin que les instances décisionnelles appropriées soient informées et puissent se positionner au nom de l'organisation. Suivant la réception des analyses de secteurs et des recommandations des experts de risques, ces instances procèdent à l'approbation de l'atténuation ou du transfert ou encore à l'acceptation du risque identifié.

Finalement, par sa surveillance en tant que deuxième ligne de défense, la fonction de gestion des risques contribue également à donner à l'organisation l'assurance que son appétit pour le risque est respecté. Elle est chargée notamment de la surveillance transversale des pratiques en matière de gestion des risques liés aux changements climatiques. Un plan à cet effet est développé annuellement, lequel inclut notamment des revues critiques d'évaluations de risques, d'évaluations de l'efficacité des contrôles et des mandats de surveillance ponctuelle ainsi que le suivi de l'indicateur d'appétit pour le risque.

### Reddition aux instances

Enfin, les secteurs sont également responsables d'effectuer la reddition de l'ensemble des risques climatiques liés à leurs activités dans leurs propres instances décisionnelles et au comité sur les risques liés aux facteurs ESG, s'il y a lieu. La fonction de gestion des risques est quant à elle responsable d'assurer la reddition auprès du comité sur les risques liés aux facteurs ESG et, selon les besoins, aux comités et commissions pertinents du comité de direction et du conseil d'administration. Finalement, l'équipe de l'audit interne communique directement au comité de direction et au conseil d'administration son niveau de confort quant à l'efficacité de la gestion des risques au sein du Mouvement.



Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

► **Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques**

# Impacts des risques climatiques sur les principales catégories de risques du Mouvement

Chez Desjardins, nous comprenons et considérons pleinement l'impact potentiel et transversal des risques climatiques sur nos risques traditionnels, comme nous le montrons dans le tableau 11 ci-dessous. Il est donc essentiel d'intégrer ces impacts dans notre Cadre de gestion intégrée des risques et dans les encadrements appuyant la gestion des autres risques spécialisés. Notre approche d'intégration aux encadrements, basée sur les processus décrits ci-haut, est présentée ici.

**Tableau 11** Impacts des risques climatiques sur les principales catégories de risques du Mouvement

Principales catégories de risques	Impacts liés aux changements climatiques	Stratégies de gestion des risques
<b>Risque de crédit</b>	Les événements climatiques et les risques de transition, incluant les changements réglementaires liés à la décarbonation ou l'évolution des préférences des consommateurs, peuvent toucher les membres et clients emprunteurs, la valeur de leurs actifs et leurs opérations, et en conséquence influencer sur la capacité de remboursement et dévaloriser les garanties. Ultimement, ces facteurs peuvent affecter les paramètres Probabilité de défaut et Perte en cas de défaut.	L'exposition au risque de crédit lié aux changements climatiques est évaluée à travers différents mécanismes de contrôle et de surveillance, dont une analyse qualitative de vulnérabilité du portefeuille de prêts sur l'ensemble des activités de financement, une analyse de scénarios climatiques afin d'estimer les pertes de crédit attendues, et l'évaluation du risque de concentration du portefeuille de financement pour s'assurer qu'il n'y a pas d'incidence significative liée au climat. Un indicateur d'exposition aux secteurs liés au carbone est également suivi pour évaluer notre exposition en cas de défaut (ECD) pour le risque de crédit.
<b>Risque de liquidité et de marché</b>	Les événements climatiques et les changements réglementaires liés à la décarbonation peuvent affecter la valeur de nos actifs financiers, créant ainsi des incertitudes dans nos portefeuilles d'investissement.	Diverses méthodes sont utilisées pour mesurer l'ampleur des impacts potentiels des risques climatiques, notamment des scénarios climatiques variés sur des horizons temporels à court et à long termes, ou encore une évaluation périodique des actifs pour réduire le risque de dévalorisation. Une orientation d'investissement vers des actifs durables et responsables, alignée sur nos engagements stratégiques de décarbonation des portefeuilles d'investissement, fait également partie des méthodes utilisées pour atténuer les impacts des risques climatiques sur nos risques de liquidité et de marché.
<b>Risque juridique et réglementaire</b>	L'évolution rapide de la réglementation climatique ainsi que les exigences croissantes concernant les données pour satisfaire aux exigences en matière de divulgation et d'information réglementaire peuvent avoir des répercussions importantes en cas de non-conformité, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sanctions financières et amendes pouvant nuire à la rentabilité</li> <li>• Impacts réputationnels</li> <li>• Accès limité à des sources de financement et d'investissement</li> <li>• Impacts juridiques</li> </ul>	Une approche intégrée de gestion des risques est adoptée à travers une stratégie de gestion proactive qui comprend divers contrôles et mécanismes de surveillance pour assurer une conformité réglementaire. Une vigie réglementaire est également effectuée en continu, et nos encadrements et processus sont révisés périodiquement afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux lois et à la réglementation en vigueur.
<b>Risque de réputation</b>	Parmi les exemples d'impacts réputationnels qui pourraient compromettre notre crédibilité, notre attractivité et notre compétitivité en raison d'un non-alignement stratégique de nos ambitions climatiques figurent la perte de confiance des membres et clients, la détérioration de notre image auprès de nos investisseurs et partenaires, la représentation négative dans les médias et la dégradation de la réputation auprès des régulateurs.	Pour atténuer les risques de réputation découlant des changements climatiques, une approche intégrée est adoptée à travers les mécanismes de gestion des risques du Mouvement. L'évaluation des critères environnementaux est notamment prise en compte dans divers processus, comme la communication des risques climatiques dans nos rapports, les analyses de risques liées aux projets majeurs et aux transactions en capital, etc.
<b>Risque opérationnel</b>	Nos risques opérationnels pourraient être amplifiés par les événements liés aux changements climatiques et engendrer des pertes dues aux dommages matériels et/ou aux interruptions de services.	Les impacts des risques climatiques sont liés à la résilience opérationnelle, notamment la gestion de la continuité des activités, la gestion des incidents et des crises et la gestion des risques de tiers. La gestion de la continuité des activités consiste à mettre en place des processus et des mécanismes pour identifier les incidents ou événements opérationnels majeurs susceptibles de menacer l'institution financière. Elle consiste également à encadrer la mise en place d'une capacité de réponse à ces événements, notamment en mesurant les impacts liés aux changements climatiques sur les processus prioritaires et les activités de l'institution, et en identifiant les mesures d'atténuation nécessaires. Afin d'assurer la continuité des activités critiques, l'organisation élabore diverses mesures d'atténuation documentées dans des plans de continuité des activités. Elle réalise également des exercices appropriés et crée des plans de contingence. La gestion du risque de tiers en lien avec les risques climatiques se fait à travers un programme de gestion du risque et de surveillance, dont l'objectif est de s'assurer que les tiers disposent de mécanismes adéquats pour affronter les événements liés aux changements climatiques et limiter les répercussions sur les membres et clients de Desjardins.
<b>Risque d'assurance</b>	Les impacts des risques physiques et de transition peuvent influencer les réclamations d'assurance d'une manière qui dépasse les attentes de la compagnie d'assurance, notamment avec une augmentation des pertes d'assurance.	La gestion de ces risques repose sur une combinaison de plusieurs mesures de contrôle et de surveillance, notamment : la réassurance, qui est utilisée pour atténuer les impacts des risques climatiques; l'analyse qualitative et quantitative via des scénarios climatiques afin d'évaluer l'exposition de l'organisation à ces risques; et l'intégration des risques climatiques dans le cadre de gouvernance.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations et carboneutralité – portées 1, 2 et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

# Mesures et cibles

## Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Comme présenté dans la section « Stratégie » de ce rapport, le Mouvement Desjardins s’est doté de plusieurs cibles pour suivre sa performance quant à son ambition climatique 2040 et à ses autres engagements liés aux changements climatiques, ainsi que sa prise en compte des risques liés aux changements climatiques. Elles sont détaillées dans le tableau 12 ci-dessous.

Ces cibles ont été développées en tenant compte des méthodologies prescrites ou acceptées dans le cadre de nos engagements tels que la Science Based Targets initiative (SBTi) et la Net Zero Asset Managers initiative, ainsi que des scénarios de transition climatique de référence alignés sur l’objectif de limiter l’élévation des températures mondiales à 1,5 °C ou à moins de 2 °C d’ici la fin du siècle. Nous avons également pris en considération les tendances observées ou attendues dans les territoires où nous menons des activités, ainsi que le contexte d’affaires des portefeuilles concernés et les leviers à notre disposition pour mettre en œuvre nos cibles.

Ces cibles sont suivies au moins annuellement et révisées lorsque nécessaire, notamment lors de l’atteinte de la cible ou de changements significatifs des hypothèses sous-jacentes ou des méthodologies utilisées. Par exemple, une partie des cibles basées sur la science devront être révisées au plus tard en 2028, comme stipulé dans le document *Financial Sector Science-Based Targets Guidance V1.0* (février 2022) de la SBTi, utilisé pour établir nos cibles approuvées par celle-ci.

Nos cibles basées sur la science constituent un pilier essentiel de notre ambition climatique. Elles ont été déposées en 2023 et validées par la suite auprès de la SBTi. Elles portent sur nos émissions de GES opérationnelles (cible n° 14, voir ci-dessous) et celles liées à nos activités de prêt et d’investissement (cibles n°s 3, 4, 5, 12 et 13). Ces cibles utilisent les approches prescrites par la SBTi pour l’alignement de température et la décarbonation sectorielle. Elles portent sur l’ensemble des classes d’actifs requises par la SBTi (représentant 4 % des actifs totaux du Mouvement pour l’année 2020) et ne comprennent pas les classes d’actifs optionnelles (représentant 52 % en 2020) ou tombant à l’extérieur du périmètre couvert par la méthodologie de la SBTi. Le détail de nos cibles par classes d’actifs ainsi que les éléments clés de la stratégie de mise en œuvre sont disponibles en ligne sur le site de la SBTi.

**Tableau 12** Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Activité	Mesure	Cible	Progression		Valeur à l’année de référence	
Investissement des assureurs	1	Montant des investissements dans les énergies renouvelables (Mouvement Desjardins et Régime de rentes du Mouvement Desjardins).	2 G\$ en 2025.	2,1 G\$ (T3 2024)	●	1,2 G\$ (2020)
	2	Émissions de GES financées absolues directes (portée 1) et indirectes, liées à l’utilisation d’électricité, de vapeur, au chauffage et au refroidissement (portée 2) des entreprises de l’ensemble du secteur pétrolier et gazier dans le portefeuille d’actions et d’obligations de sociétés.	-50 % en absolu en 2030 par rapport à 2020 (t éq. CO <sub>2</sub> ) <sup>5</sup> .	-18 %	●	204 484 t éq. CO <sub>2</sub> (2020)
	3	Émissions de GES du portefeuille de placements directs en immobilier <sup>1</sup> .	-54 % en intensité par mètre carré d’ici 2030 par rapport à l’année de référence 2020 (méthode de décarbonation sectorielle de la SBTi).	+20 %	●	0,02 t éq. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> (2020)
	4	Émissions de GES du secteur de la production d’électricité dans le portefeuille d’actions et d’obligations de sociétés <sup>1</sup> .	-75,8 % en intensité par MWh d’ici 2030 par rapport à l’année de référence 2020 (méthode de décarbonation sectorielle de la SBTi) <sup>5</sup> .	-53 %	●	191 g éq. CO <sub>2</sub> /kWh (2020)
	5	Alignement sur une température cible pour les émissions de GES, selon la valeur investie dans les secteurs autres que la production d’électricité, pour le portefeuille d’actions et d’obligations de sociétés <sup>1</sup> .	Pour les portées 1 et 2 : alignement de 3,0 °C en 2020 à 2,4 °C d’ici 2028.  Pour les portées 1, 2 et 3 : alignement de 3,2 °C en 2020 à 2,5 °C d’ici 2028 (méthode d’alignement de la température de la SBTi).	2,6 °C et 2,9 °C	●	3,0 °C et 3,2 °C (2020)

Légende : ● Cible atteinte ou en contrôle | ● Cible à surveiller | ● Cible à risque

⋮ Suite du tableau sur la page suivante

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations et carboneutralité – portées 1, 2 et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

Tableau 12 Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques (suite)

Activité	Mesure	Cible	Progression		Valeur à l'année de référence	
Financement	6	Ratio des financements engagés dans les énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles <sup>2</sup> .	Ratio minimum de 3 entre 2023 et 2030.	24,2	●	s. o.
	7	Nouveaux financements engagés depuis 2020 pour soutenir des projets d'énergie renouvelable et de transition énergétique <sup>3</sup> .	5 G\$ d'ici 2030.	6,1 G\$	●	0,3 G\$ (2020)
	8	Part de financement pour le secteur des énergies renouvelables dans le portefeuille du secteur énergie <sup>4</sup> .	60 % en 2030 <sup>6</sup> .	69 %	●	28 % (2020)
	9	Nombre total de projets de biométhanisation financés.	6 projets d'ici 2025.	3	●	1 (2020)
	10	Pétrole et gaz : émissions de GES financées directes (portée 1) et indirectes liées à l'utilisation d'électricité, de vapeur, au chauffage et au refroidissement (portée 2) des entreprises des secteurs intégrés et en amont, en intensité physique (t éq. CO <sub>2</sub> /TJ).	-35 % à -45 % en 2030 par rapport à 2020 en intensité physique (t éq. CO <sub>2</sub> /TJ, calcul sur la base de l'engagement).	+15 %	●	8,5 t éq. CO <sub>2</sub> /TJ (2020)
	11	Pétrole et gaz : émissions de GES financées indirectes liées à l'utilisation des produits vendus (portée 3, catégorie 11) des entreprises des secteurs en amont et intermédiaire (pipelines), des raffineries et des compagnies intégrées.	-25 % en 2030 par rapport à 2020 en absolu (t éq. CO <sub>2</sub> , calcul à partir de l'engagement).	-36 %	●	7 845 397 t éq. CO <sub>2</sub> (2020)
	12	Maintien de l'intensité des émissions du portefeuille de financement de projets et de prêts aux entreprises pour le secteur de la production d'électricité <sup>1</sup> .	41 g éq. CO <sub>2</sub> /kWh ou moins entre 2020 et 2030 (méthode de décarbonation sectorielle de la SBTi) <sup>5</sup> .	105,7 <sup>7</sup> g éq. CO <sub>2</sub> /kWh	●	41 g éq. CO <sub>2</sub> /kWh (2020) <sup>5</sup>
	13	Alignement sur une température cible pour les émissions de GES, selon la valeur des engagements de prêts dans les secteurs autres que la production d'électricité <sup>1</sup> .	Pour les portées 1 et 2 : alignement de 2,9 °C en 2020 à 2,3 °C d'ici 2028.  Pour les portées 1, 2 et 3 : alignement de 3,0 °C en 2020 à 2,4 °C d'ici 2028 (méthode d'alignement de la température de la SBTi).	2,6 °C et 3,0 °C	●	2,9 °C et 3,0 °C (2020)

Légende : ● Cible atteinte ou en contrôle | ● Cible à surveiller | ● Cible à risque

⋮ Suite du tableau sur la page suivante

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations et carboneutralité – portées 1, 2 et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

**Tableau 12** Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques (suite)

Activité	Mesure		Cible	Progression		Valeur à l'année de référence
Opérations	14	Émissions directes de GES de portée 1 et indirectes de portée 2 (t éq. CO <sub>2</sub> ) <sup>1</sup> .	-50 % en absolu en 2030 par rapport à 2020 (t éq. CO <sub>2</sub> ).	-22 %	●	7 647 t éq. CO <sub>2</sub> (2020)
	15	Émissions directes de GES de portée 1, et indirectes de portées 2 et 3 (t éq. CO <sub>2</sub> ).	-50 % en absolu en 2030 par rapport à 2020 (t éq. CO <sub>2</sub> ).	-16 %	●	22 677 t éq. CO <sub>2</sub> (2020)

Légende : ● Cible atteinte ou en contrôle | ● Cible à surveiller | ● Cible à risque

<sup>1</sup> Cible approuvée par la [SBTI \(en anglais seulement\)](#).

<sup>2</sup> Ratio calculé en comparant les financements engagés en 2024 dans les énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité, biométhanisation, systèmes de stockage d'énergie par batterie) aux financements engagés dans les énergies fossiles (gaz naturel, pétrole, charbon). Sont exclus de cet indicateur les financements en énergie nucléaire, ainsi que les activités d'intermédiation financière.

<sup>3</sup> Les projets d'énergie renouvelable et de transition énergétique incluent notamment les projets de génération d'énergie renouvelable (exemples : éolien, solaire, hydroélectricité, biométhanisation), de stockage et de distribution d'énergie renouvelable (exemples : systèmes de stockage d'énergie par batterie, ligne de transport d'électricité à faible émission de carbone) ou encore d'efficacité énergétique (exemple : chauffage urbain).

<sup>4</sup> Pourcentage calculé au 31 décembre 2024 en divisant les financements engagés dans les énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité, biométhanisation, systèmes de stockage d'énergie par batterie) par le total des financements engagés dans le portefeuille du secteur énergie, qui incluent les sources d'énergie renouvelable, fossile (gaz naturel, pétrole, charbon) et nucléaire. Sont exclues de cet indicateur les activités d'intermédiation financière.

<sup>5</sup> Une révision des données a été réalisée afin d'améliorer la précision, la couverture et la comparabilité. Cette révision a entraîné, pour les cibles n° 2 et 4, une augmentation du taux de couverture, qui est passé d'environ 85 % à presque 100 % en 2024, et pour la cible n° 12, un ajustement de l'intensité des émissions de GES de l'année de référence, de 39 g éq. CO<sub>2</sub>/kWh à 41 g éq. CO<sub>2</sub>/kWh.

<sup>6</sup> La cible portant sur la part de financement pour le secteur des énergies renouvelables dans le portefeuille du secteur énergie était précédemment de 35 % en 2025. À la suite de son large dépassement, cette cible a été remplacée par une cible 2030 plus ambitieuse annoncée lors de la publication du positionnement à l'égard du secteur de l'énergie.

<sup>7</sup> Les données nécessaires au calcul de cette cible n'étant pas disponibles au moment de la publication, la donnée au 31 décembre 2023 est présentée dans le tableau.

**De manière générale, le suivi de la performance quant à l'atteinte des cibles mises en place est essentiellement basé sur des cibles atteintes ou en contrôle ainsi que des cibles à surveiller :**

- La majorité des cibles associées au secteur des énergies renouvelables (n°s 1, 6, 7 et 8) sont atteintes ou en voie de l'être, ce qui démontre les efforts mis avec succès par nos équipes d'investissement et de financement sur la transition énergétique vers une économie sobre en carbone. Une cible (n° 9) est considérée comme plus à risque; pour plus de renseignements, voir ci-dessous.
- Cibles portant sur les investissements de nos assureurs :
  - Les métriques d'alignement de température du portefeuille d'actions et d'obligations de sociétés, qui excluent les entreprises de génération d'électricité (cible n° 5), évoluent au rythme attendu vers la température ciblée pour 2028.
  - La métrique de décarbonation sectorielle pour le secteur de la production d'électricité évolue vers sa cible à un rythme plus rapide que la trajectoire attendue (cible n° 4), en raison notamment de la mise en place de notre positionnement d'exclusion sur le charbon thermique.
  - L'intensité physique de nos placements directs en immobilier a augmenté entre 2020 et 2024, et la cible de décarbonation sectorielle associée est donc considérée comme à surveiller (cible n° 3). Une feuille de route de décarbonation pour ce portefeuille est en cours de mise en œuvre, mais les impacts ne sont pas encore observables.

- Cibles portant sur nos financements d'entreprises :

- Les métriques d'alignement de température (cible n° 13, grandes entreprises à l'exclusion du secteur de la génération d'électricité, à surveiller) évoluent de manière adéquate vers l'alignement de température ciblé pour 2028. On note un léger retard de progression vers la cible incluant les portées 1, 2 et 3 des entreprises incluses dans notre portefeuille de financement, en raison du faible nombre d'entreprises qui se fixent des objectifs substantiels de décarbonation de leur chaîne de valeur.
- La cible de décarbonation sectorielle pour le secteur de la génération d'électricité (cible n° 12) est actuellement considérée comme à risque, en raison du dépassement du seuil maximal fixé initialement pour cette cible. Ce dépassement est lié à la présence d'un nombre limité d'entreprises utilisant le gaz naturel pour produire de l'électricité dans le portefeuille de financement considéré. Nous poursuivons notre plan favorisant la transition de ce portefeuille, qui inclut le soutien à la transition d'entreprises qui intègrent des pratiques de réduction de leurs émissions de GES et le développement de projets en énergie renouvelable, ainsi que le financement accru dans les entreprises développant des projets en énergie renouvelable. Les résultats de cette transition de notre portefeuille de financement soutiendront le retour à la cible au cours des prochaines années.

## INTRODUCTION

## GOVERNANCE

## STRATÉGIE

## GESTION DES RISQUES

## MESURES ET CIBLES

### Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations et carboneutralité – portées 1, 2 et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

## ANNEXES

– Nos cibles du secteur du financement aux entreprises comprennent de plus une cible de financement de projets de biométhanisation (n° 9, à risque) et deux cibles énoncées dans notre positionnement sur le secteur énergétique, en lien avec la décarbonation des financements dans le secteur pétrolier et gazier (nos 10 et 11).

Notre cible de financement de projets de biométhanisation (n° 9) vise à soutenir le développement des énergies renouvelables dans le cadre de notre ambition climatique. L'atteinte de cette cible représente un défi en raison du nombre limité de projets de qualité et de leurs délais de développement. Nous continuerons de déployer des efforts pour identifier et soutenir les projets porteurs et ainsi nous rapprocher de l'atteinte de cette cible.

La cible de réduction en intensité physique des émissions de GES des portées 1 et 2 des entreprises des secteurs intégrés et en amont (n° 10) est considérée comme sous surveillance en raison d'une augmentation de l'intensité carbone des entreprises concernées par cette cible, situation qui traduit les défis inhérents à ce secteur. La cible de réduction en absolu des émissions de GES de portée 3, catégorie 11 (utilisation des produits vendus) des entreprises des secteurs en amont et intermédiaire (pipelines), des raffineries, et des compagnies intégrées (n° 11), évolue quant à elle dans la bonne direction (-36 % par rapport à 2020), puisque le seuil ciblé (-25 %) est dépassé encore cette année. Le maintien de cette bonne performance est toutefois dépendant de plusieurs facteurs, y compris l'évolution de la valeur de l'engagement total, de la valeur des entreprises et de la production d'hydrocarbure par celles-ci.

- Nos cibles opérationnelles (nos 14 et 15) sont portées à l'interne par le Défi Coopérons pour le climat, qui encourage les initiatives de réduction de GES et outille les employés au sein des différents secteurs d'activité du Mouvement. Cet effort de mobilisation s'est traduit en 2024 par une réduction de 22 % de nos émissions de portées 1 et 2 par rapport à 2020. La réduction de nos émissions de portée 3 (catégories 1 et 5 : consommation de papier et catégorie 6 : déplacements d'affaires) demeure un défi dans un contexte post-pandémique de reprise des activités, en particulier pour les déplacements d'affaires. Notre cible de réduction de notre empreinte opérationnelle sur nos portées 1, 2 et 3 est ainsi à surveiller (-16 % entre 2020 et 2024), et nous prévoyons d'accroître nos efforts dans les années à venir pour réduire les émissions de portée 3. Depuis 2017, nous compensons annuellement nos émissions opérationnelles de portées 1, 2 et 3 (catégories 1 et 5 pour la consommation de papier, et 6 pour la consommation de combustibles fossiles dans les déplacements d'affaires) ainsi que celles liées à nos placements directs en immobiliers (portée 3, catégorie 15, investissements directs en immobilier des assureurs) en achetant des crédits carbone vérifiés afin de contribuer à des projets qui soutiennent l'action climatique. En 2024, 32 845 crédits carbone ont été achetés pour compenser les 32 845 t éq. CO<sub>2</sub> des émissions de 2023, à un prix moyen de 20 \$/t éq. CO<sub>2</sub>.



Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations et carboneutralité – portées 1, 2 et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

# Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations et carboneutralité – portées 1, 2 et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Nous mesurons et compensons le bilan carbone de nos opérations en incluant les émissions liées à l'énergie consommée par nos bâtiments, à nos déplacements d'affaires et à notre consommation de papier. Nos calculs reposent sur les principes et exigences stipulés par le *Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise* (2015 – édition révisée) et le *Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration sur la chaîne de valeur de l'entreprise – portée 3* (2013). Pour plus de renseignements sur les calculs effectués, voir la section « Méthodologie » en annexe à la page 52 de ce rapport.

Le tableau 13 présente l'évolution des émissions de GES de portées 1, 2 et 3 des opérations du Mouvement Desjardins, les mesures d'intensité qui y sont associées et les mesures de carboneutralité. Les catégories opérationnelles d'émissions de GES de portée 3 suivantes y sont présentées :

- Catégorie 1 : Biens et services acquis : Papier consommé.
- Catégorie 5 : Déchets issus des opérations : Papier consommé.
- Catégorie 6 : Déplacements d'affaires : Consommation de combustibles fossiles pour les déplacements d'affaires.
- Autres catégories de la portée 3, à l'exclusion de la catégorie 15 qui est présentée au tableau 14 : Certaines catégories d'émissions de la portée 3 ne sont pas divulguées, par exemple si les données disponibles sont jugées insuffisantes en matière de qualité, de précision, ou de fiabilité.

**Tableau 13** Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations et carboneutralité

Mesure	2024	2023 <sup>1</sup>	2022 <sup>1</sup>	2021 <sup>1</sup>	2020 <sup>1</sup>
Émissions directes de GES (portée 1, t éq. CO <sub>2</sub> ) <sup>2, 5</sup>	4 443	4 920	5 397	5 601	5 905
Émissions indirectes de GES (portée 2, t éq. CO <sub>2</sub> ) <sup>3, 5</sup>	1 520	1 242	1 341	1 323	1 742
Émissions indirectes de GES (portée 3, t éq. CO <sub>2</sub> ) <sup>4, 5</sup>	13 012	14 016	13 246	9 625	15 030
• Papier (portée 3, catégories 1 et 5)	6 013	7 039	8 298	7 989	11 553
• Déplacements d'affaires (portée 3, catégorie 6)	6 999	6 977	4 948	1 636	3 477
Émissions totales (t éq. CO <sub>2</sub> ) <sup>5</sup>	18 975	20 178	19 984	16 549	22 677
Intensité des émissions (portées 1 et 2, kg éq. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> ) <sup>6</sup>	4,3	4,4	4,5	4,7	5,1
Intensité énergétique (portées 1 et 2, GJ/m <sup>2</sup> ) <sup>7</sup>	0,69	0,72	0,76	0,78	0,84
Achat d'électricité renouvelable (GWh et %)	254 (96 %)	266 (95 %)	277 (95 %)	280 (95 %)	294 (95 %)
Part des énergies renouvelables dans le mix total (%)	88 %	88 %	88 %	86 %	85 %
Prix interne sur le carbone (\$/t éq. CO <sub>2</sub> )	20 \$/t éq. CO <sub>2</sub>	20 \$/t éq. CO <sub>2</sub>	16 \$/t éq. CO <sub>2</sub>	15 \$/t éq. CO <sub>2</sub>	14 \$/t éq. CO <sub>2</sub>

✓ PwC a procédé à une mission d'assurance limitée relativement à ces indicateurs. Pour plus de renseignements, voir le rapport disponible en annexe à la page 59 de ce rapport.

<sup>1</sup> Les émissions de GES de portées 1, 2 et 3 ont été révisées afin de tenir compte d'informations plus précises ou supplémentaires. Ces révisions modifient les émissions totales déclarées en 2023, 2022, 2021 et 2020 de 784, 972, 152 et 62 tonnes d'équivalent de CO<sub>2</sub> respectivement. Ces révisions n'ont pas fait l'objet d'une mission d'assurance limitée par PwC. Plus de détails sont disponibles à la section « Méthodologie » en annexe à la page 52 de ce rapport.

<sup>2</sup> Les sources d'émissions directes (portée 1) retenues sont celles liées à la consommation de combustibles fossiles des bâtiments dont le Mouvement Desjardins a le contrôle opérationnel, les fuites de réfrigérants (SACO), et les carburants consommés par le parc de véhicules du Mouvement Desjardins et la navette Desjardins.

<sup>3</sup> Les émissions indirectes (portée 2) incluses sont l'électricité et la vapeur consommées dans tous les immeubles occupés par Desjardins (à titre de propriétaire ou de locataire). Les gaz inclus dans les calculs en équivalent de CO<sub>2</sub> (éq. CO<sub>2</sub>) sont les suivants : CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O. Toutes les émissions sont calculées selon la méthode de localisation. Les émissions de GES liées à la consommation d'électricité (portée 2) ont augmenté entre 2023 et 2024 en raison d'un accroissement des facteurs d'émissions utilisés et du fait que les données comparatives n'ont pas été redressées. Pour plus de détails, voir le paragraphe expliquant les variations de la catégorie « Immobilier (portées 1 et 2) » ci-dessous.

<sup>4</sup> Les autres émissions indirectes prises en compte (portée 3) incluent les déplacements d'affaires avec des véhicules de location ou personnels, ou en covoiturage, ainsi qu'en avion et en train. Les émissions de GES associées à la consommation de papier sont établies à l'aide du calculateur de l'Environmental Paper Network.

<sup>5</sup> Les données ont été comptabilisées pour l'ensemble des composantes et filiales du Mouvement Desjardins, à l'exception des fuites de réfrigérants, qui sont calculées uniquement pour les sièges sociaux (le Complexe Desjardins à Montréal et la Cité Desjardins de la coopération à Lévis). En plus du Mouvement Desjardins, comme défini à la section « À propos de ce rapport », le bilan des émissions de gaz à effet de serre opérationnelles inclut également les données relatives à Développement international Desjardins, à la Fondation Desjardins et au Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). Les gaz inclus dans les calculs en équivalent de CO<sub>2</sub> (éq. CO<sub>2</sub>) sont les suivants : CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O.

<sup>6</sup> L'intensité des émissions de GES est mesurée en divisant les GES totaux calculés (portées 1 et 2) par la superficie totale du périmètre opérationnel.

<sup>7</sup> L'intensité énergétique est mesurée en divisant la consommation d'énergie totale calculée (portées 1 et 2) par la superficie totale du périmètre opérationnel.

## INTRODUCTION

## GOVERNANCE

## STRATÉGIE

## GESTION DES RISQUES

### MESURES ET CIBLES

Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

#### Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations et carboneutralité – portées 1, 2 et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

## ANNEXES

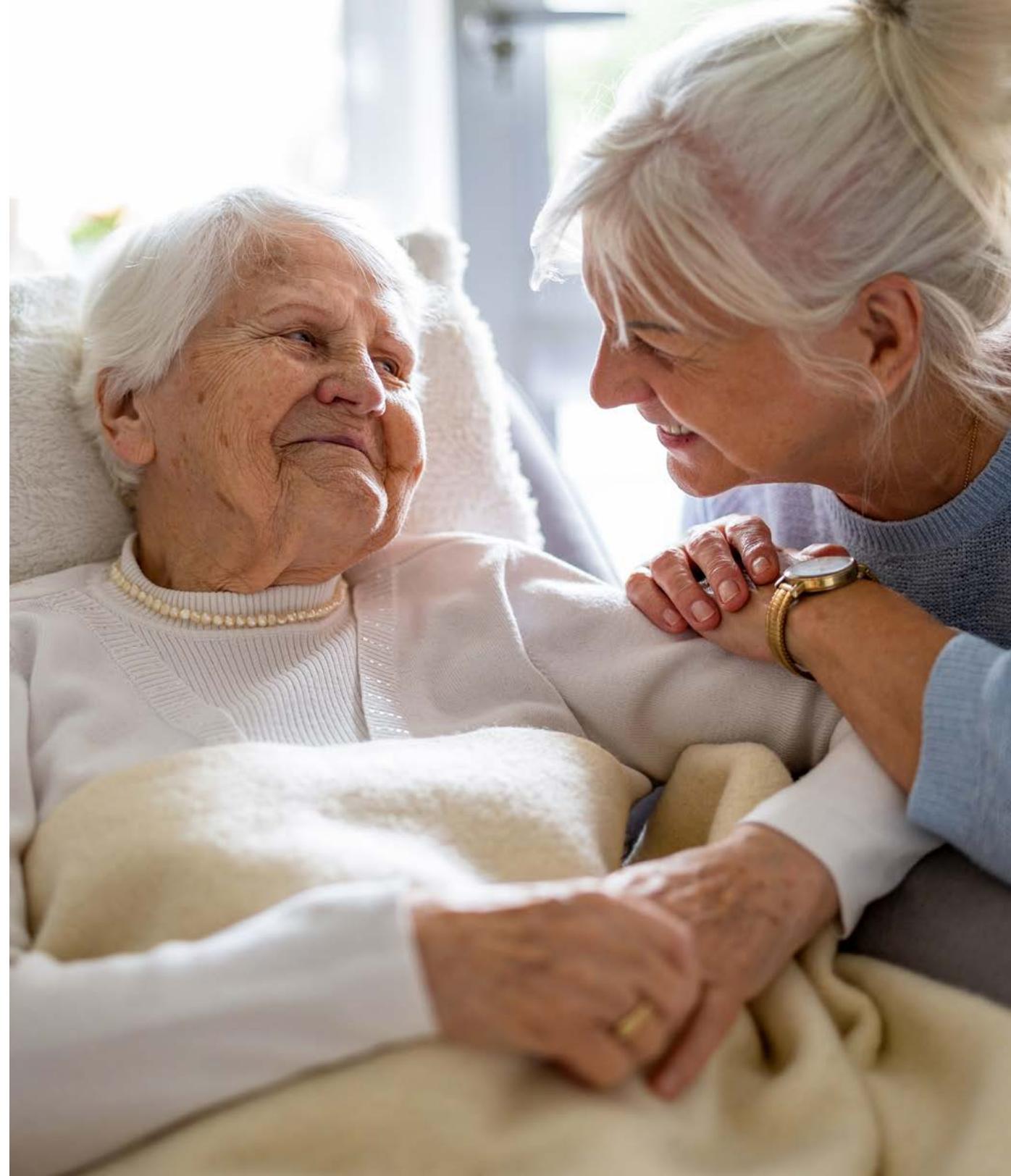
Les données du tableau 13 ci-dessus montrent que les émissions opérationnelles ont diminué de 3 % pour les portées 1 et 2 et de 6 % pour les portées 1, 2 et 3 (catégories 1, 5 et 6) en 2024, comparativement à 2023. De plus, les émissions opérationnelles ont diminué de 22 % pour les portées 1 et 2 et de 16 % pour les portées 1, 2 et 3 (catégories 1, 5 et 6) en 2024 par rapport à 2020. Les cibles de réduction de ces émissions sont également indiquées dans le tableau 12 (cibles n<sup>os</sup> 14 et 15). Ces évolutions s'expliquent selon les catégories d'émissions opérationnelles incluses dans l'ambition climatique :

- Transport<sup>1</sup> (portées 1 et 3) : augmentation des émissions opérationnelles de 79 % par rapport à 2020 en raison principalement de la pandémie de COVID-19. Tous les déplacements professionnels avaient été suspendus en 2020, et le télétravail avait été rendu obligatoire pour plus de 90 % des employés. Cependant la reprise de nos activités a entraîné le retour à des rencontres en personne, augmentant ainsi les déplacements d'affaires et les émissions de GES associées. Nous demeurerons vigilants par rapport aux hausses constatées et avons identifié des mesures pour renverser la tendance au cours des prochaines années.
- Immobilier<sup>2</sup> (portées 1 et 2) : diminution des émissions opérationnelles de 25 % par rapport à 2020 en raison essentiellement des modes de travail hybrides, qui ont eu un effet positif sur l'empreinte carbone totale de nos bâtiments en réduisant la superficie des espaces nécessaires, mais aussi, dans une moindre mesure, en faisant baisser la consommation d'énergie dans nos bâtiments. Concernant les émissions de GES liées à la consommation d'électricité (portée 2), elles ont augmenté entre 2023 et 2024 en raison d'un accroissement des facteurs d'émission utilisés, tels que publiés dans le rapport d'inventaire canadien<sup>3</sup>, et du fait que les données comparatives n'ont pas été redressées. Ce changement des facteurs d'émission a entraîné une augmentation de 322 t éq. CO<sub>2</sub>, ou de 27 %, des émissions de portée 2 pour l'année 2024.
- Papier (portée 3) : diminution des émissions opérationnelles de 48 % par rapport à 2020 en raison d'une réduction de la consommation totale de papier. Les efforts soutenus des équipes d'approvisionnement et des secteurs d'activité pour réduire les impressions et pour favoriser l'utilisation du papier 100 % recyclé ont permis une réduction importante de ces émissions.

<sup>1</sup> Incluant les déplacements d'affaires (véhicules de location ou personnels, ou en covoiturage, avion et train), le parc de véhicules du Mouvement ainsi que la navette Desjardins.

<sup>2</sup> Incluant les bâtiments dont le Mouvement Desjardins a le contrôle opérationnel, les fuites de réfrigérants (SACO) ainsi que tous les immeubles occupés par Desjardins (à titre de propriétaire ou de locataire).

<sup>3</sup> Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3), 2025. Les données comparatives n'ont pas été redressées et sont basées sur la version 2024.



Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations et carboneutralité – portées 1, 2 et 3 (catégories 1, 5 et 6)

► **Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – portée 3, catégorie 15**

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

# Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – portée 3, catégorie 15

Selon le Protocole des gaz à effet de serre, les émissions de portée 3 sont réparties en 15 catégories. La catégorie 15 inclut les émissions financées et associées à l'assurance.

Desjardins a rejoint en 2020 le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) afin d'adopter et de promouvoir des méthodologies standardisées à l'échelle internationale pour mesurer les émissions de GES de ses financements et de ses investissements. Pour plus de renseignements sur les calculs effectués, voir la section « Méthodologie » en annexe à la page 52 de ce rapport.

Nos équipes participent activement depuis 2021 aux groupes de travail du PCAF et ont appliqué les méthodologies du Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry Part A (deuxième édition, 2022) pour les émissions financées et Part C pour les émissions liées aux activités d'assurance.

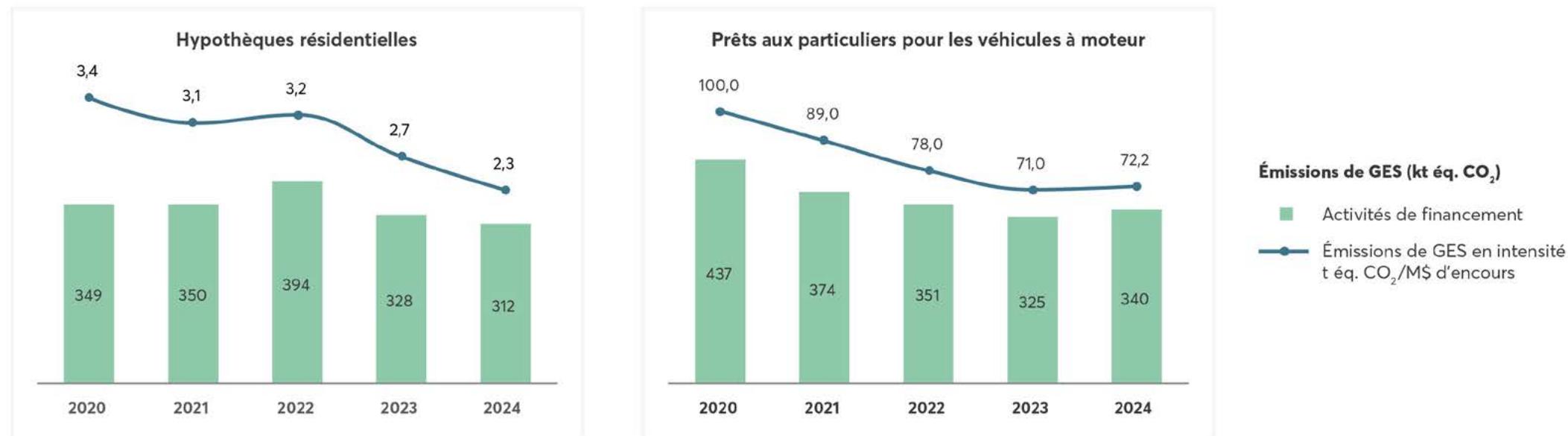
Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution de certaines de nos émissions financées depuis 2020. Comme indiqué dans la section « Mise en garde sur les énoncés prospectifs », les résultats publiés dans ce rapport se basent sur les meilleures données disponibles et les choix méthodologiques jugés les plus appropriés pour notre portefeuille. Les mesures des émissions financées sont basées sur des données

internes, fournies par nos membres et clients ou provenant d'autres sources externes au Mouvement. Les mesures calculées peuvent être affectées par des défis liés aux données, incluant notamment :

- la disponibilité et la qualité des données réelles (ex. : spécifiques à une entreprise ou à un actif), ou la granularité et la représentativité de valeurs génériques utilisées en remplacement;
- l'exactitude des données (ex. : précision, fiabilité des émissions de GES déclarées par une entreprise), leur date de mise à jour et leur cohérence temporelle entre sources de données (ex. : année des émissions de GES déclarées par rapport à l'année des états financiers d'une entreprise);
- la variabilité d'une année à l'autre de certaines données clés (ex. : volatilité de la valeur des entreprises utilisée dans le calcul du facteur d'attribution des émissions de GES financées).

Toute modification de calcul ou mise à jour qui serait liée à des changements méthodologiques ou à l'intégration de nouvelles données et qui conduirait à des résultats significativement différents de ceux publiés précédemment sera prise en compte et corrigée dans les publications suivantes.

**Figure 13** Évolution des émissions de GES financées (kt éq. CO<sub>2</sub>)



**Figure 13** Évolution des émissions de GES financées (kt éq. CO<sub>2</sub>) (suite)

INTRODUCTION

GOVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

**MESURES ET CIBLES**

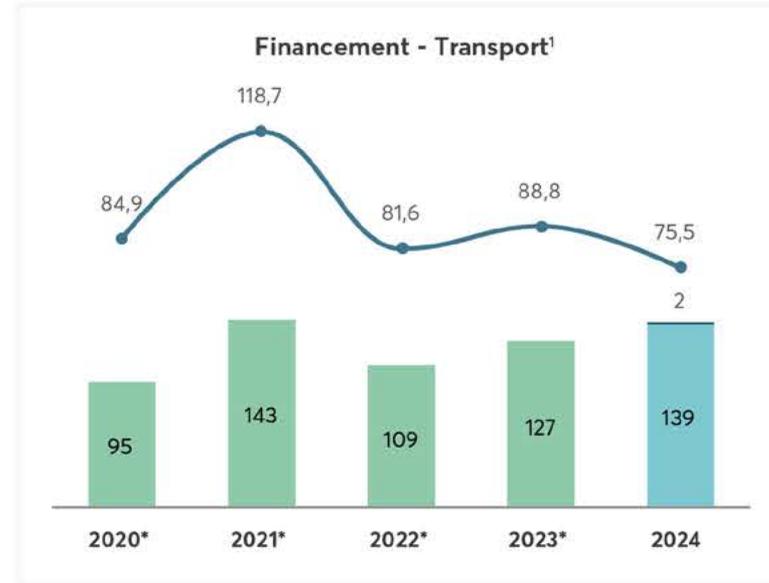
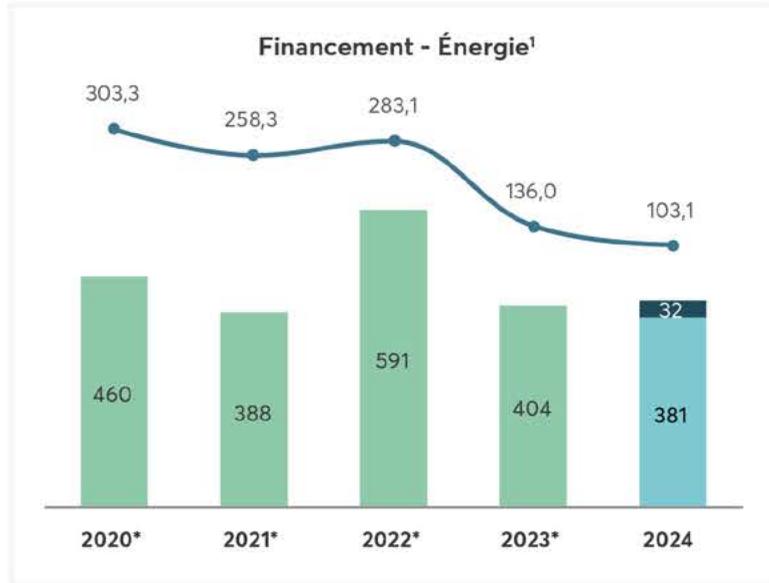
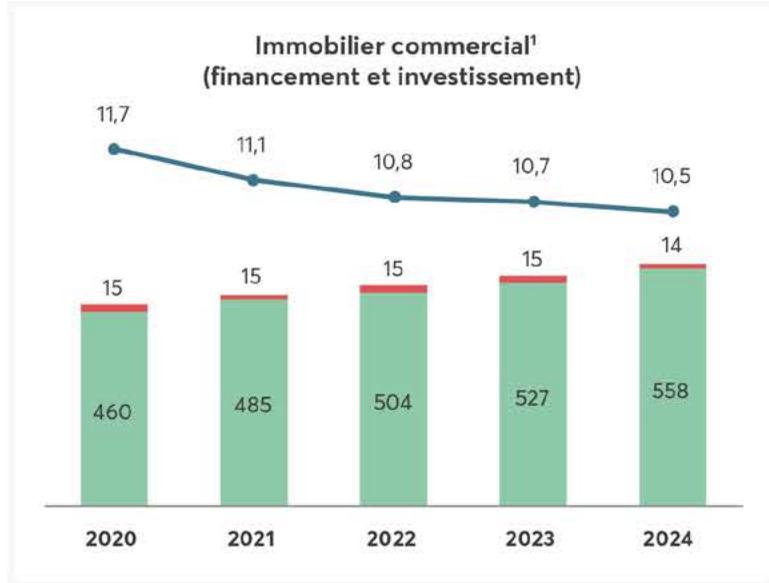
Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations et carboneutralité – portées 1, 2 et 3 (catégories 1, 5 et 6)

► **Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – portée 3, catégorie 15**

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

ANNEXES



**Émissions de GES (kt éq. CO<sub>2</sub>)**

- Activités de financement
- Activités de financement de projets
- Activités de financement d'entreprises
- Investissement des assureurs et de la trésorerie
- Investissement des assureurs
- Émissions de GES en intensité t éq. CO<sub>2</sub>/M\$ d'encours

\* Les données de 2020 à 2023 regroupent les activités de financement de projets et d'entreprises.

<sup>1</sup> Certaines informations comparatives ont été révisées afin d'améliorer la précision, la couverture et la comparabilité. Plus de détails sont disponibles à la section « Méthodologie » en annexe à la page 52 de ce rapport.

Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations et carboneutralité – portées 1, 2 et 3 (catégories 1, 5 et 6)

► **Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – portée 3, catégorie 15**

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

# Émissions financées du Mouvement, portée 3 – catégorie 15 (Divulgence PCAF)

(au 31 décembre 2024)

**Tableau 14** Émissions financées : Divulgence PCAF

Classe d'actif (31 décembre 2024)	Émissions (portées 1 et 2, kt éq. CO <sub>2</sub> )		Encours (G\$)	% de couverture	Intensité (t éq. CO <sub>2</sub> /M\$)	Score de qualité PCAF <sup>1</sup>				
						1	2	3	4	5
Hypothèques résidentielles	312	☑	135,7	100 %	2,3	— %	— %	— %	57 %	43 %
Financement de véhicules	340	☑	8,1	58 %	72,2	— %	86 %	— %	14 %	— %
Immobilier commercial (financement)	558		66,0	80 %	10,6	— %	— %	— %	— %	100 %
Financement aux entreprises										
Transport	139		1,7	100 %	80,8	5 %	3 %	— %	32 %	60 %
Énergie	381		1,9	87 %	236,5	7 %	9 %	48 %	14 %	22 %
Financement de projets										
Transport	2		0,2	100 %	13,9	— %	— %	— %	— %	100 %
Énergie	32		2,4	100 %	13,3	6 %	12 %	81 %	— %	1 %
<b>Total – Financement (actifs couverts)</b>	<b>1 764</b>		<b>216,0</b>	<b>92 %</b>	<b>8,9</b>	<b>— %</b>	<b>2 %</b>	<b>1 %</b>	<b>40 %</b>	<b>57 %</b>
Immobilier commercial (investissement)	14	☑	1,7	100 %	8,4	64 %	— %	— %	36 %	— %
Actions et obligations de sociétés	335	☑	19,5	100 %	17,2	47 %	15 %	— %	34 %	4 %
<b>Total – Investissement (actifs couverts)</b>	<b>349</b>		<b>21,2</b>	<b>100 %</b>	<b>16,5</b>	<b>48 %</b>	<b>14 %</b>	<b>— %</b>	<b>34 %</b>	<b>4 %</b>

☑ PwC a procédé à une mission d'assurance limitée relativement à ces indicateurs. Pour plus de renseignements, voir le rapport disponible en annexe à la page 59 de ce rapport.

<sup>1</sup> Évaluation de la qualité des scores PCAF : scores de qualité 1 et 2 basés sur les données réelles, et scores de qualité 3, 4 et 5 basés sur des estimations.

Les calculs obtenus soulèvent certains constats.

- Immobilier commercial (financement) et hypothèques résidentielles : le fait que nos portefeuilles hypothécaires et d'immobilier commercial soient concentrés au Québec, où l'électricité est produite à partir de sources d'énergie renouvelable (en 2023 : 98,8 % d'hydroélectricité, 1,2 % d'autres sources renouvelables)<sup>1</sup> et où le chauffage électrique est utilisé dans la plupart des bâtiments, se traduit par une intensité carbone faible pour ces classes d'actifs. La plupart des données de consommation énergétique de ces actifs sont actuellement estimées et demeurent donc imprécises. Elles devront

continuer à être bonifiées, notamment avec des données réelles à mesure que celles-ci deviendront disponibles. Cette amélioration des données visera à réduire la dépendance à des mesures génériques d'intensité d'émissions de GES par logement ou unité de surface, et permettra à terme de mieux suivre l'évolution des émissions de GES spécifiques aux actifs de ces portefeuilles, comparativement aux bâtiments et logements des parcs immobiliers dans lesquels ils se situent.

<sup>1</sup> Hydro-Québec, [Bouquet électrique résiduel et taux d'émission de gaz à effet de serre](#), 2023.

## INTRODUCTION

## GOVERNANCE

## STRATÉGIE

## GESTION DES RISQUES

### MESURES ET CIBLES

Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations et carboneutralité – portées 1, 2 et 3 (catégories 1, 5 et 6)

#### ► Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – portée 3, catégorie 15

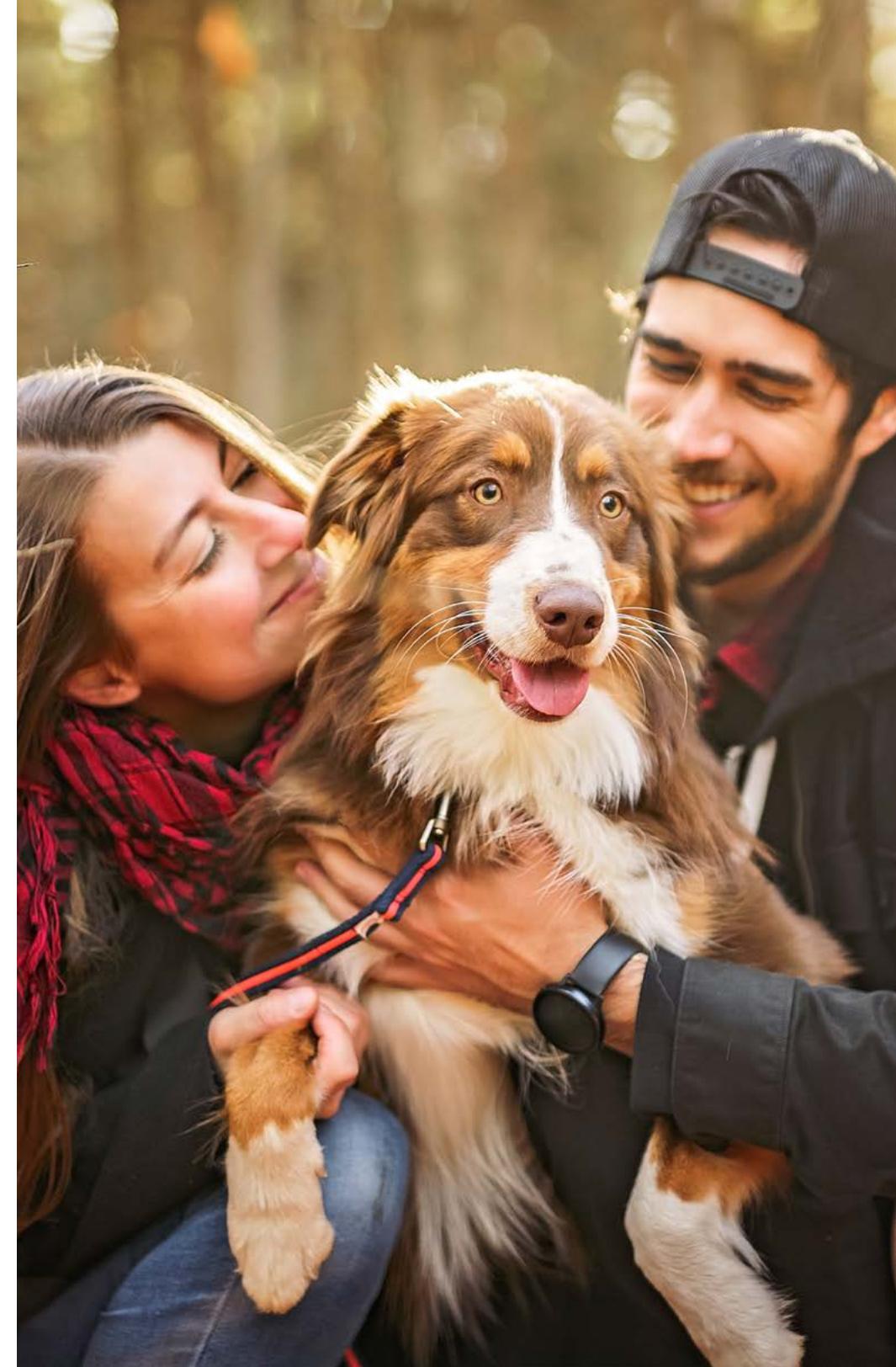
Autres indicateurs liés aux changements climatiques

## ANNEXES

- Financement de véhicules : ce portefeuille présente une intensité d'émissions élevée, et il reflète l'état actuel du parc automobile canadien. La partie non couverte de ce portefeuille, correspondant à 42 %, représente des véhicules de loisirs (VTT, bateaux, etc.), sans approche reconnue d'estimation des émissions. Les émissions de GES de ce portefeuille ont augmenté de 5 % en 2024, comparativement à 2023. Cette augmentation reflète l'augmentation de la donnée de référence utilisée pour la distance moyenne parcourue par véhicule, qui est de 10 % plus élevée, et un encours couvert légèrement supérieur, facteurs contrebalancés par l'évolution du parc automobile, qui s'électrifie progressivement et de façon particulièrement marquée au Québec, où 31 % des véhicules automobiles neufs immatriculés durant l'année 2024 étaient électriques à batterie ou hybrides rechargeables, contre 15 % pour le reste du Canada<sup>2</sup>.
- Financement aux entreprises et financement de projets : seule une portion de ce portefeuille, soit 10 % des financements aux entreprises, est actuellement mesurée et divulguée dans le cadre du suivi des secteurs couverts par l'ambition climatique du Mouvement (énergie, immobilier et transport). Le manque de données réelles ou de valeurs moyennes de qualité suffisante nous empêche, pour le moment, de publier des estimations satisfaisantes de nos émissions financées en lien avec ces classes d'actifs pour les autres secteurs économiques. En effet, la très vaste majorité du portefeuille d'entreprises de Desjardins est constituée de petites et de moyennes entreprises, dont les émissions seraient estimées sur la base de facteurs d'émission par secteur d'industrie. Des analyses d'écart externes effectuées en 2022 sur certains secteurs ou certaines entreprises ont notamment révélé des différences pouvant s'élever à plus de 80 % entre les estimations basées sur les données réelles (score PCAF de qualité 1 ou 2) et les estimations sectorielles basées sur l'encours (score PCAF de qualité 5), ce qui rend difficile l'utilisation de ces données à ce stade. En 2024, les émissions liées aux financements de projets sont présentées de manière distincte, conformément aux recommandations de la norme PCAF. Les émissions absolues de GES du secteur du transport ont augmenté de 11 % en 2024 par rapport à 2023. Cette évolution est liée à une augmentation importante de l'encours de 36 %, contrebalancée par une diminution notable de l'intensité des émissions de ce portefeuille de 15 %. Le secteur de l'énergie rassemble pour les financements d'entreprises et de projets les secteurs de la production et de la distribution d'énergie fossile, nucléaire et renouvelable, ainsi que les services publics de production et de distribution d'électricité. Les émissions absolues de GES de ce secteur sont restées quasiment stables en 2024 avec une légère augmentation de 2 % comparativement à 2023, en dépit d'une augmentation importante de l'encours de 34 %, ce qui se traduit par une diminution importante de l'intensité des émissions de ce portefeuille de 24 %.
- Immobilier commercial (investissement) : en 2024, les émissions associées à cette classe d'actif ont diminué de 7 % par rapport à 2023. Cette diminution s'explique principalement par la réduction du parc immobilier en placement direct. De plus, l'inclusion de ce portefeuille dans nos engagements auprès de la SBTi favorise les efforts de réduction. Par ailleurs, de nouveaux outils nous ont permis d'améliorer la qualité des données en obtenant davantage de données réelles en 2024.
- Actions et obligations de sociétés : les émissions calculées concernent 99,8 % des positions incluses dans le périmètre pour lesquelles la méthodologie du PCAF est applicable. Cela représente près de 100 % du portefeuille d'investissement des assureurs, comparativement à 86 % en 2023, ainsi que le portefeuille d'investissement de la trésorerie qui a été ajouté en 2024. Concernant les investissements des assureurs, les secteurs économiques<sup>3</sup> de l'énergie, des services publics, des matériaux et de l'industrie contribuent à 86 % des émissions de ce portefeuille pour seulement 34 % de l'encours. Pour plus de renseignements sur la distribution des investissements, voir la figure 14 à la page suivante.

<sup>2</sup> Statistique Canada, [Immatriculations des véhicules neufs : outil de visualisation des données trimestrielles](#), 2024.

<sup>3</sup> Selon la classification [Global Industry Classification Standard \(GICS\) \(en anglais seulement\)](#).



Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations et carboneutralité – portées 1, 2 et 3 (catégories 1, 5 et 6)

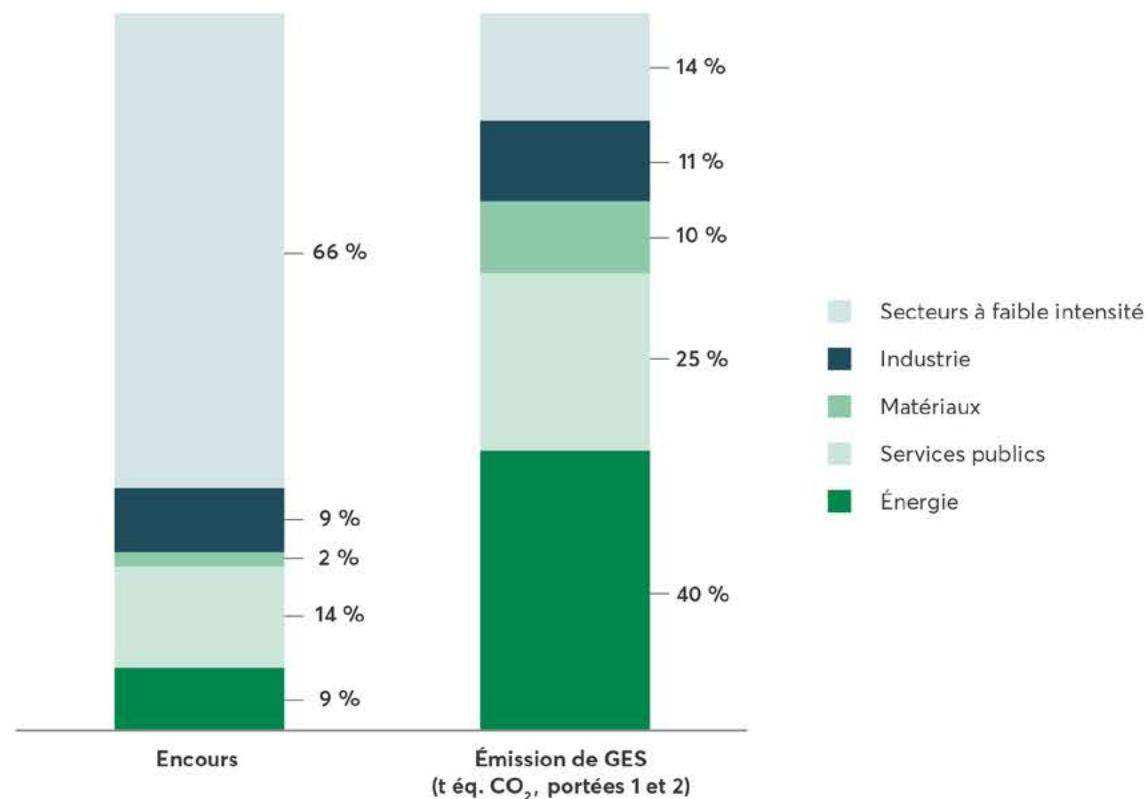
► **Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – portée 3, catégorie 15**

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

Ces résultats mettent en relief l'importance d'obtenir des données réelles (exemples : émissions de GES de portées 1, 2 et 3; données physiques telles que les surfaces, les volumes de production, etc.) plutôt que d'utiliser des estimations sectorielles généralement imprécises. Des travaux sont en cours afin d'augmenter progressivement le niveau de qualité des estimations de nos émissions financées au cours des prochaines années, ce qui nous permettra d'identifier d'une part les acteurs économiques les plus performants en matière d'émissions de GES et, d'autre part, ceux qui devront être accompagnés dans la transition énergétique.

Figure 14

**Pourcentage de l'encours et des émissions de GES de portées 1 et 2 des assureurs par secteurs économiques<sup>4</sup> du portefeuille d'actions et d'obligations de sociétés (au 31 décembre 2024)**



<sup>4</sup> Selon la classification [Global Industry Classification Standard \(GICS\)](#) (en anglais seulement).

Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations et carboneutralité – portées 1, 2 et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – portée 3, catégorie 15

► [Autres indicateurs liés aux changements climatiques](#)

## Émissions associées à l'assurance, portée 3 – catégorie 15 (Divulgence PCAF)

(au 31 décembre 2024)

**Tableau 15** Émissions associées à l'assurance : Divulgence PCAF

Secteur	Émissions (portée 1, kt éq. CO <sub>2</sub> )	Émissions (portée 2, kt éq. CO <sub>2</sub> )	Valeur des produits des activités d'assurance <sup>1</sup> (G\$)	% de couverture	Intensité (t éq. CO <sub>2</sub> /M\$)	Score de qualité PCAF				
						1	2	3	4	5
Véhicules à moteur des particuliers	905	1	4,3	95 %	221,8	— %	87 %	— %	13 %	— %

<sup>1</sup> Primes souscrites directes.

En 2024, nous avons élargi le périmètre du calcul de nos émissions de GES de portée 3 – catégorie 15, en y incluant les émissions associées à l'assurance des véhicules à moteur des particuliers. Cette inclusion nous permet de présenter un portrait plus exhaustif et transparent des émissions de GES associées à nos activités financières, pour un secteur important en raison de la taille de ce portefeuille et de son impact climatique.

## Autres indicateurs liés aux changements climatiques

Au-delà des indicateurs liés à nos émissions de GES opérationnelles, financées et associées à l'assurance, nous avons également développé et suivons d'autres indicateurs qui reflètent nos engagements climatiques :

**Tableau 16** Autres indicateurs : Engagements climatiques

Activité	Mesure	2024	2023	2022
Financement	Exposition en cas de défaut dans les secteurs liés au carbone (% et G\$)	24 % (98,7 G\$)	22 % (85,0 G\$)	19 % (71,0 G\$)
	Exposition en cas de défaut dans les secteurs liés au carbone (% et G\$, énergie fossile seulement)	0,5 % (2,1 G\$)	0,6 % (2,3 G\$)	0,6 % (2,1 G\$)
	Exposition totale en cas de défaut pour le secteur de la production d'électricité (G\$ et % de source renouvelable, fossile ou autre)	4,1 G\$ 89 % / 10 % / 2 %	3,2 G\$ 94 % / 5 % / 1 %	1,6 G\$ 83 % / 16 % / 1 %
	Part des énergies renouvelables dans les financements accordés aux grandes entreprises du secteur de l'énergie <sup>1</sup>	69 %	59 %	40 %
	Ratio bancaire de production d'énergie <sup>2</sup>	ND	10,8	ND
	Nombre total de projets de biométhanisation financés	3	2	2
	Émission cumulative d'obligations durables et vertes		1 749 M\$	1 000 M\$

<sup>1</sup> Pourcentage calculé en divisant les financements engagés durant l'année 2024 dans les énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité, biométhanisation, systèmes de stockage d'énergie par batterie) par le total des financements engagés dans le portefeuille du secteur de l'énergie, qui incluent les énergies renouvelables, fossiles (gaz naturel, pétrole, charbon) et nucléaire. Sont exclues de cet indicateur les activités d'intermédiation financière.

<sup>2</sup> BloombergNEF, [Third Annual Energy Supply Investment and Banking Ratios \(en anglais seulement\)](#). Desjardins a été inclus dans cet indicateur pour la première fois lors de la publication de ce rapport en janvier 2025, qui présente les résultats pour l'année 2023. Ce ratio compare les flux financiers catégorisés comme à faible émission de carbone à ceux orientés vers les énergies fossiles. L'objectif est d'atteindre au niveau mondial un ratio de 4 d'ici 2030, de 6 d'ici 2040, et de 10 d'ici 2050, pour refléter les scénarios climatiques alignés sur une hausse de 1,5 °C.

# Annexes

## Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Le tableau ci-dessous détaille la façon dont notre rapport répond aux attentes en matière de communication d'informations financières pour 2024, décrites à l'annexe 1 de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques de l'AMF<sup>1,2</sup>.

**Tableau 17** Ligne directrice de l'AMF

Section		Attentes en matière de communication d'informations financières	Pages
Gouvernance	a)	L'institution financière devrait décrire l'organe ou les organes de gouvernance (par exemple, le conseil d'administration, ses comités ou autre), ou la ou les personnes responsables de la supervision des opportunités et risques liés aux changements climatiques, y compris leur identité, leurs responsabilités, leurs habiletés et compétences, le processus leur permettant de rester informés, la supervision de la stratégie, les transactions importantes, les processus de gestion des risques, l'établissement des cibles et le suivi des progrès accomplis vers l'atteinte de ces cibles, ainsi qu'une description de la manière dont les considérations liées aux changements climatiques sont prises en compte dans la détermination de leur rémunération.	9 à 11, et 14
	b)	L'institution financière devrait décrire le rôle de la direction en ce qui concerne le suivi, la gestion et la surveillance des opportunités et risques liés aux changements climatiques, y compris l'identité du poste ou du comité au sein de la direction, s'il y a lieu, les processus, les contrôles et les procédures en matière de gouvernance, de même que la manière dont la surveillance devrait être exercée à l'égard de ce poste ou comité.	12 et 13
Stratégie	a)	L'institution financière devrait décrire les opportunités et risques liés aux changements climatiques recensés dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence sur ses flux de trésorerie, son accès à du financement ou son coût du capital, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>la classification de chaque risque climatique dans la catégorie « risque physique » ou « risque de transition »;</li> <li>le délai attendu avant que les effets associés à chaque risque et opportunités ne se produisent (court, moyen ou long terme);</li> <li>les définitions de « court terme », « moyen terme » et « long terme » que préconise l'institution financière en lien avec les horizons de planification stratégique en matière de prise de décisions.</li> </ul>	15 à 24 et Éléments clés du plan de transition ( <a href="#">Tableau 18</a> )
	b) i	<p><b>Modèle d'affaires et chaîne de valeur</b></p> <p>L'institution financière devrait décrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les effets en cours et prévus des opportunités et risques liés aux changements climatiques sur son modèle d'affaires et sa chaîne de valeur;</li> <li>où, dans son modèle opérationnel et sa chaîne de valeur, les opportunités et risques liés aux changements climatiques sont concentrés.</li> </ul> <p><b>Stratégie et prise de décisions</b></p> <p>L'institution financière devrait fournir des informations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les changements en cours et prévus à son modèle d'affaires, y compris en ce qui concerne l'affectation de ses ressources pour répondre aux opportunités et risques liés aux changements climatiques;</li> <li>les efforts directs d'atténuation et d'adaptation, en cours et prévus;</li> <li>les efforts indirects d'atténuation et d'adaptation, en cours et prévus.</li> </ul> <p><b>Situation financière, performance financière et flux de trésorerie</b></p> <p>L'institution financière devrait décrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'incidence des opportunités et risques liés aux changements climatiques sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie pour la période de déclaration;</li> <li>la façon dont elle s'attend à ce que sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie changent à court, moyen et long terme, compte tenu de sa stratégie de gestion des opportunités et risques liés aux changements climatiques.</li> </ul>	15 à 22, 25 à 27

⋮ Suite du tableau sur la page suivante

<sup>1</sup> Certaines des filiales du Mouvement Desjardins sont assujetties à la ligne directrice B-15 sur la gestion des risques climatiques du BSIF. Les attentes du BSIF en matière de communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques sont alignées sur celles de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques de l'AMF, qui s'applique au Mouvement Desjardins. Pour alléger l'index, les attentes du BSIF n'ont pas été incluses.

<sup>2</sup> Cet index comprend les déclarations requises par la ligne directrice pour l'exercice 2024 ainsi que certaines déclarations requises pour les exercices 2025 et 2028, lorsque cette information est incluse dans notre rapport En mouvement pour le climat actuel.

**Tableau 17** Ligne directrice de l'AMF (suite)

Section		Attentes en matière de communication d'informations financières	Pages
Stratégie (suite)	b) ii	L'institution financière devrait décrire son plan de transition climatique.	Éléments clés du plan de transition (Tableau 18)
	c)	L'institution financière devrait décrire la résilience de sa stratégie en tenant compte de différents scénarios climatiques, dont un scénario selon lequel le réchauffement se limite au niveau indiqué dans le plus récent accord international sur les changements climatiques, ou à un niveau plus bas.	28 à 30
Gestion des risques	a)	L'institution financière devrait fournir des informations sur les processus et les politiques connexes qu'elle utilise pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les risques climatiques. En répondant à cette attente en matière de communication d'informations, l'institution financière devrait expliquer comment elle a appliqué l'attente en encadré de la Section 2.	34 et 35
	b)	L'institution financière devrait fournir des informations sur les processus qu'elle utilise pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les opportunités liées aux changements climatiques, y compris des renseignements sur la question de savoir si, et le cas échéant, comment elle utilise l'analyse de scénarios climatiques pour éclairer la détermination des opportunités liées aux changements climatiques.	15 et 16
	c)	L'institution financière devrait fournir des informations sur la mesure dans laquelle et la manière dont les processus qu'elle utilise pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les opportunités et risques liés aux changements climatiques sont intégrés à son processus général de gestion des risques et viennent l'étoffer.	32 et 33
Indicateurs et objectifs	a)	L'institution financière devrait présenter les indicateurs qu'elle utilise pour évaluer les risques et les opportunités climatiques conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.	36 à 47
	b) i	L'institution financière devrait déclarer séparément la quantité absolue des émissions brutes de GES du champ d'application 1 et du champ d'application 2 calculées selon la méthode fondée sur son emplacement pour la période. L'institution financière devrait déclarer l'approche de mesure, les intrants et les hypothèses qu'elle utilise pour mesurer les émissions de GES des champs d'application 1 et 2, ainsi que les motifs sous-jacents de ces décisions. L'institution financière devrait indiquer la norme d'information qu'elle utilise pour calculer et déclarer les émissions de GES. Si la norme d'information utilisée par l'institution financière n'est pas la norme <i>Corporate Standard</i> du Protocole des GES, expliquer en quoi la norme utilisée y est comparable.	40 et 41, et 52 à 54
	b) ii <sup>1</sup>	L'institution financière devrait déclarer la quantité absolue de ses émissions brutes de GES du champ d'application 3 pour la période. L'institution financière devrait déclarer la méthode de mesure, les intrants et les hypothèses qu'elle utilise pour mesurer les émissions de GES du champ d'application 3, ainsi que les motifs sous-jacents de ces décisions. L'institution financière devrait indiquer la norme d'information qu'elle utilise pour calculer et déclarer les émissions de GES. L'institution financière devrait fournir des renseignements supplémentaires et spécifiques sur ses émissions de catégorie 15 : Investissement. L'institution financière devrait fournir les renseignements suivants, s'il y a lieu : 1. La quantité absolue de ses émissions financées brutes, ventilées par champ d'application (1, 2 et 3), par catégorie d'actif et pour tout investissement ou prêt (à savoir, les catégories d'actifs suivantes selon la partie A de la norme du PCAF : actions cotées en bourse, obligations de sociétés, prêts aux entreprises et actions non cotées en bourse), par secteur. 2. Son exposition brute à chaque catégorie d'actif correspondant à la valeur comptable (avant la soustraction, le cas échéant, de la correction de valeur pour pertes), en dollars canadiens. 3. Le pourcentage de son exposition brute incluse dans le calcul des émissions financées; si ce pourcentage est inférieur à 100 %, l'institution financière devrait expliquer les exclusions (par exemple : l'absence de méthodologie ou le manque de données), et préciser de quels types d'actifs sous gestion il s'agit et quelle est la valeur de chaque type. 4. La méthodologie utilisée pour calculer les émissions financées, notamment la méthode de répartition qu'elle utilise pour déterminer sa part des émissions par rapport à l'importance du solde total de ses actifs sous gestion.	42 à 47, 55 à 58

**Tableau 17** Ligne directrice de l'AMF (suite)

Section		Attentes en matière de communication d'informations financières	Pages
Indicateurs et objectifs (suite)	c)	<ol style="list-style-type: none"> <li>L'institution financière devrait déclarer, s'il y a lieu, les cibles quantitatives et qualitatives liées aux changements climatiques qu'elle a établies pour faire le suivi des progrès accomplis vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques.</li> <li>L'institution financière devrait fournir des informations sur l'approche qu'elle utilise pour établir et revoir chaque cible, ainsi que pour faire le suivi des progrès accomplis.</li> <li>L'institution financière devrait fournir des informations sur sa performance par rapport à chacune des cibles liées aux changements climatiques et une analyse des tendances ou des variations de sa performance.</li> </ol> <p>Pour les cibles liées aux émissions de GES présentées (et les indicateurs correspondants, le cas échéant), l'institution financière devrait fournir des informations sur les compensations des émissions de carbone brutes et nettes, s'il y a lieu, et expliquer le type de compensation (par exemple, le crédit carbone, fondée sur des éléments naturels ou autre).</p>	36 à 39
	d) <sup>2</sup>	<p>L'institution financière devrait fournir des informations sur les indicateurs intersectoriels suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Risques de transition liés aux changements climatiques : indiquer le montant et le pourcentage des actifs ou des activités qui sont vulnérables aux risques de transition liés aux changements climatiques.</li> <li>Risques physiques liés aux changements climatiques : indiquer le montant et le pourcentage des actifs ou des activités qui sont vulnérables aux risques physiques liés aux changements climatiques.</li> <li>Opportunités liées aux changements climatiques : indiquer le montant et le pourcentage des actifs ou des activités qui sont compatibles avec les opportunités liées aux changements climatiques.</li> <li>Déploiement du capital : indiquer le montant des dépenses d'investissement, du financement ou des placements déployés pour des opportunités ou risques liés aux changements climatiques.</li> <li>Prix interne du carbone.</li> <li>Rémunération : le pourcentage de la rémunération de la haute direction et des autres preneurs de risques importants, comptabilisée dans la période considérée et qui est fonction de considérations liées aux changements climatiques (uniquement pour les institutions financières du Regroupement 1)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>20 à 24</li> <li>20 à 24</li> <li>17 et 18</li> <li>40</li> </ol>

<sup>1</sup> Les attentes en matière de communications indiquées à l'élément d'information b) ii) des indicateurs et objectifs de la ligne directrice entreront en vigueur en 2028. Certaines informations de cet élément ont été incluses dans ce rapport bien que cela ne soit pas encore exigé par la ligne directrice. Le Mouvement Desjardins poursuit ses travaux afin de se conformer à ces exigences.

<sup>2</sup> Les attentes en matière de communications indiquées à l'élément d'information d) des indicateurs et objectifs de la ligne directrice entreront en vigueur en 2025. Certaines informations de cet élément ont été incluses dans ce rapport bien que cela ne soit pas encore exigé par la ligne directrice. Le Mouvement Desjardins poursuit ses travaux afin de se conformer à ces exigences.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

► **Éléments clés de notre plan de transition**

Méthodologie

Rapport d'assurance limitée

# Éléments clés de notre plan de transition

En novembre 2022, la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ) a publié des recommandations détaillées sur les plans de transition vers la carboneutralité pour aider les institutions financières à opérationnaliser leurs engagements. Elle renforce également les capacités des institutions financières dans les économies émergentes et soutient les transitions industrielles à travers des collaborations et des plateformes nationales.

Nous nous sommes fondés sur ces lignes directrices pour établir le présent rapport.

**Tableau 18** Éléments clés de notre plan de transition

Section	Éléments clés		Référence		Pages
Fondations	1.	Objectifs et priorités	1.	Notre ambition climatique	25
	2.	Produits et services	2.	Opportunités liées aux changements climatiques	17 et 18
Stratégie de mise en œuvre	3.	Activités et prise de décisions	3a.	Scénarios climatiques et résilience de la stratégie	28 à 30
			3b.	Notre action pour protéger la biodiversité	31
			3c.	Gestion des risques	32 à 35
	4.	Politiques et conditions	4.	Nos piliers	26 et 27
Stratégie d'engagement	5.	Clients et sociétés de portefeuille	5.	Impact des risques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur	19 à 24
	6.	Secteurs d'activité	6.		
	7.	Gouvernements et secteurs publics	7a.	À l'écoute de nos parties prenantes – <a href="#">Rapport de responsabilité sociale et coopérative - Desjardins</a>	9 et 10
			7b.	Relations avec les autorités gouvernementales et réglementaires – <a href="#">Rapport de responsabilité sociale et coopérative - Desjardins</a>	77
Mesures et cibles	8.	Mesures et cibles	8.	Mesures et cibles	36 à 47
Gouvernance	9.	Rôles, responsabilités et rémunération	9.	Gouvernance	12 à 14
	10.	Compétences et culture	10.	Formation des employés du Mouvement aux changements climatiques	27

# Méthodologie

## Émissions opérationnelles<sup>1</sup>

Le tableau suivant présente l'évolution des émissions de GES de portées 1 et 2, ainsi que de certaines catégories de la portée 3, du Mouvement Desjardins. Ces émissions sont liées aux activités opérationnelles du Mouvement et ont fait l'objet d'une mission d'assurance limitée effectuée par PricewaterhouseCoopers pour l'exercice terminé le 31 décembre.

**Tableau 19 Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations**

Portées	Source de GES	Émissions en t éq. de CO <sub>2</sub>		
		2024		
Portée 1	• Consommation de combustibles fossiles des bâtiments dont le Mouvement Desjardins a le contrôle opérationnel	3 480	<input checked="" type="checkbox"/>	
	• Fuites de réfrigérant (SACO)	41	<input checked="" type="checkbox"/>	
	• Carburants consommés par le parc de véhicules du Mouvement Desjardins et la navette Desjardins	922	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<b>Total Portée 1</b>	<b>4 443</b>		
Portée 2	• Consommation d'électricité et de vapeur des bâtiments dont le Mouvement Desjardins a le contrôle opérationnel	1 520	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<b>Total Portée 2</b>	<b>1 520</b>		
Portée 3	• Catégorie 1 – Biens et services acquis et • Catégorie 5 – Déchets issus des opérations	Papier consommé	6 013	<input checked="" type="checkbox"/>
	• Catégorie 6 – Déplacements d'affaires	Consommation de combustibles fossiles pour les déplacements professionnels	6 999	<input checked="" type="checkbox"/>
	<b>Total Portée 3</b>	<b>13 012</b>		
<b>Total</b>		<b>18 975</b>		

PwC a procédé à une mission d'assurance limitée relativement à ces indicateurs. Pour plus de renseignements, voir le rapport disponible en annexe à la page 59 de ce rapport.

<sup>1</sup> Les émissions de GES de portée 1 ont été révisées afin d'améliorer la précision et la comparabilité des données pour les bâtiments dont le Mouvement Desjardins a le contrôle opérationnel. À la suite de cette révision, les émissions de portée 1 déclarées en 2023, 2021 et 2020 ont diminué de 43, 267 et 63 tonnes d'équivalent de CO<sub>2</sub> respectivement, et elles ont augmenté de 364 pour l'année 2022. Pour les mêmes raisons et pour prendre en considérations des sites omis, les émissions de GES de portée 2 ont été révisées, ce qui a augmenté les émissions de 159, 178, 115 et 62 tonnes d'équivalent de CO<sub>2</sub> pour les années 2023, 2022, 2021 et 2020 respectivement. Les émissions de GES attribuables aux déplacements d'affaires de portée 3 ont été retraitées pour tenir compte des informations manquantes sur des déplacements en avion. Ce retraitement augmente de 668 et 430 tonnes d'équivalent de CO<sub>2</sub> les émissions liées aux déplacements d'affaires de catégories 6 que nous avons initialement déclarées en 2023 et 2022 respectivement. Ces ajustements n'ont pas fait l'objet d'une mission d'assurance limitée par PwC.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

**Méthodologie**

Rapport d'assurance limitée

## Méthodologie et hypothèses

### Portée 1

#### Consommation de combustibles fossiles des bâtiments dont le Mouvement Desjardins a le contrôle opérationnel

Pour les établissements dont les volumes de consommation des combustibles fossiles sont connus, ces derniers sont extraits des systèmes de compilation des données d'énergie du Mouvement Desjardins qui proviennent des factures et rapports de nos fournisseurs d'énergie. Ils comprennent les volumes de diesel, d'huile à chauffage et de gaz naturel consommés par établissement pour l'énergie liée aux bâtiments.

Pour les établissements pour lesquels le Mouvement Desjardins connaît seulement les coûts des carburants, les volumes de carburants sont estimés à partir du coût unitaire moyen de la province pour le carburant en question.

Pour une partie des établissements, la consommation d'énergie (GJ/m<sup>2</sup>) et la répartition des sources d'énergie consommée sont estimées en utilisant des données provinciales. Si disponibles, les résultats des audits énergétiques faits dans quelques établissements de cette catégorie sont utilisés pour améliorer cette estimation. L'équipe de Groupe immobilier Desjardins mène aussi des enquêtes par bâtiment pour collecter l'information pertinente afin d'améliorer cette estimation.

Les émissions ont été calculées en multipliant les volumes de carburants consommés par les facteurs d'émission pertinents<sup>2</sup>.

#### Fuites de réfrigérants (SACO)

Le volume des rejets accidentels de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) est établi en additionnant les volumes des rejets fournis par les gestionnaires immobiliers. Les émissions ont été calculées en appliquant le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) de chaque substance<sup>3</sup>.

#### Carburants consommés par le parc de véhicules du Mouvement Desjardins et la navette Desjardins

Pour les véhicules possédés par les entités du Mouvement Desjardins, la consommation de carburant (en litres de diesel et d'essence, ou en électricité pour les véhicules hybrides et électriques) est calculée à partir des données kilométriques et de la cote de consommation de carburant de chaque véhicule.

La navette Desjardins est constituée de deux autocars d'une capacité de 35 passagers qui transportent nos employés entre Lévis et Montréal. En 2024, en raison d'une demande accrue, un trajet Lévis-Montréal a été ajouté. La consommation de diesel par trajet de la navette est connue. La consommation annuelle est calculée sur la base du nombre de trajets.

<sup>2</sup> Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2022 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 2), 2024 (les données comparatives n'ont pas été redressées et sont basées sur la version 2024); US Energy Information Administration, Commercial Sector Energy Consumption Estimates, 2021; Sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2021

<sup>3</sup> Sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2021.

<sup>4</sup> Sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2021; Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3), 2025 (les données comparatives n'ont pas été redressées et sont basées sur la version 2024).

<sup>5</sup> Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3), 2025 (les données comparatives n'ont pas été redressées et sont basées sur la version 2024); US Energy Information Administration, Commercial Sector Energy Consumption Estimates, 2021; Agence de la transition écologique (France), Centre de ressources sur les bilans de gaz à effet de serre, 2022.



Les émissions du parc de véhicules et de la navette pour l'année 2024 ont été calculées en multipliant ces volumes de combustibles fossiles par les facteurs d'émission pertinents<sup>4</sup>.

### Portée 2

#### Consommation d'électricité et de vapeur des bâtiments dont le Mouvement Desjardins a le contrôle opérationnel

Les données de consommation d'électricité et de vapeur (en dollars canadiens ou en kWh) sont obtenues des manières suivantes :

- Pour les installations dont les consommations d'électricité sont connues, celles-ci sont extraites des systèmes de compilation des données d'électricité du Mouvement Desjardins qui proviennent des factures et des rapports des fournisseurs d'électricité.
- Pour les établissements pour lesquels le Mouvement Desjardins connaît les coûts de consommation d'électricité seulement, le volume d'électricité est estimé à partir du coût unitaire moyen (\$/kWh) de la province en question.
- Pour les établissements pour lesquels le Mouvement Desjardins ne connaît pas les coûts, les volumes de consommation sont estimés en utilisant un coût moyen par superficie (\$/m<sup>2</sup>) pour chaque source d'énergie, qui est ensuite converti en quantité.
- Pour une partie des établissements, la consommation d'énergie (GJ/m<sup>2</sup>) et la répartition des sources d'énergie consommée sont estimées en utilisant des données provinciales. Si disponibles, les résultats des audits énergétiques faits dans quelques établissements de cette catégorie sont utilisés pour améliorer cette estimation. L'équipe de Groupe immobilier Desjardins mène aussi des enquêtes par bâtiment pour collecter l'information pertinente afin d'améliorer cette estimation.

Les émissions de GES ont été calculées en multipliant ces volumes d'électricité et de vapeur consommés ou estimés par les facteurs d'émission pertinents<sup>5</sup>.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

Rapport d'assurance limitée

### Portée 3

#### Papier consommé

Les quantités de papier consommé par l'ensemble du Mouvement proviennent directement des fournisseurs, en majorité. Une extrapolation est faite pour les caisses qui ne s'approvisionnent pas auprès de notre fournisseur principal de fournitures de bureau. Cette extrapolation se base sur la consommation moyenne de papier des caisses qui s'approvisionnent auprès de notre fournisseur principal. Les émissions de GES associées à la consommation de papier sont calculées à l'aide du calculateur de papier du Environmental Paper Network, en fonction du volume et du type de contenu recyclé du papier.

#### Consommation de combustibles fossiles pour les déplacements professionnels

Les volumes d'essence (en litres) consommés par les véhicules de location sont établis à partir de la valeur des achats d'essence (en dollars canadiens). Ces montants sont ensuite convertis en volume à partir du coût publié moyen (\$/L) de l'essence, par géographie<sup>6</sup>.

La distance totale parcourue par les véhicules personnels est établie en convertissant les frais de remboursement (\$), basés sur la distance en kilomètres, qui sont ensuite convertis en consommation d'essence (litres) à partir d'une consommation moyenne. Pour les véhicules hybrides, la consommation moyenne (L/100 km) est ajustée selon l'utilisation moyenne des modèles les plus vendus dans l'année<sup>7</sup>. Pour les voitures électriques, un facteur (kWh/km) est attribué puis multiplié par un facteur d'émission lié à l'énergie de la province<sup>8</sup>.

Les émissions sont ensuite calculées en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour les combustibles fossiles des bâtiments (décrite à la section « Portée 1 » ci-dessus).

Les données de déplacements en avion (en km) sont obtenues par l'intermédiaire de notre agence de voyages et comprennent les tronçons de vol et la distance parcourue en avion. Les distances de vol sont ensuite converties en tonnes d'équivalent de CO<sub>2</sub> à l'aide des facteurs d'émission pertinents<sup>9</sup>.

Les données de déplacements en train proviennent directement de rapports produits par VIA Rail. Les émissions en équivalent de CO<sub>2</sub> sont calculées en multipliant les kilomètres parcourus par les facteurs d'émission pertinents<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> Statistique Canada, Prix de détail moyens mensuels, essence et mazout, par géographie, 2024.

<sup>7</sup> Association des véhicules électriques du Québec, Électrification des transports, 2024; PCAF European building emission factor database.

<sup>8</sup> Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 2 et partie 3), 2025 (les données comparatives n'ont pas été redressées et sont basées sur la version 2024)

<sup>9</sup> Department for Energy Security & Net Zero (UK), Government Greenhouse Gas Conversion Factors for Company Reporting (Tableau 36), 2023.

<sup>10</sup> VIA Rail Canada, Data Tables, 2023.



Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

Rapport d'assurance limitée

# Émissions financées

## Méthodologie et hypothèses

### Hypothèques résidentielles

#### Contexte et périmètre

Le calcul des émissions financées liées au portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels comprend les prêts inscrits au bilan à des fins de consommation spécifiques, à savoir l'achat et le refinancement de biens immobiliers résidentiels, y compris les maisons individuelles et les logements collectifs comportant un petit nombre d'unités. Ces émissions sont calculées au moyen de la formule suivante :

$$\text{Émissions financées} = \sum_{b,e} \frac{\text{Encours}}{\text{Valeur initiale de la propriété}_b} \times \text{Consommation énergétique}_{b,e} \times \text{Facteur d'émission}_e$$

Où  $b$  = immeuble et  $e$  = source d'énergie

Les prêts hypothécaires aux particuliers pour des bâtiments de cinq logements et plus sont souvent séparés dans la divulgation, car ces prêts sont généralement considérés comme commerciaux. Cependant, nous avons statué que peu importe le nombre de logements, les financements d'immeubles résidentiels réalisés pour un particulier sont comptabilisés dans cette classe d'actif.

Nous excluons les marges de crédit hypothécaire, car elles ne sont pas requises dans le cadre de cette méthodologie, étant donné que ces produits sont généralement des prêts à la consommation destinés à des fins générales de consommation.

#### Méthodologie de calcul et hypothèses

Afin de calculer nos facteurs d'émission, le Mouvement Desjardins a calculé les facteurs d'émission pour cette classe d'actif en utilisant les données de consommation d'énergie par source d'énergie fournies par Ressources naturelles Canada, reproduisant ainsi la méthodologie du PCAF avec les données les plus à jour<sup>11</sup>. Si la superficie du bâtiment est disponible, les facteurs relatifs à la superficie sont utilisés. Dans le cas contraire, ce sont les facteurs basés sur les unités de logement qui sont pris en compte<sup>11</sup>. Pour calculer les émissions de GES pour la consommation d'électricité, nous avons utilisé la donnée la plus récente pour l'intensité de consommation en g éq. CO<sub>2</sub>/kWh<sup>12</sup> de l'inventaire officiel canadien des gaz à effet de serre du Canada.



## Financement de véhicules

#### Contexte et périmètre

Cet indicateur vise à quantifier les émissions de GES sur les prêts accordés pour les véhicules à moteur afin d'évaluer la portion attribuée au Mouvement Desjardins. Le calcul est effectué selon la méthodologie du PCAF comme suit :

$$\text{Émissions financées} = \sum_v \frac{\text{Encours}}{\text{Valeur initiale totale du véhicule}_v} \times \text{Émissions du véhicule}_v$$

Où  $v$  = véhicule ou parc de véhicules

Nous effectuons le calcul des émissions financées uniquement pour les véhicules personnels ainsi que les motocyclettes, qui représentent 58 % de notre portefeuille au 31 décembre 2024. Nous ne calculons pas les émissions financées pour les autres véhicules à moteur (bateaux, camions, motoneiges, etc.), en raison du manque de méthodologie reconnue et de données spécifiques pour ces véhicules.

#### Méthodologie de calcul et hypothèses

Afin d'obtenir les émissions des véhicules que nous finançons, nous utilisons la distance moyenne annuelle parcourue par véhicule selon la province<sup>13</sup>, les émissions de CO<sub>2</sub> et l'intensité de consommation d'électricité (kWh) par 100 kilomètres selon le type de véhicule<sup>14</sup> ainsi que les facteurs d'émission par kWh d'électricité selon la province<sup>15</sup>.

Pour le calcul des émissions financées sur les motocyclettes, nous utilisons les émissions de portée 1 par province fournies par le PCAF, multipliées par le facteur d'attribution.

<sup>11</sup> Ressources naturelles Canada, Base de données complète sur la consommation d'énergie, 2021.

<sup>12</sup> Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2022 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3), 2024.

<sup>13</sup> Ressources naturelles Canada, Base de données complète sur la consommation d'énergie, Tableau 32 : Variables explicatives des voitures, 2021.

<sup>14</sup> Ressources naturelles Canada, Cotes de consommation de carburant, 2024.

<sup>15</sup> Pour le Québec : Hydro-Québec, Taux d'émission de GES associés aux approvisionnements résiduels en électricité, 1990-2023. Pour les autres provinces et territoires : Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2022 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3), 2024.

## Immobilier commercial (financement)

### Contexte et périmètre

Le calcul des émissions financées liées aux financements en immobilier commercial comprend les prêts au bilan destinés à des fins spécifiques à l'entreprise, à savoir l'achat et le refinancement de biens immobiliers commerciaux. Cette définition implique que l'immeuble est utilisé à des fins commerciales, telles que des commerces, des bureaux, des hôtels, des locaux industriels ou des locations multifamiliales ou unifamiliales. Dans tous les cas, le propriétaire de l'immeuble utilise le bien pour exercer des activités génératrices de revenus. Le calcul exclut les financements liés à la construction et à la rénovation.

Les émissions sont calculées au moyen de la formule suivante :

$$\text{Émissions financées} = \sum_b \frac{\text{Encours}}{\text{Valeur initiale de l'immeuble}_b} \times \text{Émissions de l'immeuble}_b$$

Où  $b$  = immeuble

Les informations comparatives ont été révisées afin d'améliorer la précision et la comparabilité. Cette révision diminue les émissions financées (en kt éq. CO<sub>2</sub>) de 82 en 2020, de 110 en 2021 et de 41 en 2022.

### Méthodologie de calcul et hypothèses

La totalité des émissions pour cette catégorie est estimée pour le moment.

Pour les immeubles dans la catégorie résidentielle, le Mouvement Desjardins a calculé les facteurs d'émission en utilisant les données de consommation d'énergie par source d'énergie fournies par Ressources naturelles Canada (NRCAN)<sup>16</sup>, reproduisant ainsi la méthodologie du PCAF avec les données les plus à jour. Les facteurs utilisés sont appliqués en fonction du nombre d'unités de logement. Pour calculer les émissions de GES pour la consommation d'électricité, nous avons utilisé la donnée la plus récente pour l'intensité de consommation en g éq. CO<sub>2</sub>/kWh de l'inventaire officiel canadien des gaz à effet de serre du Canada<sup>17</sup>.

Pour les immeubles dans la catégorie commerciale et institutionnelle, cette estimation est faite en utilisant les facteurs par m<sup>2</sup> de la base de données PCAF (version NRCAN 2017). La superficie des immeubles financés est aussi estimée en fonction de la valeur à l'origine ainsi que de la province de la garantie attachée au prêt.

## Financement aux entreprises et financement de projets (transport et énergie)

### Contexte et périmètre

Le calcul des émissions financées liées aux financements aux entreprises comprend les prêts inscrits au bilan qui sont octroyés aux entreprises, aux organismes à but non lucratif et à toute autre structure organisationnelle, qui ne sont pas négociés sur un marché et qui sont destinés à des fins générales d'entreprise. Le calcul des émissions financées liées aux financements de projets comprend toutes les actions ou tous les prêts inscrits au bilan qui sont destinés à des projets ou activités pour des fins précises, c'est-à-dire dont l'utilisation des produits est connue, conformément au Protocole sur les GES.

Cette divulgation inclut, pour le moment, les financements dans les secteurs du transport et de l'énergie uniquement. La segmentation sectorielle est faite en utilisant le code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) attribué au client. Ces deux secteurs ainsi que le secteur de l'immobilier (voir Financement d'immobilier commercial) sont priorisés dans la divulgation, car ils font partie du périmètre de l'ambition climatique 2040 du Mouvement Desjardins.

Les émissions sont calculées au moyen de la formule suivante :

Pour les financements aux entreprises :

$$\text{Émissions financées} = \sum_c \frac{\text{Encours}}{\text{Total des capitaux propres et de la dette}_c} \times \text{Émissions de l'entreprise}_c$$

Où  $c$  = emprunteur ou société détenue

ou

$$\text{Émissions financées} = \sum_c \frac{\text{Encours}}{\text{Valeur de l'entreprise incluant la trésorerie}_c} \times \text{Émissions de l'entreprise}_c$$

Où  $c$  = emprunteur ou société détenue

Pour les financements de projets :

$$\text{Émissions financées} = \sum_p \frac{\text{Encours}}{\text{Total des capitaux propres et de la dette}_p} \times \text{Émissions du projet}_p$$

Où  $p$  = projet

Les informations comparatives ont été révisées afin de tenir compte des données réelles, ce qui a augmenté les émissions financées du secteur de l'énergie (en kt éq. CO<sub>2</sub>) de 48 en 2023 et diminué celles du secteur du transport de 6 en 2023.

<sup>16</sup> Ressources naturelles Canada, Base de données complète sur la consommation d'énergie, 2021.

<sup>17</sup> Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2022 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3), 2024.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

Rapport d'assurance limitée

### Méthodologie de calcul et hypothèses

Afin d'obtenir les émissions des entreprises et des projets que nous finançons, nous priorisons la collecte d'émissions de GES dans les divulgations des clients, en utilisant les données de la plateforme de MSCI, les réponses au rapport CDP, ainsi que des recherches faites en ligne pour obtenir les rapports de GES disponibles. Cependant, vu la faible disponibilité des rapports pour la grande majorité des financements, nous devons estimer ces émissions. Pour ces estimations, nous utilisons les facteurs de la base de données PCAF (version EXIOBASE 2015) par \$ de revenu et par \$ d'actif de l'entreprise. Seules les émissions de portées 1 et 2 des entreprises et des projets sont calculées et divulguées.

## Immobilier commercial (investissement)

### Contexte et périmètre

Le calcul des émissions financées liées à l'immobilier commercial comprend les investissements inscrits au bilan. Ces émissions sont calculées au moyen de la formule suivante :

$$\text{Émissions financées} = \sum_{b,e} \text{Facteur d'attribution}_b \times \text{Consommation énergétique}_{b,e} \times \text{Facteur d'émission}_e$$

Où *b* = immeuble et *e* = source d'énergie

Le périmètre de calcul comprend les bâtiments correspondant aux placements directs en immobilier de Desjardins Sécurité financière et de Desjardins Groupe d'assurances générales. On exclut du périmètre les immeubles occupés par les employés de Mouvement Desjardins, car les émissions de ces immeubles sont prises en compte dans les émissions opérationnelles (portées 1 et 2). On exclut également du périmètre les terrains, les constructions en cours ainsi que les nouvelles constructions avec moins d'un an de données opérationnelles au cours de la période d'émissions calculées, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Pour cette classe d'actif, le facteur d'attribution correspond au pourcentage de détention de l'immeuble par le Mouvement Desjardins. Il n'a donc pas besoin d'être calculé.

Les informations comparatives ont été révisées afin d'améliorer la précision et la comparabilité et pour prendre en considération des sites omis. Cette révision augmente les émissions financées (en kt éq. CO<sub>2</sub>) de 2 en 2022 et en 2023, et les diminue de 1 en 2021.

### Méthodologie de calcul et hypothèses

Pour les établissements dont la consommation énergétique réelle est connue par le Mouvement Desjardins, les données sont extraites du système de compilation de consommation énergétique. En cas d'exception (ex. : défaillance du système), les données de consommation énergétique réelle sont saisies manuellement à partir des factures des fournisseurs. Pour les immeubles de placement en Ontario, nous privilégions les données provenant de la base de données EWRB lorsqu'elles sont disponibles, car elles sont de meilleure qualité. À noter que les données de EWRB sont disponibles pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour 2024.

Pour les établissements pour lesquels le Mouvement Desjardins ne connaît ni les coûts ni la consommation énergétique réelle, les consommations ont été estimées en 2023 par un fournisseur à partir de son modèle RETScreen<sup>18</sup> à la suite d'une évaluation de décarbonation. Ce modèle tient compte des données spécifiques à l'établissement recueillies au cours du processus de collecte des données, y compris les types de combustibles pour chaque utilisation finale, l'efficacité de l'équipement installé, ainsi que les points de consigne et les horaires de fonctionnement.

Pour les établissements non analysés par un audit durant le projet de décarbonation de 2023 et qui ne possédaient pas de données énergétiques, la consommation d'énergie a été estimée à l'aide de l'Energy Star Portfolio Manager<sup>19</sup>. Ces estimations tiennent compte du type d'immeuble et de son utilisation principale selon la superficie. La répartition des combustibles a été estimée à partir d'une combinaison d'informations fournies par Desjardins et de moyennes provenant d'autres bâtiments similaires au sein du portefeuille.

Les émissions ont été calculées en multipliant les volumes de carburants consommés par les facteurs d'émission pertinents<sup>20</sup>.

## Actions et obligations de sociétés (investissements des assureurs et trésorerie)

### Contexte et périmètre

Le calcul des émissions financées liées aux actions et obligations de sociétés comprend les positions des portefeuilles des assureurs, Desjardins Sécurité financière et Desjardins Groupe d'assurances générales (collectivement, les sociétés des assureurs du Mouvement Desjardins) et les positions de la trésorerie du Mouvement Desjardins. Ces émissions sont calculées au moyen de la formule suivante :

$$\text{Émissions financées} = \sum_c \frac{\text{Encours}}{\text{Valeur d'entreprise incluant les liquidités (EVIC)}_c} \times \text{Émissions de l'entreprise}_c$$

Où *c* = emprunteur ou société détenue

Le calcul porte sur 99,8 % des positions incluses dans le périmètre pour lesquelles la méthodologie du PCAF « Actions et obligations de sociétés » est applicable. Le périmètre de calcul comprend les émissions de portées 1 et 2 des entreprises pour les actions ordinaires et privilégiées, les obligations de sociétés, les fonds négociés en bourse ainsi que certains titres de sociétés du marché monétaire, soit les papiers commerciaux et les billets de dépôt. On exclut du périmètre les obligations souveraines et les entités parapubliques, les investissements privés, les titres relatifs aux activités de négociation à court terme ainsi que les produits dérivés.

<sup>18</sup> Ressources naturelles Canada, RETScreen, 2023.

<sup>19</sup> Energy Star, Portfolio Manager, 2023.

<sup>20</sup> Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 2), 2025.

L'augmentation du taux de couverture par rapport à 2023 s'explique par :

- l'utilisation de la valeur des actifs au bilan pour les émetteurs dont la valeur de l'entreprise incluant les liquidités (Enterprise Value Including Cash, ou EVIC) n'était pas couverte par MSCI ESG Manager (MSCI);
- l'utilisation de ratios d'intensité sectorielle pour les émetteurs dont les émissions n'étaient pas couvertes par MSCI;
- l'inclusion des valeurs mobilières de la trésorerie dans le périmètre.

Les informations comparatives ont été révisées afin d'améliorer la précision, la couverture et la comparabilité. Cette révision augmente les émissions financées (en kt éq. CO<sub>2</sub>) de 138 en 2020, de 111 en 2021, de 61 en 2022 et de 53 en 2023.

**Méthodologie de calcul et hypothèses**

Selon le principe d'attribution du standard PCAF, les investissements de Desjardins sont responsables d'une partie des émissions des entreprises (émissions financées). Pour les positions de la trésorerie, cela est déterminé par le facteur d'attribution, soit le ratio entre la part de Desjardins dans cette entreprise (valeur au bilan) et l'EVIC. Pour les positions des assureurs, cela est déterminé par l'intensité, soit le ratio entre les émissions des portées 1 et 2 de l'entreprise et l'EVIC. À noter qu'utiliser le facteur d'attribution ou l'intensité n'a pas d'impact sur le résultat des émissions financées.

La valeur des actions cotées en bourse est définie sur la base de leur valeur marchande, et la valeur des obligations est définie sur la base de la valeur comptable de la dette. La valeur de l'entreprise est définie par la valeur de l'EVIC à la fermeture des marchés à la dernière journée ouvrable du trimestre et par les données financières les plus à jour selon la divulgation financière des émetteurs. Dépendamment de la disponibilité des données, l'ordre de priorité pour l'EVIC à utiliser est : EVIC Daily, EVIC Quarterly ou EVIC Fiscal.

Pour accéder aux informations nécessaires pour calculer l'empreinte carbone selon le PCAF, nous utilisons les données des émissions de GES de la plateforme de MSCI. En additionnant les valeurs marchandes de chaque position, nous obtenons la valeur au bilan des actifs. L'EVIC de chaque entreprise provient de MSCI ou il est calculé à partir des bases de données WorldScope et DataStream, ou encore il est obtenu à partir de la divulgation financière des entreprises. Pour les positions de la trésorerie, le facteur d'attribution de chaque entreprise est multiplié par ses émissions de portées 1 et 2 afin d'obtenir les émissions financées attribuables au Mouvement Desjardins. Pour les positions des assureurs, l'intensité de chaque entreprise est multipliée par la valeur de l'actif divisé par un million pour obtenir un ratio t éq. CO<sub>2</sub>/M\$ d'actifs. L'ensemble des émissions financées sont ensuite additionnées pour obtenir les émissions financées totales.

**Émissions associées à l'assurance – Véhicules à moteur des particuliers**

**Contexte et périmètre**

Cet indicateur vise à quantifier les émissions de GES liées aux primes d'assurance pour les véhicules à moteur afin d'évaluer la portion attribuée au Mouvement Desjardins. Le calcul est effectué selon la méthodologie du PCAF comme suit :

$$\text{Émissions assurées} = \sum_c \text{Facteur d'attribution} \times \text{Émissions du véhicule assuré}_c$$

Où c = *véhicule*

Nos calculs couvrent 95 % des primes d'assurance de ce secteur. Ils couvrent les véhicules de tourisme ainsi que les motocyclettes, et excluent le portefeuille de véhicules du secteur des particuliers de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard. Comme c'est le cas pour les prêts pour les véhicules à moteur, ce portefeuille est actuellement composé essentiellement de véhicules à moteur à combustion interne. Il a donc une intensité élevée d'émissions de GES, qui sera amenée à diminuer à mesure que le parc de véhicules canadien se décarbonera.

Nous effectuons le calcul des émissions assurées uniquement pour les véhicules personnels. Nous ne calculons pas les émissions assurées pour les véhicules commerciaux. Nous ne calculons pas non plus les émissions assurées pour les autres véhicules à moteur (bateaux, camions, motoneiges, etc.), en raison du manque de méthodologie reconnue et de données spécifiques pour ces véhicules.

**Méthodologie de calcul et hypothèses**

Nous utilisons la méthodologie du PCAF, The Global GHG Accounting and Reporting Standard Part C: Insurance-Associated Emissions, qui cible spécifiquement le calcul des émissions de GES liées aux activités d'assurance et de réassurance.

Afin d'obtenir les émissions des véhicules que nous assurons, nous utilisons la distance annuelle parcourue déclarée par le client, les émissions de CO<sub>2</sub> et l'intensité de consommation d'électricité (kWh) par 100 kilomètres selon le type de véhicule<sup>21</sup> ainsi que les facteurs d'émission par kWh d'électricité selon la province<sup>22</sup>.

Pour le calcul des émissions assurées liées aux motocyclettes, nous utilisons les émissions de portée 1 par province fournie par le PCAF, multipliées par le facteur d'attribution. Pour cette classe d'actif, le facteur d'attribution correspond au calcul des coûts totaux de l'assurance automobile pour le Canada, facteur fourni par le PCAF<sup>23</sup>, soit 12,6 %. Il n'a donc pas besoin d'être calculé.

<sup>21</sup> Ressources naturelles Canada, Cotes de consommation de carburant, 2024.

<sup>22</sup> Pour le Québec : Hydro-Québec, Taux d'émission de GES associés aux approvisionnements résiduels en électricité, 1990-2023. Pour les autres provinces et territoires : Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2022 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3), 2024.

<sup>23</sup> Partnership for Carbon Accounting Financials, Personal motor industry attribution factor approach, 2023.

[INTRODUCTION](#)

[GOUVERNANCE](#)

[STRATÉGIE](#)

[GESTION DES RISQUES](#)

[MESURES ET CIBLES](#)

[ANNEXES](#)

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

Méthodologie

► [Rapport d'assurance limitée](#)





## Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les indicateurs de performance clés sélectionnés présentés dans le rapport *En mouvement pour le climat 2024* du Mouvement Desjardins

Au conseil d'administration du Mouvement Desjardins

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des indicateurs de performance clés sélectionnés présentés dans le rapport *En mouvement pour le climat 2024* du Mouvement Desjardins (Desjardins), détaillés ci-dessous (l'objet considéré) au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date.

### Objet considéré

Portées	Sources GES	Valeur 2024	Page du rapport	Critères applicables
Émissions directes de GES (portée 1, t éq. CO <sub>2</sub> )	Consommation de combustibles fossiles des bâtiments dont Desjardins a le contrôle opérationnel	3 480	52	Les principes et exigences stipulés par le <i>Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise</i> (2015 – édition révisée)
	Fuites de réfrigérants (SACO)	41	52	
	Carburants consommés par la flotte de véhicules du Mouvement et la navette Desjardins	922	52	
Émissions directes de GES (portée 1, t éq. CO <sub>2</sub> )		4 443	40, 52	
Émissions indirectes de GES (portée 2, t éq. CO <sub>2</sub> )	Consommation d'électricité et de vapeur des bâtiments dont Desjardins a le contrôle opérationnel	1 520	40, 52	
Émissions indirectes de GES (portée 3, t éq. CO <sub>2</sub> )	Catégorie 1 – Biens et services acquis et Catégorie 5 – Déchets issus des opérations : Papier consommé	6 013	40, 52	Les principes et exigences stipulés par le <i>Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise</i> (2015 – édition révisée) et le <i>Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration de la chaîne de valeur destinée à l'entreprise – portée 3</i> (2013)
	Catégorie 6 – Déplacements d'affaires : Consommation de combustibles fossiles pour les déplacements professionnels	6 999	40, 52	

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1

Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca\_montreal\_main\_fax@pwc.com



Portées	Sources GES	Valeur 2024	Page du rapport	Critères applicables
Émissions de GES de portée 3, Catégorie 15 – Émissions financées (kt éq. CO <sub>2</sub> )	Hypothèques résidentielles	312	42, 44	Les principes et exigences stipulés par le <i>Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise</i> (2015 – édition révisée) et les principes et exigences stipulés dans le Standard des émissions financées (2 <sup>e</sup> édition – 2022) du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).
	Financement de véhicules	340	42, 44	
	Immobilier commercial (investissement)	14	43, 44	
	Actions et obligations de sociétés	335	43, 44	

#### **Responsabilité de Desjardins pour le rapport sur l'objet considéré**

Desjardins est responsable de la préparation de l'objet considéré conformément aux critères applicables détaillés ci-dessus. Desjardins est également responsable de la conception, de la mise en place et du maintien du contrôle interne portant sur la préparation de l'objet considéré exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### **Notre indépendance et notre gestion de la qualité**

Nous nous sommes conformés aux règles en matière d'indépendance et aux autres règles de déontologie du Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les Normes internationales d'indépendance) publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

#### **Notre responsabilité**

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur le rapport sur l'objet considéré sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCCMC) 3410 *Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre*, publiée par le Conseil des normes d'audit et de certification, et la Norme



internationale de mission d'assurance (Norme ISAE) 3410 *Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre*, publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board.

Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'objet considéré ne comporte pas d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée réalisée conformément à la NCMC 3410 et la Norme ISAE 3410 comporte l'appréciation de la pertinence dans les circonstances de l'utilisation par Desjardins des critères applicables aux fins de la préparation de l'objet considéré, l'évaluation des risques que le rapport sur l'objet considéré comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, l'adoption de réponses à l'évaluation des risques, adaptées aux circonstances dans la mesure nécessaire, et l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'objet considéré. L'étendue d'une mission d'assurance limitée est nettement moindre que celle d'une mission d'assurance raisonnable, tant en ce qui concerne les procédures d'évaluation des risques, y compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne, que les procédures mises en œuvre en réponse à l'évaluation des risques.

Les procédures que nous avons mises en œuvre reposaient sur notre jugement professionnel et comprenaient des demandes d'informations, l'observation des processus suivis, l'inspection de documents, des procédures analytiques, l'évaluation du caractère approprié des méthodes de quantification et des politiques de déclaration, et la vérification de la concordance ou le rapprochement avec les documents sous-jacents.

Compte tenu des circonstances de la mission, dans le cadre de la mise en œuvre des procédures énumérées ci-dessus, nous avons :

- acquis une compréhension des processus de présentation de l'information de Desjardins pertinents pour la préparation de son objet considéré en :
  - menant des entretiens avec le personnel impliqué dans la préparation de l'objet considéré;
  - comprenant les méthodologies appliquées à chaque indicateur de performance sélectionné afin de garantir la cohérence et la fiabilité des données rapportées;
  - évaluant les contrôles en place pour s'assurer de l'exactitude et de l'intégrité des données à partir desquelles le sujet est dérivé;
- mis en œuvre des examens analytiques à l'égard de l'information présentée dans l'objet considéré;
- mis en œuvre des procédures de corroboration limitées à l'égard de l'information sélectionnée dans l'objet considéré;
- évalué les méthodes, hypothèses et données pour l'établissement d'estimations;
- examiné les informations fournies sur l'objet considéré dans le rapport *En mouvement vers le climat 2024* de Desjardins pour nous assurer de leur concordance avec les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée ont une nature et un calendrier différents par rapport à celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, ainsi qu'une



étendue moindre. De ce fait, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement moindre que l'assurance qui aurait été obtenue s'il s'était agi d'une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur la question de savoir si l'objet considéré de Desjardins a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

**Limites inhérentes importantes**

Les données non financières sont assujetties à un plus grand nombre de limites que les données financières, compte tenu de leur nature et des méthodes utilisées pour les déterminer, les calculer, les échantillonner ou les estimer. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données sont assujetties à des hypothèses et à des jugements individuels.

La quantification des émissions de GES comporte une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émissions et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de divers gaz.

**Conclusion exprimant une assurance limitée**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré de Desjardins au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

**Objet du rapport sur l'objet considéré et restriction à l'utilisation de notre rapport**

L'objet considéré a été préparé conformément aux critères applicables afin d'aider la direction de Desjardins à divulguer ses indicateurs de performance clés sélectionnés au conseil d'administration de Desjardins. En conséquence, l'objet considéré pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à Desjardins.

Nous ne faisons aucune déclaration ou ne donnons aucune garantie à aucun tiers relativement à ce rapport.

**/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Société de comptables professionnels agréés

Montréal (Québec)

Le 14 mai 2025



**Desjardins**

**125 ANS D'AMBITION**